



Wallis et Futuna en 2005

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12

Wallis et Futuna

Rapport Annuel

2 0 0 5

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

SYNTHESE	8
APERCU HISTORIQUE	11
PRESENTATION GEOGRAPHIQUE	13
L'EVOLUTION ECONOMIQUE.....	15
SECTION 1.....	16
LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	16
§ 1. La population	16
1. Evolution et principales caractéristiques de la population	16
2. Caractéristiques de la population.....	17
§ 2. Le cadre social.....	21
1. L'emploi.....	21
2. Les relations du travail	23
§ 3. les salaires et les prix.....	25
1. Les salaires	25
2. Les prix.....	26
§ 4. les échanges.....	28
1. L'évolution des échanges commerciaux	28
2. Les transferts publics et interbancaires.....	31
SECTION 2.....	33
LES SECTEURS D'ACTIVITE	33
§ 1. L'Agriculture, l'Elevage et la pêche	33
1. L'agriculture et l'élevage	33
2. La pêche	36
§ 2. L'énergie et l'eau	38
1. L'eau	38
2. L'énergie électrique.....	41
3. Les hydrocarbures	42
§ 3. Le bâtiment et les travaux publics	46
1. Le bâtiment.....	46
2. Les marchés publics	47
§ 4. le commerce, l'artisanat et les services	48
1. Le commerce	48
2. L'artisanat	49
3. L'hôtellerie-restauration et le tourisme	50
4. Les autres services.....	51
§ 5. les transports et communications	52
1. La desserte maritime	52
2. La desserte aérienne	53
3. La poste et les télécommunications.....	56
§ 6. Education.....	60
1. La formation initiale sur le territoire	60

2. L'enseignement hors du Territoire	63
3. La formation professionnelle.....	64
§ 7. Les services de santé	66
1. Le fonctionnement du système de santé.....	66
2. Les comptes de l'Agence de santé.....	68
§ 8. La protection sociale	70
1. La Caisse de Compensation des Prestations Familiales	70
2. La Caisse Locale de Retraites	71
3. L'aide sociale aux personnes âgées.....	73
4. L'aide aux personnes handicapées	73
L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	75
SECTION 1.....	76
LE SYSTEME BANCAIRE	76
§ 1. L'organisation bancaire.....	76
1. Les établissements présents à Wallis et Futuna.....	76
2. Services bancaires et moyens de paiements	78
§ 2. La distribution du crédit	80
1. Le crédit aux particuliers.....	80
2. Le crédit aux entreprises.....	80
SECTION 2.....	83
L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE	83
§ 1. Les actifs financiers des résidents	83
1. Ensemble des dépôts	83
2. Les dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte	83
3. L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures.....	85
4. Les actifs financiers par agents économiques.....	85
§ 2. Les passifs financiers	88
1. Les concours accordés par les établissements situés dans la zone d'émission.....	88
2. Les concours accordés par les E.C. installés hors de la zone d'émission.....	90
3. L'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place.....	91
§ 3. La masse monétaire (M3) et ses contreparties.....	92
1. La masse monétaire	92
2. Les contreparties de la masse monétaire	93
§ 4. L'équilibre emplois - ressources des établissements de crédit locaux.....	94
SECTION 3.....	95
LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES.....	95
§ 1. Le régime fiscal.....	95
1. La fiscalité indirecte	95
2. La fiscalité directe	98
§ 2. Les dépenses de l'état.....	99
1. Les dépenses réglées par l'Etat en 2005.....	99
2. Le contrat de développement 2000-2004	101
3. La convention de développement 2003-2007.....	102
§ 3. Les comptes du Territoire	103

1. Comptes administratifs 2003- 2004.....	103
2. Budget primitif (BP) et budget supplémentaire (BS) 2005	106
3. Le budget primitif 2006.....	106
§ 4. Les dépenses et les recettes des circonscriptions.....	107
§ 5. Les aides du Fonds Européen de Développement	108
1. Le VIIIème FED.....	108
2. Le IXème FED	108
 CONCLUSION	 110
LES MISSIONS DE L'IEOM.....	111
SIGLES	112
PUBLICATIONS DE L'IEOM ET CONTACTS	114

L'analyse de la situation économique de Wallis et Futuna et de son évolution est rendue difficile par les lacunes de l'appareil statistique du Territoire. Aux difficultés de collecte de l'information, s'ajoute l'absence de certains outils tels qu'une balance des paiements ou une mesure du PIB. Une grande partie de l'activité étant tournée vers l'autoconsommation des ménages, elle échappe à toute tentative de mesure objective ce qui accroît encore la complexité de l'exercice. Enfin, la faiblesse des volumes peut conduire à des variations erratiques qui doivent être interprétées avec prudence.

Sous ces réserves, l'analyse des données disponibles amène à considérer que l'année 2005 a été médiocre en terme de croissance.

Une poursuite de l'émigration

Le manque de vigueur économique du Territoire se répercute sur son évolution démographique qui se révèle beaucoup moins importante qu'escomptée, comme le mettent en évidence les résultats du recensement de 2003. Entre 1996 et 2003, la population n'a augmenté que de 778 individus pour s'établir à 14 944 habitants. L'émigration est donc restée forte. En l'absence de débouchés locaux sur le marché du travail, elle pourrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Une régression de l'emploi et une revalorisation des salaires

Les déséquilibres du marché de l'emploi se sont encore accentués en 2005. Les salariés du secteur privé ne sont plus que 577 fin 2005 contre 619 un an plus tôt. Leur part dans la population salariée totale est passée de 33,6% à 31,8%. Deux salariés du Territoire sur trois sont donc fonctionnaires ou assimilés.

Malgré la faiblesse de l'activité du secteur marchand et la politique de rigueur du Territoire, les salaires ont été revalorisés afin de prendre en compte l'évolution du coût de la vie. Ainsi, le SMIG mensuel, qui n'avait pas été révisé depuis juillet 2002, a été relevé de 4,7% au 1^{er} juillet 2005, puis de 1,5% au 1^{er} janvier 2006, pour atteindre 74.478 XPF par mois depuis cette date. Les salaires de la fonction publique territoriale ont également été revalorisés, de 1% en deux étapes (janvier et juillet), au cours de l'année 2005. Une nouvelle augmentation, de 1,5%, est intervenue le 1^{er} janvier 2006.

Une hausse des prix qui s'accélère sous l'effet des produits alimentaires importés

L'inflation a atteint 2,5% en 2005 contre 1,8% en 2004. La hausse des prix est particulièrement marquée pour les produits alimentaires importés, en raison d'une dépréciation du franc Pacifique par rapport aux devises des principaux pays fournisseurs (Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour), d'un renchérissement des coûts du fret maritime et d'une faible concurrence sur le marché intérieur.

La masse monétaire a faiblement progressé

La masse monétaire M3 a augmenté de 4,5% en 2005, essentiellement du fait de la circulation fiduciaire (+10,5%) alors que les dépôts ne progressaient que de 2%. Cette évolution, supérieure à celle des prix, doit cependant être interprétée avec prudence car une

partie des espèces retirées par les résidents est vraisemblablement dépensée à l'extérieur (en Nouvelle-Calédonie pour l'essentiel).

La situation des ménages demeure fragile

Certains indicateurs liés à l'évolution du mode de consommation des ménages sont restés orientés positivement. Ainsi, les ventes d'électricité et de gazole ont progressé respectivement de 6,6% et de 4,3% en rythme annuel. Cette évolution s'explique par l'augmentation du parc automobile et par l'amélioration du confort de l'habitat.

Par contre, les voyages subissent aussi la morosité de l'économie locale : la fréquence des vols internationaux s'est légèrement réduite (-2%) alors que le nombre de passagers internationaux est resté quasiment stable, à 22 557 pour l'année. Le coût élevé des transports, consécutif à l'éloignement du Territoire et à l'étroitesse du marché, est resté pénalisant pour le développement économique.

De même, l'encours des crédits à la consommation a poursuivi sa décélération et s'affiche en repli de 17% en 2005 (-9% en 2004) : les nouveaux octrois n'ont donc pas suffi à compenser l'amortissement ou le remboursement des anciens. Dans un Territoire où l'épargne individuelle est quasiment inexistante, cette situation s'est traduite par une baisse très nette de la consommation en biens durables. Ainsi, les ventes de véhicules neufs ont poursuivi leur régression (-2% en 2005 et - 21,6% en 2004).

Le nombre d'interdits bancaires, après avoir connu un pic au mois de septembre (421 personnes), a retrouvé au 31 décembre 2005 le niveau de la fin 2004 (372 personnes physiques). Il reflète un endettement excessif des ménages wallisiens et futuniens. Depuis le mois de juillet 2005, la progression des interdictions bancaires, observée dans le passé, semble néanmoins s'infléchir. L'interdiction des jeux d'argent, en mai 2005, constitue vraisemblablement un élément d'explication de cette tendance.

La précarité de la situation financière des familles de Wallis et Futuna est illustrée par le faible niveau de l'épargne collectée auprès des particuliers par les établissements locaux, qui s'élève à moins de 120.000 XPF par habitant.

La hausse des importations se poursuit

Les importations de l'année 2005 sont stables en volume (28.617 tonnes) mais en hausse de 5,9% en valeur (4.778 millions de XPF) par rapport à 2004 et après déduction de l'importation exceptionnelle d'un bateau cette année-là. Les progressions les plus significatives concernent les produits alimentaires et les produits pétroliers.

Les services non marchands restent les activités dominantes du Territoire

Le Territoire n'accueille toujours pas d'activité économique notable en dehors du BTP et du commerce. Les services non marchands, l'éducation et la santé, avec respectivement 581 agents (32% de l'emploi salarié) et 183 agents (10,1%), restent les activités dominantes, largement devant le BTP (4% de l'emploi salarié déclaré) et devant la première entreprise privée de la place, EEWF. Celle-ci représente moins de 3% des salariés du Territoire.

La contribution de l'Etat est absorbée par les dépenses de fonctionnement

En l'absence de dynamisme économique local, les transferts publics de la métropole restent déterminants pour le Territoire. Les interventions de l'Etat se sont élevées à 10.155 millions de XPF en 2005, en régression de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement ont représenté 85,8% du total, soit 8.718 millions, contre 9,3% (soit 949 millions) pour l'investissement.

La diminution des dépenses de l'Etat s'explique principalement par la non reconduction, en 2005, d'une subvention exceptionnelle de 1.360 millions de XPF attribuée à l'agence de Santé pour lui permettre d'apurer ses dettes.

Des lenteurs dans l'utilisation des financements du développement :

Le Contrat de développement pluriannuel couvrant la période 2000-2004 a été prorogé de deux ans pour permettre l'achèvement de son exécution technique et financière. En 2005, 1.815,5 millions de XPF ont ainsi été engagés au titre de ce Contrat. Le cumul des engagements au 31 décembre 2005 atteint 5.452 millions de XPF, soit un taux d'engagement global de 114,4%.

En complément du Contrat précité, une Convention de développement 2003-2007 a été signée le 20 décembre 2002. Elle comporte un engagement de financement de 2.983 millions de XPF. Au 31 décembre 2005, les dépenses engagées au titre de cette Convention s'élevaient à 991 millions de XPF, soit 33% du total prévisionnel, contre 13% à fin 2004.

En ce qui concerne le 9^{ème} FED, qui couvre la période 2004-2007, l'enveloppe financière disponible s'élève à 11,5 millions d'euros (1.372 millions de XPF), auxquels il convient d'ajouter 5,1 millions d'euros (612 millions de XPF) correspondant aux reliquats non engagés des programmes précédents. C'est donc une dotation globale de près de 2 milliards de XPF qui reste disponible pour le financement d'infrastructures scolaires et portuaires (aménagement du port de commerce de Mata'utu et construction d'un port de pêche à Halalo). A ce jour, aucun des financements européens n'a pu être mobilisé alors que le 9^{ème} FED entre dans sa phase finale.

Ces éléments mettent en évidence des délais particulièrement longs pour la mise en œuvre des programmes d'investissements destinés à améliorer la situation du Territoire. Les pesanteurs sociologiques régulièrement évoquées pour expliquer l'absence de développement économique notable du Territoire sont en partie responsables de ces retards, notamment en ce qui concerne le choix des assises foncières. La complexité des processus de décisions et une recherche systématique du consensus peuvent également être avancées.

En l'absence de réforme de fond, il est à craindre que, malgré l'existence de subventions et de crédits d'investissement non négligeables, la situation demeure déprimée en 2006.

L'origine du peuplement

Les îles Uvea (Wallis) et Futuna se situent dans une région géographique considérée comme le berceau de la culture polynésienne.

Les recherches ethnoarchéologiques ont permis, à partir d'un site Lapita du sud d'Uvea, de dater de plus de 1300 ans av. Jésus-Christ le premier peuplement de cette île.

Durant la majeure partie de la première moitié du second millénaire après J.-C., Uvea fut dominée par des Tongiens, ce dont attestent les vestiges de forts dans le sud de l'île, alors que Futuna résistait à leurs tentatives de conquête. L'émancipation d'Uvea aurait été consentie par la royauté tongienne vers l'an 1500 de notre ère. A la fin du XVII^{ème} siècle, des Samoans réussirent à s'installer à Futuna.

Les premiers contacts avec les Européens

Le 28 avril 1616, les navigateurs hollandais Schouten et Le Maire, à bord de l'Eendracht, reconnurent Futuna et Alofi, qu'ils baptisèrent Îles de Hoorn, ville dont ils étaient originaires. Plus aucun européen n'y fera escale jusqu'au bref passage de Bougainville le 11 mai 1768, mais l'isolement des habitants ne sera en fait rompu qu'un demi-siècle plus tard par des navires baleiniers.

Uvea ne fut reconnue qu'en 1767 par Samuel Wallis qui, à bord du Dolphin, mouilla devant l'île sans débarquer. Les contacts suivants avec les Européens furent très espacés, jusqu'à l'arrivée des baleiniers à partir de 1828. Les premiers résidents occidentaux à s'établir durablement dans ces îles furent des missionnaires de la Société de Marie, à compter de novembre 1837.

L'action du père Bataillon à Wallis et celle du père Chanel¹ à Futuna, où il fut martyrisé le 28 avril 1841, aboutirent dès 1840 à l'évangélisation de toute la population des deux îles. Les conflits opposant de manière récurrente les chefferies à Wallis et les royaumes d'Alo et de Sigave à Futuna cessèrent sous leur impulsion.

Du protectorat au statut actuel

En novembre 1842, les îles de Wallis et de Futuna, séparément, se déclarèrent « libres et indépendantes sous la protection de la France » par la signature de traités de paix et d'amitié.

Le Protectorat fut formellement établi en accord avec la Reine Amelia, pour Wallis, le 19 novembre 1886, et avec les Rois de Futuna le 29 septembre 1887. La ratification des traités par le Parlement et l'installation du premier Résident de France intervinrent en avril 1887. Le Protectorat (unifié) des Îles Wallis et Futuna fut institué le 5 mars 1888 par décision du ministre des colonies.

Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, les îles demeurèrent extrêmement isolées. En mai 1942, la situation militaire dans le Pacifique conduisit l'armée américaine à s'installer à Wallis, puis à recruter plus de 150 Wallisiens et Futuniens pour servir auprès d'elle en Nouvelle-Calédonie, point de départ de l'émigration vers cette Collectivité.

¹ Le père Pierre Chanel fut canonisé le 12 juin 1954 et proclamé Saint Patron de l'Océanie.

Lors du referendum du 27 décembre 1959, 94,4% des électeurs votèrent pour que les îles Wallis et Futuna intègrent la République française sous la forme d'un Territoire d'Outre-mer. Le statut de Territoire d'Outre-mer a été conféré par la Loi du 29 juillet 1961. Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, on parle désormais de Collectivité d'Outre-Mer.

Un Conseil territorial réunit les trois Rois, vice-présidents, autour du Préfet, Administrateur Supérieur, représentant de l'Etat et chef du Territoire. Les trois circonscriptions administratives créées correspondent à chaque royaume et leurs conseils sont présidés par les Rois. Une Assemblée territoriale composée de 20 membres élus vote le budget de la Collectivité et délibère sur les sujets de sa compétence. Par ailleurs, la Collectivité est représentée au Parlement par un député et un sénateur.

Du fait de leur petite taille, les îles Wallis et Futuna sont longtemps demeurées dépendantes des services administratifs basés en Nouvelle-Calédonie, où réside d'ailleurs aujourd'hui une population d'origine wallisienne et futunienne plus importante que la population du Territoire elle-même. Le processus de développement de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre des Accords de Nouméa de mai 1998, implique qu'une organisation des services de l'Etat distincte soit mise en place pour les îles Wallis et Futuna, lorsque ce n'est pas déjà le cas.

WALLIS-ET-FUTUNA



ILES WALLIS



	Chef lieu
	Autre îles
	Leide
	Collège
	Aérodrome
	Wharf
	Centrale électrique
	Residences militaires
	Route territoriale
	Limite administrative
	Réserve côtière
	Massif forestier

0 5 km
© 12 DM 1993

ILE FUTUNA



ILES HOORN





Cérémonie des offrandes - Place Sagato Soane - Wallis - *Photo : V. Duguay*



Danse traditionnelle - Wallis - *Photo : D. Simon*

PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

Les îles Wallis, d'une part, et Futuna - Alofi d'autre part, séparées d'environ 230 km, sont situées dans le Pacifique sud-ouest (Wallis 13°16' S – 176°10' W ; Futuna 14°14' S – 178°07' W). Wallis, seule à être dotée d'un aéroport international, est à 2100 km de Nouméa et à 2800 km de Tahiti. Les pays les plus proches sont les archipels des Tonga au sud-est (à 400 km de Wallis), des Samoa à l'est (à 370 km de Wallis) et des Fidji au sud-ouest (à 280 km de Futuna).

D'une superficie¹ de 77,9 km², Wallis est une île volcanique basse au relief peu marqué (altitude maximale 151m), dépourvue de réseau hydrographique, entourée d'un lagon barré d'un récif continu comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène par un chenal balisé au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire. Le lagon est parsemé, au nord, au sud et à l'est, d'une quinzaine d'îlots, dont une moitié d'origine volcanique et l'autre d'origine corallienne.

Futuna et Alofi, distantes de 1,7 km, sont des îles volcaniques hautes à couronnes coralliennes emboîtées et surélevées, discontinues pour Futuna et continues pour Alofi. Leur superficie¹ totale est de 64,3 km². Les points culminants sont le mont Puke (524 m) à Futuna et le mont Kolofau (417 m) à Alofi. En raison de la proximité de la zone de fracture Nord Fidjienne (l'une des plus actives du globe sur le plan tectonique, entre les plaques coulissantes australienne et pacifique) et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, ces îles sont régulièrement touchées par des séismes superficiels de forte magnitude (le dernier, d'intensité 6,5 sur l'échelle de Richter, date du 13 mars 1993), à l'origine de tsunamis et de glissements de terrain. Hormis quelques petites plaines littorales, les côtes sont abruptes. A Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué.

Le climat des îles est tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Les variations diurnes et saisonnières sont très faibles. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 22°C et 32°C. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3.000 mm. Le risque cyclonique est, selon Météo France, « faible à modéré ».

¹ Source : Institut Géographique National (IGN)



Tapa traditionnel de Futuna

CHAPITRE I

L'évolution économique

SECTION 1

LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

§ 1. LA POPULATION

L'une des spécificités de la Collectivité réside dans sa petite taille (142,2 km²) et sa population peu nombreuse (14.944 habitants). La population croît faiblement, ce qui s'explique principalement par la faiblesse de l'activité économique, qui conduit une large frange de la population à émigrer. Aussi, la diaspora wallisienne et futunienne est-elle particulièrement importante en Nouvelle-Calédonie (lors du recensement de 1996, on y dénombrait 17.763 habitants originaires de Wallis et Futuna).

1. EVOLUTION ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ²

1.1. Le recensement de la population de 2003

Lors du dernier recensement réalisé en juillet 2003, la population du Territoire des îles Wallis et Futuna s'élevait à 14.944 habitants, contre 14.166 habitants dénombrés en octobre 1996, portant l'évolution à +5,49% entre 1996 et 2003. La population s'est accrue à un rythme moyen de 0,8% par an. Deux phénomènes, très marqués depuis la fin des années soixante-dix, pèsent sur la croissance démographique : l'émigration massive et le ralentissement de la natalité.

1.2. Les Principales caractéristiques démographiques du Territoire

Indicateurs démographiques comparés

	Wallis et Futuna (2003)	Polynésie française (2003)	Nouvelle Calédonie (2003)	Métropole (2001)
Taux de natalité (pour 1000 habitants)	19,4	19,6	19,3	12,1
Taux de mortalité (pour 1000 habitants)	5,9	4,6	5,2	9,09
Taux d'accroissement Naturel (pour 1000 habitants)	13,5	15,0	14,1	3,01
Indice de fécondité (par femme en âge de procréer)	2,7	2,4	2,4	1,75
Espérance de vie à la naissance (années)	74,3	75,7	74,1	80

Source : STSEE

Si les écarts avec la France métropolitaine restent importants, notamment en terme de natalité, les indicateurs démographiques du Territoire sont cependant proches de ceux des autres collectivités d'outre-mer.

² Source INSEE Première N°1013 – avril 2005

1.3. L'évolution

Le rythme de croissance de la population faiblit

Le rythme de croissance de la population au cours de la période intercensitaire de 1996 à 2003 a été de + 0,8% par an, alors qu'il était de + 0,6% par an entre 1990 et 1996. Cependant, le taux de croissance annuel moyen entre 1990 et 1996 n'est pas significatif, étant donné qu'en 1996, les étudiants et militaires hors du Territoire n'étaient pas comptabilisés, contrairement au recensement de 1990. Aussi, à définition constante entre 1990 et 1996, le taux de croissance annuel moyen de la population était de 1,1%. Le rythme de croissance entre 1996 et 2003 est donc le rythme le plus faible enregistré depuis 1969.

Evolution de la population

	Année du recensement							
	1976	1983	1990	1996	2003			
Population totale	9 192	12 408	13 705	14 166	14 944			
Taux d'accroissement annuel moyen		4,40%	1,30%	0,60%	0,80%			

Source : STSEE

Sur la période 1996-2003, la population a augmenté en moyenne de 7,9 ‰ par an : l'accroissement naturel y a contribué pour 15 ‰ tandis que le solde migratoire a apporté une contribution négative de -7,1‰ correspondant à une perte nette de 104 habitants en moyenne tous les ans. Ainsi, la faible croissance de la population est le résultat d'une émigration massive, qui réduit de moitié la croissance totale de la population due à l'accroissement naturel.

L'émigration reste à un niveau élevé

En l'absence de développement économique notable, le taux d'émigration ne devrait pas fléchir au cours des prochaines années.

La population résidente a progressé moins vite que la communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie. Le recensement de 1996 effectué en Nouvelle-Calédonie dénombrait en effet 17.763 habitants originaires de Wallis-et-Futuna contre 14.186 en 1989, soit un taux d'accroissement moyen de 3,8% par an sur la période. La proportion des Wallisiens et Futuniens dans la population de Nouvelle-Calédonie a, de fait, tendance à augmenter depuis 1969 et atteignait 9% de la population totale il y a dix ans. Ce chiffre n'a pas été actualisé depuis lors faute de recensement apportant des éléments à ce sujet.

2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

2.1. La répartition géographique

Sur les trois îles composant le Territoire, seules Wallis et Futuna sont habitées. Alofi reste quasiment inhabitée, seulement 2 résidents y ont été recensés.

En 2003, Wallis rassemble 67,4% de la population du Territoire, avec 10.071 habitants, soit une augmentation de 5,7% depuis le dernier recensement. L'île de Futuna compte 4.873 habitants, soit une progression de 5,1% par rapport à 1996. L'inégale répartition entre les deux îles s'explique principalement par deux facteurs : d'une part, le siège de l'administration du Territoire se situe à Wallis et, d'autre part, le relief peu montagneux de cette dernière a permis un peuplement plus dense qu'à Futuna. Cependant, entre 1996 et 2003, les deux îles ont connu

un taux de croissance annuel moyen de leur population à peu près similaire (respectivement 0,8% et 0,7%).

La densité de population est de 105,1 habitants au km² sur l'ensemble du Territoire (129,3 hab./km² à Wallis et 64,9 hab./km² à Futuna).

Répartition géographique de la population

	Année du recensement					Parts en %	
	1976	1983	1990	1996	2003	1996	2003
Wallis	6 019	8 084	8 973	9 528	10 071	67,3%	67,4%
Hihifo (nord de l'île)	1 472	1 928	2 105	2 328	2 422	16,4%	16,2%
Hahake (centre de l'île)	2 006	2 934	3 256	3 647	3 950	25,7%	26,4%
<i>dont chef lieu Mata'Utu</i>	<i>558</i>	<i>815</i>	<i>1 222</i>	<i>1 137</i>	<i>1 191</i>	8,0%	8,0%
Mua (sud de l'île)	2 541	3 222	3 612	3 553	3 699	25,1%	24,8%
Futuna	3 173	4 324	4 732	4 638	4 873	32,7%	32,6%
Alo (sud est de l'île)	1 784	2 477	2 860	2 892	2 993	20,4%	20,0%
Sigave (nord ouest de l'île)	1 389	1 847	1 872	1 746	1 880	12,3%	12,6%
TOTAL	9 192	12 408	13 705	14 166	14 944	100,0%	100,0%

Source : STSEE

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, le district de Hahake dans la circonscription d'Uvéa reste le plus peuplé, tandis que Mata Utu, centre administratif, est le village le plus important, la plupart des autres villages ne dépassant pas 800 habitants.

2.2. La répartition par âge

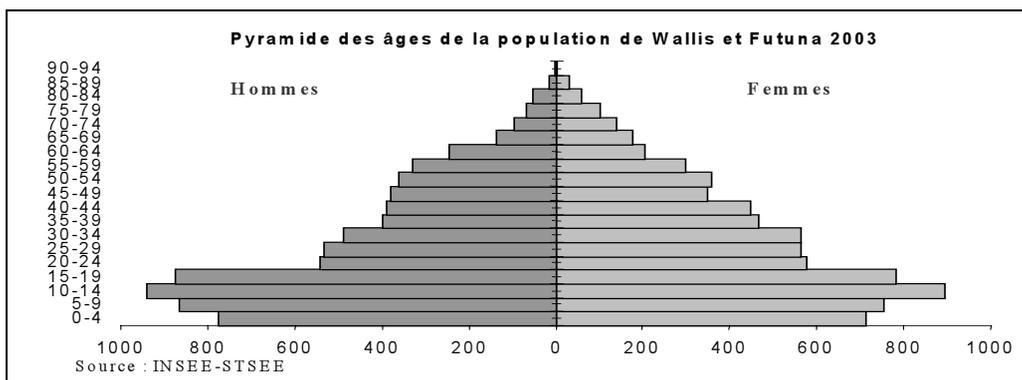
La structure de la pyramide des âges du recensement de 2003 présente des caractéristiques différentes des recensements précédents : en effet, alors qu'auparavant la population était majoritairement âgée de moins de 20 ans, en 2003 il s'agit désormais de la population âgée entre 20 et 59 ans qui est la plus nombreuse (47% de la population) : la transition démographique est en cours. La population wallisienne et futunienne reste très jeune, la part des plus de 60 ans n'étant que de 8,9% de la population, et l'âge médian se situant à près de 24 ans, contre 37 ans en France métropolitaine³.

On remarque un net décrochage entre la taille de la population âgée de moins de 20 ans et celle des plus de 20 ans, qui s'explique par l'émigration massive des jeunes après le lycée.

2.3. La taille des ménages

Entre 1996 et 2003, le nombre de ménages a augmenté de 19% alors que la population ne s'est accrue que de 5,5%. La taille moyenne des ménages est ainsi passée de 5,4 personnes en 1996 à 4,8 en 2003. La baisse de la natalité, mais aussi le départ de jeunes du noyau familial, expliquent cette diminution. Sur l'ensemble du Territoire, la part des ménages de 5 personnes ou moins augmente, tandis que celle des ménages de 6 personnes ou plus diminue. La baisse la plus marquée concerne les ménages de 10 à 14 personnes : ils représentaient 10% des ménages en 1996 et seulement 5,4% en 2003.

³ Recensement de 1999



2.4. L'éducation et l'emploi

La diffusion de la langue française se poursuit : en 1996, 27,3% des personnes de 14 ans ou plus n'avaient aucune connaissance du français ; en 2003, cette part n'est plus que de 16%. Près de huit personnes sur dix parlent à la fois français et wallisien ou futunien.

La proportion des personnes âgées de 14 ans ou plus n'ayant jamais été scolarisées a diminué de moitié depuis 1996 pour atteindre 11,5% en 2003. Parmi les personnes passées par le système scolaire, deux sur trois ne sont pas diplômées, tandis que 7% sont titulaires du baccalauréat et 6% d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

De ce faible niveau de diplôme résulte une forte inactivité. 42% des personnes âgées de 15 à 60 ans se déclarent inactives⁴. Sur les 3.660 personnes de la population active en 2003, 3.104 ont un emploi et 556 sont au chômage. Depuis 1996, le nombre d'actifs a augmenté de 639, principalement dans le secteur privé. Le taux de chômage, de 15,2% sur l'ensemble du Territoire, est nettement plus élevé à Wallis (16,6%) qu'à Futuna (9,9%). Parmi les 556 chômeurs recensés, 87% habitent Wallis et 13% Futuna.

2.5. Logement et équipement des ménages

Les trois quarts des résidences principales sont de « type moderne » tandis qu'une sur cinq est une maison traditionnelle, un « falé ». Les falés représentent un tiers des logements de Futuna contre un sur huit de ceux de Wallis.

Les matériaux traditionnels sont plus fréquemment utilisés à Futuna où 91% des résidences principales ont des murs en parpaing, 54% un toit en tôle et 84% un sol en béton. A Wallis, la part des logements ayant des murs en parpaing est identique mais 90% des toits sont en tôle et 99% des sols en béton. Cependant, l'utilisation des matériaux traditionnels diminue sur les deux îles. A Wallis, la part des toitures en végétal est passée de 17% des logements en 1996 à 7% en 2003. A Futuna, elle est passée de 57% à 31% sur la même période.

⁴ Plus de la moitié des personnes se déclarant « actives occupées » pratiquent une activité annexe (au moins une parmi l'agriculture, la pêche ou l'artisanat traditionnel). Cette proportion atteint 72,6% chez les demandeurs d'emploi et près de 76% chez les inactifs. La distinction par sexe indique que 9 hommes sur 10 chez les inactifs et chez les chômeurs pratiquent une activité annexe.

En 2003, 19% des ménages n'avaient pas l'eau courante dans leur logement et 32% ne disposaient pas de WC intérieur. Sur ces deux points, Futuna reste en retard puisque 33% des résidences principales de l'île n'ont pas l'eau courante contre 13% à Wallis.

Les taux d'équipement en biens durables révèlent également des écarts importants entre les deux îles. Si à Wallis, 7 ménages sur 10 sont équipés d'un lave-linge, à Futuna ils ne sont que 3 sur 10. Entre 1996 et 2003, les taux d'équipement sont restés assez stables à Wallis tandis qu'à Futuna ils progressaient fortement pour le téléphone (+11%) et le congélateur (+19%). La moitié des ménages possède au moins une voiture et un tiers au moins un deux roues. Mais l'écart reste encore important entre les deux îles puisque les ménages de Wallis disposant d'un véhicule sont deux fois plus nombreux qu'à Futuna, où les deux roues sont plus répandus.

Taux d'équipement des ménages en 2003

Part des ménages	Wallis	Futuna	Ensemble
Disposant de l'eau courante à l'intérieur	87,2	66,9	80,9
Ayant une connexion au réseau général électrique	96,6	99,2	97,4
des W.C. intérieurs	76,1	51,5	68,5
Ayant un réfrigérateur	69,3	44,7	61,7
un congélateur	50,2	53,6	51,2
un lave-linge	69,2	28,2	56,6
un magnétoscope, un lecteur DVD	40,9	29,8	37,5
un téléphone	43,4	28,7	38,8
un ordinateur	18,5	7,1	15,0
Ayant une voiture	59,0	30,9	50,3
un deux roues à moteur	28,8	46,0	34,2
un bateau à moteur	17,5	5,9	13,9

Source : Recensement de la population INSEE -STSEE

§ 2. LE CADRE SOCIAL

1. L'EMPLOI

1.1. Situation du marché de l'emploi

Le secteur privé a, de nouveau, régressé en 2005

La principale source statistique en matière d'emploi sur le Territoire est la Caisse Locale de Retraites (CLR). Il faut toutefois apporter plusieurs nuances aux chiffres fournis par cette dernière. Il existe des retards de cotisations importants qui biaisent les résultats et ne permettent d'établir des chiffres valides qu'après plusieurs mois. En outre, les données ont été fortement remaniées en 2005 suite à la politique de recouvrement engagée auprès des entreprises. L'IEOM est donc amené à corriger les données fournies par la CLR-CCPF en fonction des informations qu'il collecte par ailleurs, sur les entreprises et les administrations locales. De plus, la part du secteur informel, bien que difficile à mesurer, semble non négligeable. Enfin, les fonctionnaires de l'Etat ne cotisent pas à la CLR.

Répartition par secteurs d'activité des effectifs salariés inscrits à la CLR

	déc-04		déc-05		Glissement annual
	nombre	part en %	nombre	part en %	
Secteur privé	619	33,6%	577	31,8%	-6,8%
dont :					
Industrie/Artisanat	103	5,6%	99	5,5%	-3,9%
BTP	83	4,5%	73	4,0%	-12,0%
Commerce	216	11,7%	208	11,5%	-3,7%
Services	169	9,2%	150	8,3%	-11,2%
Employés de maison	48	2,6%	47	2,6%	-2,1%
Secteur semi-public*	193	10,5%	188	10,4%	-2,6%
Secteur public	1028	55,9%	1050	57,9%	2,1%
Total	1840	100,0%	1815	100,0%	-1,4%
Contrats de développement	257	14,0%	252	13,9%	-1,9%

Source CLR-CCPF

* Secteur regroupant des établissements publics ou institutions conventionnées avec l'Etat dont les budgets ne sont pas des budgets territoriaux, comme la CLR-CCPF, la DEC (Direction de l'Enseignement Catholique), RFO, l'IEOM...

Le marché de l'emploi sur le Territoire est caractérisé par la faible part du secteur privé, qui ne représente que 31,8% des emplois déclarés à la CLR. Le secteur privé employait 577 personnes fin 2005, contre 619 un an auparavant, soit une baisse de 6,8%. La plus forte baisse a été enregistrée dans le secteur du BTP (-12% avec 73 emplois déclarés). Déjà soulignée en 2004, la baisse persistante des emplois du BTP s'explique par l'absence de grands chantiers en 2005. Les emplois dans le secteur des services ont également régressé fortement (-11,2% avec 150 emplois déclarés).

Le nombre de salariés dans le secteur public (hors fonctionnaires de l'Etat) a progressé de 2,1% pour s'établir à 1.050 personnes, soit 57,9% des emplois déclarés à la CLR. Le secteur semi-public a perdu cinq emplois, passant de 193 à 188 salariés déclarés.

Au total, le nombre global de personnes ayant un emploi salarié (hors fonctionnaires de l'Etat) aurait donc baissé de 1,4% en 2005 pour s'établir à 1.815.

Les fonctionnaires d'Etat représentent près de 15% de l'emploi salarié

Le nombre de fonctionnaires payés directement par l'Etat et ne cotisant pas à la CLR/CCPF est déterminé par enquête de l'IEOM auprès des administrations concernées. Il s'élevait à 306 au 31/12/05, soit une augmentation de 1% depuis fin 2004. Cette évolution repose essentiellement sur les effectifs des fonctionnaires de l'Administration supérieure et des autres services de l'Etat, ainsi que de l'agence de Santé.

Répartition des fonctionnaires non inscrits à la CLR

	2003	2004	2005	Variation 2005 / 2004	Part
Ad.sup et autres services de l'Etat	49,5	43,5	47,5	9,2%	15,5%
Services territoriaux	13,5	15,5	15,5	0,0%	5,1%
Education nationale	234	236	233	-1,3%	76,1%
Agence de Santé	8	8	10	25,0%	3,3%
Total	305	303	306	1,0%	100,0%

Sources : Administration supérieure, Ed. nationale et Agence de Santé

Sous les réserves formulées plus haut, le nombre total des salariés sur le Territoire peut être estimé à 2.121 personnes. Compte tenu des fonctionnaires rémunérés directement par l'Etat, la part de la fonction publique et semi-publique dans l'emploi salarié local s'élève à près de 73%, contre 22% en Nouvelle-Calédonie et 16% en Polynésie française.

Le recensement des demandeurs d'emploi n'est pas exhaustif

En l'absence d'indemnité de chômage sur le Territoire, le nombre de demandeurs d'emploi est recensé par le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS). Le SITAS a recensé environ 399 demandeurs d'emploi à Wallis en 2005, contre 509 en 2004. Cette forte diminution résulte en réalité d'une mise à jour des fichiers des demandeurs d'emplois qui a conduit à ne plus prendre en compte une centaine de dossiers obsolètes. Le recensement est basé sur les inscriptions des demandeurs auprès du SITAS qui ne sont pas obligatoires et ne peuvent pas être effectuées à Futuna.

1.2. Les Chantiers de Développement local

Les Chantiers de Développement pour les Jeunes (CDJ) et pour les Adultes (CDA) sont des emplois dans les secteurs public et associatif, financés par l'Etat. Le principe de ces contrats repose sur une circulaire du ministère de l'Outre-mer datant de 1991.

Au titre du Contrat de développement 2000-2004 (prolongé jusqu'à 2006), une enveloppe de 545,8 millions de XPF a été allouée au financement de ce projet. Il s'agit d'accorder une aide financière temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général à mi-temps et parfois à plein temps pour les adultes : entretien de bâtiments ou d'équipements divers, protection de l'environnement, activités culturelles et sociales, notamment l'aide aux handicapés. La seconde partie du temps est théoriquement consacrée, pour les jeunes, à la formation, mais ce pan du programme n'a jamais été mis en place sur le Territoire. Les

postulants doivent être à la recherche d'un emploi et, de préférence, s'être préalablement inscrits auprès du SITAS.

Les CDJ sont des emplois à mi-temps, s'adressant à des jeunes âgés de 16 à 25 ans et pour une durée cumulable maximum d'un an jusqu'à leur 26^{ème} anniversaire. Ils permettent d'acquérir une première expérience professionnelle, voire éventuellement de compléter une formation. Ils sont rémunérés à hauteur de 80% du SMIG horaire (soit 27.782 XFP depuis le 1^{er} juillet 2005 pour 80 heures de travail par mois). 219 jeunes ont été employés à ce titre en 2005, dont 145 par les associations et organismes à but non lucratif, 20 par les collectivités locales et circonscriptions administratives, 39 par des établissements publics, 5 par les services techniques de l'État, 3 par le Territoire et les 7 derniers dans divers secteurs.

Les CDA sont des emplois d'une durée maximum de 3 mois par an, pour une rémunération mensuelle de 30.386 XFP depuis le 1^{er} juillet 2005 (pour 70 heures de travail par mois). Ils ont bénéficié à 580 adultes en 2005, contre 597 en 2004. 230 ont été recrutés par l'intermédiaire du SITAS vers le milieu associatif, 47 par les services techniques de l'État, 267 par les collectivités locales et les circonscriptions administratives, 25 par les établissements publics, 8 par le Territoire et 20 dans d'autres domaines.

Le nombre total de bénéficiaires (CDA et CDJ) diminue par rapport à l'année précédente (-6,0%) à 799 personnes en 2005, contre 850 en 2004 et 849 en 2003. Les engagements 2005 se sont élevés à 109,2 millions de XPF. Le cumul 2000-2005 atteint 729,8 millions, soit 133,7% de la prévision initiale.

2. LES RELATIONS DU TRAVAIL

2.1. L'organisation interprofessionnelle

La chambre interprofessionnelle (CIPWF) couvre l'ensemble des activités économiques des deux îles. Elle a été constituée en tant qu'établissement public territorial. Ses statuts ont été adoptés en janvier 2002 par l'Assemblée territoriale. Ses membres ont été élus en septembre 2002 et renouvelés pour moitié en décembre 2005.

Le budget des dépenses exécutées par la chambre interprofessionnelle pour l'année 2005 a été de 11,4 millions de XPF. Son fonctionnement est financé par une taxe additionnelle de 30% sur les patentes.

Elle dispose encore de peu de moyens et son action se limite à la formation. Elle ne gère ni le port, ni l'aéroport. Elle a, cependant, largement contribué aux études préparatoires au lancement des entreprises d'exploitation forestière et de scierie, créées en 2005. De plus, elle a été chargée des études en vue de la gestion et de la commercialisation du nom du domaine « wf ».

Dans le cadre du Contrat de développement, une dotation de 77,5 millions de XPF a été mise à la disposition de la CIPWF par le ministère de l'Outre-mer, pour mener des actions d'aide aux entreprises d'une part (30 millions de XPF), et pour la construction du bâtiment de la Chambre interprofessionnelle d'autre part (47,5 millions).

2.2. Le droit du travail

Les relations du travail sur le Territoire sont, pour l'essentiel, régies par un Code du travail basé sur une Loi du 15 décembre 1952. L'obsolescence de ce texte ne permet pas la mise en place d'un cadre juridique adapté aux conditions actuelles du monde du travail. Pour le secteur privé, un accord interprofessionnel territorial a été signé le 15 décembre 1995. Il

comportait notamment un volet de négociation des salaires. En dehors des augmentations du SMIG, les salaires n'ont pas été renégociés depuis.

L'ordonnance n°2000-285 du 30 mars 2000 portant actualisation et adaptation du droit du travail de l'Outre-mer permet désormais aux partenaires sociaux dans le Territoire de négocier des accords d'annualisation du temps de travail. Aucun accord de ce type n'a été signé à ce jour. Le temps de travail hebdomadaire reste, par ailleurs, fixé à 39 heures. En outre, en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs, cette ordonnance a introduit dans le Code du travail local le principe de la responsabilité de l'employeur et de l'obligation de maintenir en constant état de propreté les locaux de travail ou de veiller à la sécurité des travailleurs, y compris en interrompant leur activité en cas de danger grave, imminent et inévitable (notamment en cas de catastrophe naturelle).

Aucune évolution majeure n'est à mentionner en matière de droit du travail en 2005. Cependant, l'ordonnance n°2005-57 du 26 janvier 2005, portant actualisation et adaptation du droit du travail en outre-mer, vient moderniser la loi n°52-1322 du 15 décembre 1952 applicable à Wallis et Futuna.

2.3. Les rapports sociaux

Il existe sur le Territoire une fédération patronale, affiliée à la CGPME. Cinq syndicats sont considérés comme « représentatifs » localement : FO, la FSTWF, la CFDT, la SACE (au sein de l'Administration supérieure) et l'USTO (au sein de RFO). Si le taux de syndicalisation n'est pas recensé, la capacité de mobilisation est, en tout cas, importante et peut déboucher sur des conflits sociaux sérieux.

Contrairement à l'année 2004, au cours de laquelle les conflits s'étaient multipliés tant dans le secteur public que dans le secteur privé, où les revendications ont souvent été associées à des questions d'ordre foncier, l'année 2005 a été relativement calme sur le plan social, du fait notamment de la morosité sur le marché de l'emploi. La grève des salariés et l'occupation des locaux de l'entreprise Technic Import, qui a commencé en juillet 2004, a trouvé une issue en mai 2005, suite à l'intervention des forces de l'ordre.

Enfin, l'année 2005 a été marquée par de vives tensions au sein du pouvoir coutumier qui ont mobilisé et préoccupé une part importante des habitants de l'île de Wallis.

2.4. L'inspection du travail

Le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) existe sur le Territoire depuis décembre 1989. Il est chargé des missions suivantes :

- Organiser et contrôler les actions en matière de formation professionnelle, d'aide à l'emploi et d'insertion ;
- Assurer un rôle de médiateur dans les conflits sociaux mais aussi directement entre employeur et salarié ;
- Veiller à l'application du Code du travail en vigueur sur le Territoire. Cette tâche est rendue difficile par le cadre juridique ancien et peu structuré. Il bénéficie d'un pouvoir de sanction mais en fait très peu usage, lui préférant la médiation ;
- Exercer la tutelle administrative sur les organismes territoriaux à caractère social, en l'occurrence la CLR-CCPF ;
- Animer et suivre l'office local de la main-d'œuvre, qui recense les demandeurs d'emploi.

§ 3. LES SALAIRES ET LES PRIX

1. LES SALAIRES

La prédominance du secteur public dans la structure de l'emploi sur le Territoire confère une importance particulière au niveau des salaires versés à ses agents. Les salaires du secteur public et du secteur privé n'ont pas suivi la même évolution et il existe un net décalage, au profit du secteur public, notamment en matière de salaire minimum. L'affiliation des salariés à la Caisse Locale de Retraites (CLR) permet d'établir une évaluation de la masse salariale des employés du Territoire (hors fonctionnaires d'Etat).

1.1. L'évolution des salaires dans le secteur privé

Aux termes de l'Accord Interprofessionnel du Travail (AIT) du 15 décembre 1995, les salaires de base du secteur privé comprennent une partie fixe (coefficient 100) correspondant au SMIG horaire, et une partie mobile, dont la valeur du point est en principe négociée chaque année aux environs du 1^{er} novembre, ou dès que l'augmentation de l'indice du coût de la vie dépasse 2%. Le salaire est obtenu par le produit du nombre de points par la valeur du point, ajouté à la partie fixe du salaire (coefficient 100).

L'arrêté n°2001-264 a fixé, le 22 juin 2001, les étapes d'une revalorisation sensible du SMIG sur le Territoire, visant à atteindre le seuil de 70.000 XPF par mois. Le SMIG n'avait pas évolué depuis le 1^{er} juin 1998.

Evolution du SMIG depuis 1998

	Rémunération horaire (XPF)	Rémunération mensuelle (XPF)	Evolution / date précédente
Depuis juin 1998	344,25	58 178	-
1er juillet 2001	372,47	62 947	8,2%
1er janvier 2002	394,82	66 725	6,0%
1er juillet 2002	414,56	70 061	5,0%
1er juillet 2005	434,09	73 362	4,7%

Source : Journal officiel du Territoire

Depuis le 1^{er} juillet 2005, le SMIG s'élevait à 73.362 XPF par mois. Le 1^{er} janvier 2006, il a été fixé à 74.478 XPF (+1,5%).

Dans le même temps, le salaire minimum de Nouvelle Calédonie a été fixé à 115.000 XPF au 1^{er} janvier 2006 et celui de la Polynésie Française est resté inchangé depuis décembre 2004 à 125.000 XPF par mois.

1.2. L'évolution des salaires dans le secteur public

Depuis le 1^{er} janvier 2000, aucun agent de l'Administration supérieure n'est plus rémunéré au SMIG. L'indice correspondant à la rémunération la plus faible est l'indice 250, soit un salaire mensuel de 102.208 XPF au 31 décembre 2005. Cet écart avec le SMIG apparaît comme un facteur d'incitation à privilégier une embauche dans le secteur public.

Le point de la fonction publique a été revalorisé de 0,5% au 1^{er} janvier 2005 et de 0,5% au 1^{er} juillet 2005. Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2006, il a de nouveau été revalorisé de 1,5%.

Evolution de la grille des salaires des agents permanents de l'administration (en XPF)

Indices	déc-04		déc-05	
	Salaire horaire	Salaire Mensuel	Salaire horaire	Salaire Mensuel
Employés				
250 (min)	598,78	101 194	604,78	102 208
500	824,86	139 403	833,13	140 799
750	1 113,27	188 143	1 124,43	190 029
810 (max)	1 189,28	200 990	1 201,22	203 006
Catégorie supérieure				
A-I (min)	1 082,64	182 964	1 093,48	184 798
D-VI (max)	2 263,51	382 532	2 286,19	386 366

Source : Administration supérieure

2. LES PRIX

L'indice des prix est calculé par le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE), créé en 2000. Entre 1983 et 1995, un indice était calculé par l'administration territoriale, mais entre le 3^{ème} trimestre 1995 et le 4^{ème} trimestre 1999, aucun indice des prix n'a été calculé.

Pour le calcul de l'indice, la base 100 correspond au 3^{ème} trimestre 1989. Le service territorial des Statistiques a lancé en 2004, une enquête « budget des familles » à la demande de l'Assemblée Territoriale. Cette enquête a pour but de fournir des informations chiffrées sur les modes de consommation, d'autoconsommation, sur les niveaux d'endettement et sur les ressources des ménages résidant sur le Territoire. Elle s'inscrit aussi dans une logique de refonte de l'indice des prix qui s'appuie sur des pondérations issues d'une étude réalisée en 1988 et dont l'obsolescence nuit à la qualité des résultats obtenus. Les conclusions de cette enquête, qui prévoit d'interroger plus de mille familles de Wallis et de Futuna, sont attendus pour 2007.

La pondération de l'indice des prix a été établie en 1989

La pondération des catégories de biens et services, non revue depuis 1989, s'établit comme suit :

▫ Produits alimentaires	:	48,58%
▫ Produits manufacturés	:	41,54%
▫ Services	:	9,88%

Il est à noter que les services sont manifestement sous pondérés dans le calcul de l'indice. Le transport aérien (3,62% de l'indice) et surtout les télécommunications (0,27% de l'indice) occupent une place vraisemblablement beaucoup plus importante dans le budget des ménages du fait de l'isolement du Territoire et du coût de revient de ces services. L'électricité, elle-même coûteuse en raison de son mode de production, thermique, n'est pas prise en compte dans l'indice des prix.

En 2005, les prix ont augmenté de 2,5%, contre 1,8 en 2004. Cette évolution masque toutefois des disparités entre les catégories de produits. Les prix des produits manufacturés ont enregistré une hausse de 0,6%, contre une baisse de 0,7% en 2004 et les prix des produits alimentaires se sont accrus de 4,6% contre 2,1% en 2004.

Les prix des services ont augmenté de 1,3%, alors qu'ils avaient enregistré une forte hausse en 2004 (+10,2%), principalement à cause de l'augmentation importante des taxes sur le transport aérien.

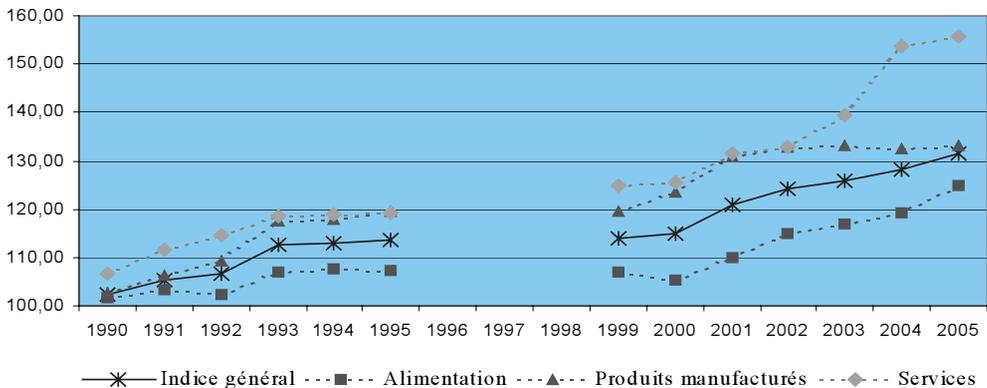
Indice des prix à la consommation

Indices	déc-03	déc-04	déc-05	Variation 2004/2003	Variation 2005/2004
Indice des produits alimentaires	116,94	119,38	124,87	2,1%	4,6%
Indice des produits manufacturés	133,26	132,37	133,1	-0,7%	0,6%
Indice des services	139,44	153,66	155,71	10,2%	1,3%
Indice global	125,95	128,16	131,34	1,8%	2,5%

Base 100 : 1989

Source : STSEE

Indices des prix à Wallis-et-Futuna



Les produits importés sur le Territoire en 2005 proviennent essentiellement de l'Union européenne (31% des produits importés), de l'Australie (13%), de Singapour (10%) et de la Nouvelle-Zélande (9%). En un an, le dollar australien s'est apprécié de 9,6%, le dollar de Singapour de 11,7% et le dollar néo-zélandais de 12,8%. Ces évolutions défavorables du cours de change concourent à la hausse des prix sur le Territoire et devraient avoir un impact négatif sur les importations à court ou moyen terme.

Evolution du taux de change du Franc Pacifique (en XPF)

	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	Variations	
					2004/2003	2005/2004
Japon (100 Yens)	95,9335	88,3612	85,4506	85,7527	-3,29%	0,35%
Etats-Unis	113,7902	94,4828	87,6087	101,3950	-7,28%	15,74%
Australie	64,3090	71,0223	68,3497	74,9336	-3,76%	9,63%
Nouvelle-Zélande	59,7405	62,0098	63,2355	71,2982	1,98%	12,75%
Singapour	65,5705	55,6325	53,6033	59,8905	-3,65%	11,73%

Source : IEOM

(nb : taux de change en fin de mois)

§ 4. LES ECHANGES

1. L'ÉVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX

La structure des échanges commerciaux du Territoire est caractérisée par l'absence d'exportations, excepté quelques flux ponctuels (par exemple : 29,8 tonnes de trocas⁵ en 2005, pour une valeur de 11,8 millions de XPF). La structure de la balance commerciale est donc déficitaire à hauteur de la valeur des importations (le taux de couverture des importations par les exportations étant quasiment nul).

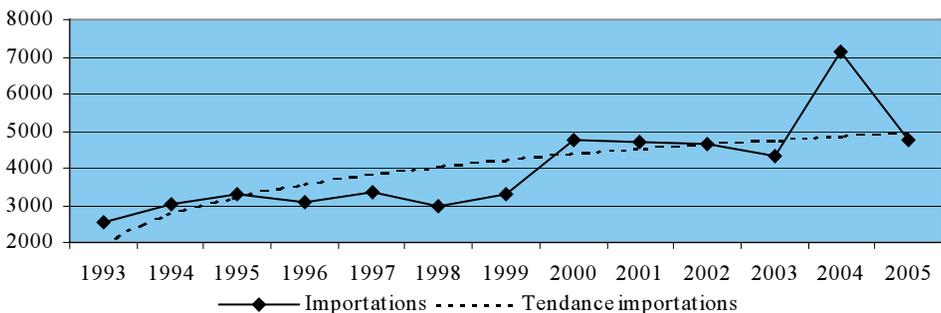
1.1. L'évolution des importations

En 2005, le volume d'importations a atteint 28.617 tonnes pour un montant de 4.778,1 millions de XPF⁶, soit une baisse de 61,7% en poids et de 32,8% en valeur par rapport à l'année précédente. Cette importante diminution des importations en valeur et en tonnage s'explique principalement par le caractère exceptionnel des importations de l'année 2004 résultant de la conjugaison de trois opérations non récurrentes :

- Général Import, qui est la principale plate-forme d'importation de Wallis et Futuna, avait investi en 2004 pour environ 750 millions de XPF dans la construction et l'aménagement d'une unité de stockage comprenant 2000 m³ de chambres froides. Cet investissement avait expliqué l'augmentation, en 2004, de plus de 80% de la valeur du chapitre « machines et appareils ». En 2005, ce chapitre a diminué de 15% ;
- Suite à la mise en service de ses nouvelles installations, cette société a fortement augmenté ses stocks ;
- La Collectivité avait immatriculé un bateau-citerne d'une valeur de 2.603 millions de XPF et d'un poids de 45.800 tonnes cette année, ce qui expliquait la très forte augmentation de la valeur et du volume du chapitre « matériel de transport » ;

Si l'on déduit la valeur du bateau des importations de 2004 afin de les comparer à celles de 2005, on constate alors que celles-ci ont augmenté de 5,9% en valeur.

Montant des importations à Wallis et Futuna (en millions de XPF)



⁵ Coquillages dont la nacre sert à la confection de boutons et de bijoux fantaisie.

⁶ Ces informations doivent être interprétées avec prudence, l'exhaustivité des données n'étant pas assurée.

Importations en valeur (millions de XPF)

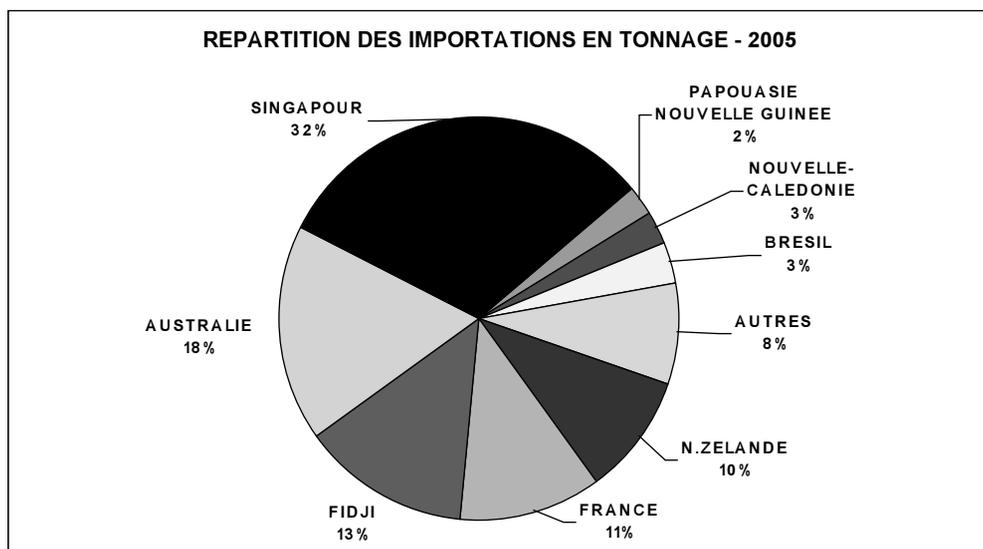
CHAPITRES	2004		2005		VARIATION 2005/2004
	VALEUR	PART (%)	VALEUR	PART (%)	
PRODUITS ALIMENTAIRES	1307,3	18,37%	1402,8	29,36%	7,30%
- INDUSTRIES ALIMENTAIRES (charcuteries, conserves, boissons, ...)	718,5	10,10%	795,7	16,65%	10,75%
- PRODUCTION ANIMALE (viandes, poissons, laitages, ...)	377,8	5,31%	380,9	7,97%	0,81%
- PRODUCTION VEGETALE (fruits, légumes, céréales, thé, café, ...)	190,3	2,67%	204,0	4,27%	7,17%
- GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VEGETALES	20,7	0,29%	22,2	0,46%	7,50%
MATERIEL DE TRANSPORT	3106,3	43,65%	549,8	11,51%	-82,30%
PRODUITS MINERAUX (ciment, ...)	551,6	7,75%	636,7	13,33%	15,42%
- CEMENTS, SEL...	75,2	1,06%	72,7	1,52%	-3,30%
- HYDROCARBURES	452,2	6,35%	540,2	11,31%	19,46%
FOURNITURES (BTP, ...), dont :	477,2	6,71%	540,1	11,30%	13,18%
- METAUX (tôles, grillages, outillage à main, objets de ménage, ...)	250,0	3,51%	307,0	6,43%	22,81%
- MATIERES PLASTIQUES (pneumatiques, articles sanitaires, ...)	120,4	1,69%	111,3	2,33%	-7,54%
- BOIS (bois brut ou scié, articles en bois sauf meubles)	67,6	0,95%	74,3	1,56%	9,86%
- OBJET EN VERRE, PORCELAINE ET CARRELAGE	39,2	0,55%	47,5	0,99%	21,15%
MACHINES ET APPAREILS (électroménager, hifi, informatique, ...)	703,8	9,89%	597,7	12,51%	-15,07%
INDUSTRIES CHIMIQUES (médicaments, hygiène, beauté, peinture, ...)	365,2	5,13%	443,2	9,28%	21,36%
LINGES ET ACCESSOIRES	240,4	3,38%	240,8	5,04%	0,18%
- TEXTILES (vêtement, linge de maison, ...)	171,3	2,41%	167,6	3,51%	-2,15%
- ACCESSOIRES (chaussures, coiffures, parapluies, ...)	35,7	0,50%	38,4	0,80%	7,43%
- PEAUX, CUIRS, PELLETERIES	7,1	0,10%	6,8	0,14%	-4,38%
- BIJOUX	26,2	0,37%	28,0	0,59%	6,75%
MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS (mobilier, articles de sport, ...)	130,3	1,83%	114,9	2,40%	-11,84%
PAPIERS, CARTONS (papeterie, livres, objets jetables en papier ou en carton, ...)	120,7	1,70%	114,8	2,40%	-4,88%
INSTRUMENTS ET APPAREILS OPTIQUES (photographie, médico-chirurgical, ...)	113,5	1,59%	137,0	2,87%	20,71%
ARMES ET MUNITIONS	0,2	n.s.	0,3	n.s.	27,53%
OBJET D'ART ET DE COLLECTION	0,1	n.s.	0,1	n.s.	69,86%
TOTAL GENERAL	7116,6	100,00%	4778,1	100,00%	-32,86%

Source: Service des Douanes et des Affaires Maritimes

1.2. Les principaux fournisseurs

Principaux fournisseurs en tonnage

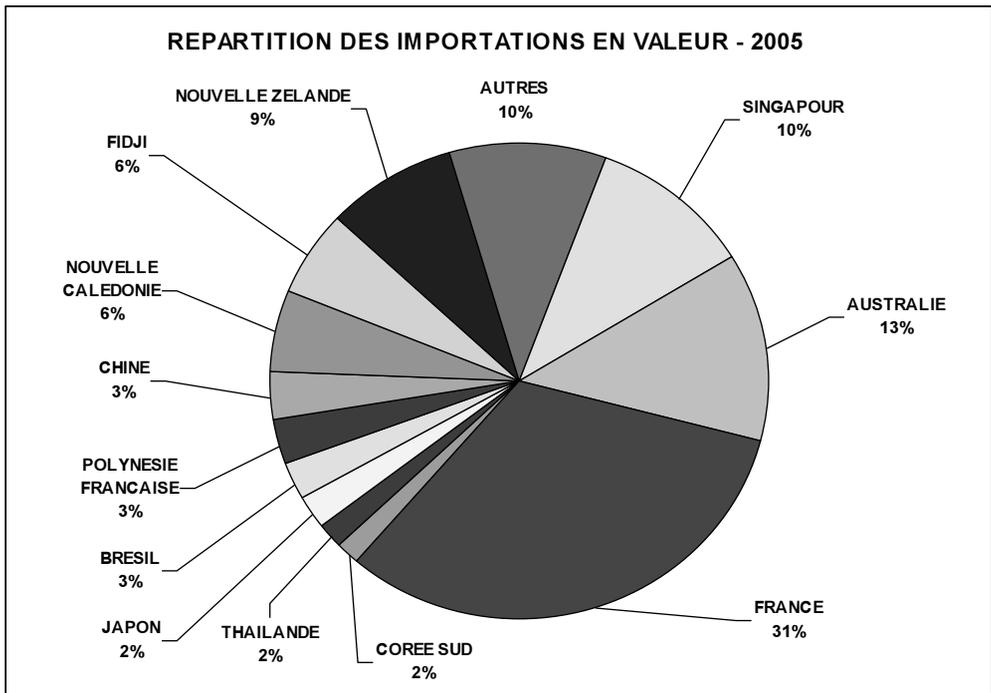
En poids, Singapour constitue le premier fournisseur du Territoire avec 8.980,3 tonnes, soit 32% des importations⁷. Celles-ci sont essentiellement constituées d'hydrocarbures. L'Australie est le deuxième fournisseur avec 18% des importations, suivie de Fidji (avec 13% du tonnage total, contre 9% en 2004) et de la France (11% du tonnage global, contre 9% en 2004).



Principaux fournisseurs en valeur

La France métropolitaine conserve, en 2005, une place prépondérante parmi les fournisseurs du Territoire avec 31% des importations en valeur, soit 1.554,6 millions de XPF, contre 33% en 2004. L'Australie reste en deuxième position, avec 13% des importations. Viennent ensuite Singapour (10%), la Nouvelle-Zélande (9%), Fidji et la Nouvelle-Calédonie (respectivement 6%).

⁷ L'Australie était, dans les années passées, considérée comme le premier fournisseur du fait d'un importateur d'hydrocarbures qui déclarait cette origine alors que les produits venaient en réalité de Singapour. A la demande du service des Douanes, cette erreur a été rectifiée à partir de 2005. La comparaison des classements de ces deux pays en 2005 avec ceux des années antérieures ne peut donc être effectuée valablement.



2. LES TRANSFERTS PUBLICS ET INTERBANCAIRES

2.1. Les transferts publics

Le montant des transferts publics (flux financiers entrant), qui correspondent aux dépenses de l'Etat dans le Territoire, s'élève pour l'année 2005 à 10.155 millions de XPF, en diminution de 2,9% par rapport à 2004. Ce flux est principalement constitué des dépenses du ministère de l'Education Nationale (48,2% du total) et des dépenses du ministère de la Santé (21,7%). Les différentes collectivités territoriales (Territoire et circonscriptions) perçoivent, au titre de subventions et de différentes dotations, un montant de 1.336,8 millions de XPF (soit 11,3% de l'ensemble), imputé sur les budgets du ministère de l'Outre-mer et d'autres ministères.

Evolution des transferts publics avec l'extérieur (en millions de XPF)

	2003	2004	2005	Variation 2005/2004
Transferts publics de l'Etat (Concours financiers extérieurs de caractère public)	8 653	10 461	10 155	-3%
<i>dont</i>				
- Subventions et dotations aux collectivités territoriales	878	1 183	1 337	13,0%
- Dépenses du ministère de l'Education Nationale	4 741	4 839	4 895	1,2%
- Dépenses du ministère de la Santé	2 010	3 327	2 202	-33,8%

Source : Trésor Public

Une partie des transferts publics transite par l'IEOM, sur le compte du Trésor Public :

Transferts public ayant transité par l'IEOM en 2005 (en millions de XPF)

	2003	2004	2005
Solde des transferts sur le compte du Trésor	3 142,9	3 053,7	1 174,6
- Solde des transferts privés	n.c.	32,8	55,7
= Solde des transferts publics ayant transité par l'IEOM	3 142,9 *	3 021,0	1 118,9

Source : IEOM

* Solde de l'ensemble des transferts, publics et privés, ayant transité sur le compte du Trésor Public à l'IEOM

Une part croissante des opérations du Trésor est désormais traitée par le Système Interbancaire de Télécompensation (SIT) métropolitain, ce qui explique la forte diminution des montants enregistrés par l'IEOM.

2.2. Les transferts interbancaires

Transferts interbancaires (millions de XPF)

	Cumul 2003	Cumul 2004	Cumul 2005
Transferts reçus par la BWF	975	943	1 121
Transferts émis par la BWF	-4 568	-4 089	-2 606
Solde des transferts interbancaires	-3 593	-3 146	-1 485

Source : IEOM

Le solde des transferts effectués par la BWF de Wallis vers l'extérieur s'élève à 1.485 millions de XPF, en baisse de 52,8% par rapport à l'exercice 2004. Cette évolution résulte en grande partie de la baisse des dépôts des commerçants enregistrée en 2005, probablement liée à la morosité de la situation économique du Territoire peu favorable au développement des échanges.

En l'absence de balance des paiements, les chiffres des transferts privés doivent être analysés avec beaucoup de prudence car ils ne recouvrent qu'une partie des opérations.



Elevage traditionnel de porcs - Wallis - *Photo : J. Delalande*



Scierie de Wallis - *Photo : STARP - J.M. Izard*



Déchargement du porte conteneurs - Wharf de Mata'Utu - *Photo : J. Delalande*



Paysage agricole - Wallis - *Photo : J. Delalande*

SECTION 2

LES SECTEURS D'ACTIVITE

§ 1. L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE ET LA PECHE

1. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

1.1. Etat des lieux

Sur le Territoire, l'agriculture, de type traditionnel, occupe une place importante tout en étant très peu intégrée dans l'économie marchande. Elle est, en effet, essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins familiaux tant pour l'autoconsommation que pour la "coutume". Le régime foncier est coutumier, basé sur l'indivision du patrimoine familial. La notion de surface cadastrale est inconnue sur le Territoire. Les terres sont en principe inaliénables et incessibles. Chaque membre de la famille est usufruitier des parcelles familiales.

Le premier recensement général de l'agriculture, effectué sur l'ensemble du Territoire par le service de l'Économie rurale et de la pêche, en liaison avec le service central des Enquêtes et des études statistiques du ministère de l'Agriculture et de la pêche, a été réalisé au premier semestre 2001⁸. Les résultats du recensement montrent le caractère très parcellisé de l'agriculture sur les deux îles. Ainsi, 1.922 exploitations familiales ont été recensées sur le Territoire, dont 1.167 à Wallis et 755 à Futuna. Elles regroupent 13.283 personnes soit une moyenne de 6,9 personnes par unité. La taille des exploitations est très faible et étroitement liée à la taille de la famille. L'équipement se limite à du petit outillage.

Nombre d'inscrits au registre des patentes 2005 dans les secteurs agricole et halieutique

Activités	Nombre d'inscrits
Maraîchage	9
Horticulture	1
Elevage porcin	7
Elevage avicole	2
Pêche	14
Total	33

Par ailleurs, 2.486 actifs répartis sur 1.598 unités familiales (66% des exploitations concernées) déclarent disposer d'un emploi "hors exploitation". Au cours du recensement général de la population de 2003, 18 personnes ont déclaré l'agriculture et/ou la pêche comme activité principale. En outre, 3.931 et 3.011 personnes ont respectivement déclaré l'agriculture et la pêche comme "activité annexe". Les familles rurales sont donc caractérisées par la pluriactivité. Seules quelques exploitations ont développé une économie marchande.

⁸ Les chiffres donnés émanent pour l'essentiel de ce recensement.

L'activité agricole générerait 78 emplois permanents, 183 à mi-temps et 585 occasionnels, soit 846 personnes au total⁹.

1.2. Les cultures

La superficie totale cultivée des exploitations est estimée à 1 350 ha soit 9,5% du Territoire dont 620 ha à Alofi et Futuna et 730 ha à Wallis. La production végétale se caractérise par trois systèmes de production : un système agro forestier qui occupe 460 ha à proximité de l'habitat, composé principalement d'arbres à pain, bananiers, cocotiers et fruitiers sous lesquels poussent quelques pieds de taro et igname ; un système intensif qui comporte des aménagements hydrauliques sur une centaine d'hectares dont deux tiers plantés de taros et un tiers en jachère ; un système plus extensif de cultures vivrières qui couvrent environ 800 hectares, essentiellement consacrés au manioc. Les parcelles de tubercules sont laissées en jachère après 4 à 5 années de cultures successives.

Les cultures vivrières

Les cultures vivrières prédominent sur le Territoire. Elles occupent 6,7% de sa surface (950 ha). La population en tire encore les éléments de base de son alimentation : igname (25 ha), taro (100 ha), manioc (530 ha), banane (140 ha), arbre à pain (160 ha), cocotier (plus de 4.000 ha dont 300 ha sur parcelles cultivées). Dans de nombreux ménages, la consommation de produits vivriers importés (pain, pâtes, pommes de terre, riz, ...) se substitue à celle de produits vivriers locaux. Si quelques commerces produisent des plats préparés à base de produits locaux, ceux confectionnés à partir de produits importés sont les plus vendus.

Les cultures maraîchères

La consommation de légumes par les Wallisiens et Futuniens se développe. Toutefois, encore aujourd'hui, la demande émane principalement des métropolitains résidant sur le Territoire. Les structures d'exploitation (superficies réduites, absence de mécanisation, etc.) ainsi que le coût de la main d'œuvre et de l'eau ne permettent pas de concurrencer de nombreux produits importés : en moyenne les légumes importés représentent 250 tonnes par an (43 millions de XPF), dont la moitié en légumes frais. De plus, au cours d'une partie de l'année, les conditions climatiques ne sont pas favorables à certaines productions. L'isolement du Territoire, rend compétitifs les légumes de courte conservation tels que choux de Chine, concombre, laitue, tomate et quelques plantes aromatiques. Sur l'année 2005, les superficies cultivées ont, selon les saisons, varié entre 2.500 et 10.000 m² à Wallis et 1.000 et 2.500 m² à Futuna.

Les cultures fruitières

La production fruitière est principalement constituée de bananes, citrons et papayes, en toutes saisons, et d'ananas, avocats, mangues, oranges et pamplemousses seulement à certaines périodes de l'année. Des tests d'induction florale, réalisés au début des années 90, ont démontré la possibilité de produire des ananas toute l'année. Cette technique n'est pratiquement pas utilisée. Les variétés de mangues et d'avocats existant sur le Territoire permettent une production étalée sur plusieurs mois. La production fruitière, comme l'ensemble des produits agricoles, est faiblement commercialisée. Depuis quelques années, les grandes surfaces commerciales proposent des fruits locaux livrés par des producteurs.

⁹ Les salariés du secteur agricole ne sont que très rarement déclarés à la CLR.

Cependant, les importations de fruits représentent en moyenne 135 tonnes par an (35 millions de XPF), dont 100 tonnes de fruits frais.

Le domaine forestier

En 2004, le Fonds européen de développement a engagé plus de 10 millions de XPF dans des opérations de boisement et d'amélioration forestière. A Futuna, le projet de réserve forestière coutumière, qui doit garantir la pérennité des ressources en eau de l'île, est en cours d'élaboration et de concertation. Une mission du CNASEA sur le foncier a eu lieu en 2005 pour le royaume de Sigave.

En 2005, la première unité de sciage a vu le jour à Wallis. D'une capacité de 7 à 8 m³ de sciages par jour, elle utilise exclusivement des bois locaux et vient se positionner en concurrence sur le marché des sciages d'importation. Il s'agit d'un investissement privé subventionné à hauteur de 40% par le ministère de l'Agriculture et financé sur prêt de la BWF pour le solde.

1.3. L'élevage

L'élevage concerne presque exclusivement les espèces porcines et avicoles.

L'élevage porcin

Les élevages demeurent, pour la plupart, familiaux ou, au mieux, artisanaux. Le porc constitue un élément essentiel de la coutume. Chaque famille se doit d'élever quelques bêtes destinées à lui permettre de remplir ses obligations coutumières. Avec l'évolution du mode de vie, la consommation de viande de porc tend, par ailleurs, à augmenter. A l'occasion du recensement général agricole de 2001, les producteurs ont indiqué que 53% des porcs de moins de 25 kg sont autoconsommés et 71% des porcs de plus de 25 kg sont dédiés à la coutume. 10% de la production est commercialisée, principalement pour satisfaire aux imprévus de la coutume.

Le recensement de 2001 a également permis d'estimer le nombre de porcs sur l'ensemble du Territoire à 30.100 têtes, avec la répartition suivante : 19.731 porcs pour 1.443 exploitations à Wallis et 10.369 porcs pour 703 exploitations à Futuna. La production annuelle de viande de porc est estimée à 2.000 tonnes.

Avec les changements de mode de vie, les ménages wallisiens et futuniens consomment de plus en plus de porcs importés (carcasses et/ou transformés, avec 185 tonnes par an en moyenne, soit 64 millions de XPF). Les coûts de production, et en particulier l'aliment du bétail, sont tels que le prix de revient du kg de porc vif est estimé autour de 600 XPF. Le prix de revient "quai de Mata'Utu" des carcasses en provenance d'Europe est inférieur à 400 XPF.

Au cours des années récentes, des cas humains de brucellose porcine ont été déclarés. Une enquête épidémiologique est en cours afin de déterminer la prévalence de la maladie chez les humains et les animaux.

L'élevage avicole

Les poulets de chair font l'objet d'un élevage traditionnel. Destinés à la consommation familiale, leur production, estimée à 10 tonnes par an, se révèle nettement inférieure à la demande locale. En moyenne, 950 tonnes de viande de volaille sont importées chaque année (90% de poulets congelés) à moins de 200 XPF le kg rendu « quai de Mata'Utu ». La valeur de ces importations s'élève à 172 millions de XPF par an.

A Wallis, il existe deux unités de production d'œufs. Le premier élevage est doté d'environ 1.000 poules pondeuses, produisant 70 douzaines d'œufs par jour, achetés en grande partie par les petits commerces. Le second élevage est doté de quatre batteries de 486 poules pondeuses. Seules 3 batteries sont en activité et la dernière est destinée aux vides sanitaires indispensables lors des renouvellements de cheptel. La production journalière se situe aux alentours de 90 à 100 douzaines d'œufs destinées aux grandes surfaces. Ces unités de production qui bénéficient d'aides du Territoire (exonération des taxes sur les aliments et animaux importés) ont également bénéficié de financements de l'OGAF à hauteur de 1,9 million de XPF.

Aujourd'hui, la production d'œufs (700.000 œufs par an en moyenne) satisfait 44% de la consommation locale, ce qui laisse un potentiel de croissance de la production locale. Aussi, depuis peu, l'un des éleveurs expédie des plateaux d'œufs sur Futuna, l'unique éleveur futunien de poules pondeuses ayant arrêté sa production en 2000. Cette île est donc largement dépendante des importations de ce produit.

Elevage bovin

En dehors des élevages porcins et avicoles, les autres productions animales du Territoire sont marginales : l'évêché détient quelques têtes de boeufs. La viande bovine est importée (330 tonnes par an, dont 170 tonnes de corned beef, pour une valeur CAF de 176 millions de XPF) de même que les produits laitiers (260 tonnes par an, dont 45% de lait en poudre, pour une valeur CAF de 77 millions de XPF).

1.4. Le développement durable

Le projet de Développement d'une Agriculture Durable dans le Pacifique (DADP) a été lancé en août 2003. Il implique 16 pays et collectivités d'Outre-mer du Pacifique. Il est financé par le VIII^{ème} FED (83,3 millions de XPF) et piloté par la Commission du Pacifique Sud.

Les principaux objectifs de ce projet sont l'amélioration de la productivité agricole à long terme et la professionnalisation de l'activité agricole. L'an passé, un diagnostic participatif, effectué avec les communautés rurales, a orienté les activités du projet sur la conservation et la fertilité des sols, l'agriculture respectueuse de l'environnement, l'introduction de nouvelles variétés tant vivrières que maraîchères. A cet effet, des expérimentations ont été réalisées et de nouvelles variétés de bananier et de taro sont en cours de multiplication dans le laboratoire in vitro, construit en 2004. Au cours de l'année 2005, des agriculteurs de Wallis et de Futuna ont installé des parcelles de multiplication de ces nouvelles variétés.

2. LA PECHE

La Zone Economique Exclusive (Z.E.E.) des îles de Wallis et Futuna, s'étend sur 266.000 km². En novembre 2002, l'étude des perspectives de développement de la filière pêche à Wallis et Futuna, réalisée par un cabinet d'experts de Papeete, a estimé le potentiel exploitable de la zone entre 2.000 et 3.000 tonnes par an, dont 1.350 et 2.350 tonnes de thonidés. En 2005, le « Mata'u », palangrier de Polynésie Française, a effectué une campagne exploratoire de la Z.E.E qui a mis en évidence des potentialités intéressantes. La création d'un port de pêche à Halalo, au sud de Wallis, est prévue sur un financement du IX^{ème} FED d'un montant de 642 millions de XPF. Les travaux pourraient démarrer en 2007.

Sur le Territoire, la pêche revêt un caractère artisanal. Elle est essentiellement destinée à l'autoconsommation et la commercialisation des produits locaux reste faible.

Une enquête réalisée en 2001 a estimé à 333 le nombre de personnes reconnues comme ayant une activité de pêche. Seulement 14 d'entre-elles étaient recensées par le service des Patentes, en 2005, en tant que pêcheurs. La destination des prises est répartie par tiers entre l'autoconsommation, les obligations coutumières et la vente. Les pêcheurs se cantonnent à la zone du lagon (96% des personnes interrogées) et ont recours massivement à des techniques de pêche artisanale. La pêche apparaît également comme une activité secondaire. En effet, seulement 20% des personnes interrogées sortent plus de deux fois par semaine. Au cours du recensement général de la population de 2003, 3.011 personnes ont déclaré la pêche comme "activité annexe". Les quantités de poissons débarquées sont en moyenne de 300 tonnes par an, tandis que les importations atteignent 77 tonnes pour une valeur CAF de 37 millions de XPF.

Le Service des Affaires rurales et de la pêche s'est lancé dans un programme de développement de la filière afin de professionnaliser cette activité. Ce projet prévoit la mise en place de subventions à la fois pour l'achat de bateaux de pêche homologués et pour la formation de personnes à la pêche hauturière.

En 2004, a débuté la professionnalisation de la filière reposant sur l'achat de bateaux homologués et la mise en place de deux dispositifs de concentration de poissons (DCP) sur Wallis.

En 2005, une rampe de mise à l'eau des bateaux a été construite au nord de Futuna. Deux dispositifs de concentration de poissons (DCP) ont été installés avec l'aide de la Marine nationale. Une mission de la Commission du Pacifique Sud (PROGFISH) a effectué un état des lieux de la ressource halieutique qui sera complété par plusieurs campagnes expérimentales. Enfin, avec le concours scientifique de la CPS, des expérimentations d'aquaculture intégrée de "chevrettes" dans les tarodières irriguées de Futuna se poursuivent.

Initiative corail pour le Pacifique SUD

Cofinancé par plusieurs bailleurs de fonds, notamment par l'AFD et le Fonds français pour l'Environnement Mondial (deux subventions octroyées en 2005), ce projet régional aura un point d'application sur le Territoire de Wallis et Futuna dans le cadre d'un plan de gestion de l'espace maritime (PGEM) en préparation, avec une première étape sur Alofi.

§ 2. L'ENERGIE ET L'EAU

1. L'EAU

1.1. Eau et environnement

Une autosuffisance en eau douce menacée par le risque de pollution

A Wallis, la ressource en eau est constituée par une lentille d'eau douce unique flottant sur de l'eau salée. Cette lentille, alimentée par les pluies infiltrées à travers le basalte perméable, affleure en bord de lagon où elle est donc particulièrement vulnérable. Le volume total d'eau douce est estimé à 62 millions de m³. La recharge annuelle est évaluée entre 10 et 20 millions de m³. Les besoins annuels sont actuellement de l'ordre de 2 millions de m³, soit 10 à 20% de la recharge. Les risques de pénurie sont donc exclus à court terme.

A Futuna, l'eau destinée à la consommation humaine est obtenue par captages de surface sur le réseau hydrologique, assez dense sur cette île au relief accidenté.

Cependant, l'existence d'habitats non assainis et de parcs à cochons présentent des risques de pollution contre lesquels les autorités locales tentent de mettre en œuvre des politiques de prévention.

Des moyens en progression pour la protection de l'environnement

Un service territorial de l'Environnement a été créé en 1997 afin d'assurer la mise en œuvre de la politique du Territoire en matière de protection du milieu naturel, d'amélioration du cadre de vie, de sensibilisation de la population et de recherche.

Au sein de ce service, un laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau est opérationnel depuis juillet 2001. Il a été financé par des crédits spécifiques du ministère de l'Environnement (15 millions de XPF). Il effectue des contrôles de l'eau distribuée aux populations pour le compte de la société Electricité et Eau de Wallis et Futuna (EEWF) à Wallis et du service des Travaux publics à Futuna, conformément à la réglementation. A Wallis, l'eau distribuée à la population, désinfectée au chlore gazeux est toujours potable. En revanche sur Futuna, la qualité de l'eau, observée au robinet du consommateur, est très aléatoire malgré les efforts entrepris par l'antenne du service des Travaux publics pour assurer la désinfection et le nettoyage régulier des bassins de stockage. Le mode de gestion actuel de l'eau à Futuna ne permet pas d'envisager une amélioration rapide de cette situation.

A Wallis, les premiers résultats de la surveillance qualitative de l'eau, entreprise depuis 2001, mettent en évidence une pollution significative de l'eau de la nappe au niveau des zones urbanisées mais pratiquement exempte de traces de pollution fécale au niveau de la partie centrale de l'île. Cependant, compte tenu de la pression démographique, de l'urbanisation croissante et de l'absence de réglementation en matière foncière, une pollution de l'ensemble de la nappe n'est pas à exclure dans les années à venir.

Aussi, la préservation de la qualité de la ressource en eau constitue l'un des objectifs majeurs de l'action mise en œuvre par le Territoire en matière d'environnement. Ainsi, dans le cadre du programme de lutte contre les pollutions, le service de l'Environnement assure la collecte des déchets hautement toxiques (huiles usagées, piles, accumulateurs divers, médicaments périmés). Pour financer cette mission, l'Assemblée Territoriale a créé une "taxe environnement" applicable aux importations de batteries, piles, pesticides et huiles lourdes.

Ces produits sont taxés à hauteur de 10% de leur valeur CAF¹⁰. La "taxe environnement" a été rendue exécutoire par un arrêté préfectoral du 08/02/2002. Le produit de cette taxe a rapporté environ 5 millions de XPF en 2005 contre 4,8 millions de XPF en 2004, pour la prise en charge du coût de la collecte et du traitement des déchets toxiques.

Des travaux, en cours de réalisation, visent à améliorer le traitement des déchets notamment médicaux et animaux par incinération. Une initiative régionale pour la gestion des déchets solides dans le Pacifique est en cours d'instruction par l'AFD et pourrait concerner le Territoire en 2007.

Dans le cadre du Contrat de développement 2000-2004, une enveloppe de 118 millions de XPF a été allouée au service de l'Environnement pour renforcer son action. Elle est destinée à l'assainissement de certains établissements publics (hôpitaux, écoles...), à certains travaux sur la décharge et à la protection du récif corallien. Des crédits supplémentaires, inscrits dans la Convention de développement 2003-2007, d'un montant de 167 millions de XPF viennent compléter le financement des opérations prévues. Une partie de cette enveloppe est également destinée au renforcement des moyens techniques du service de l'Environnement.

1.2. Les infrastructures

Répartition des compétences en matière d'infrastructures et de distribution d'eau

A Wallis, la société Electricité et Eau de Wallis et Futuna (EEWF) assure la production et la distribution d'eau. Le capital social de cette société est de 101,24 millions de XPF. Il est détenu à 66,6% par la société Electricité et Eau de Calédonie (groupe Suez) et à 32,4% par le Territoire. Un contrat d'affermage¹¹ liait la société EEWF et le Territoire depuis 1986 pour la production et la distribution d'eau potable. Ce contrat est arrivé à son terme le 30 juin 2001. En l'absence de décision du Territoire pour le renouvellement de ce contrat, une convention provisoire a été mise en vigueur jusqu'au 31 décembre 2002. Depuis lors, la société EEWF a continué d'assurer la distribution d'eau sans que son statut ait été précisé. Un premier appel d'offres, lancé en 2002, s'est révélé infructueux.

Dépouillé le 17 décembre 2003, un second appel d'offres a mis en jeu deux sociétés, dont EEWF qui a été déclarée adjudicataire en 2005. En conséquence, un contrat d'affermage a été signé le 12 septembre 2005 entre Electricité et Eau de Wallis et Futuna (EEWF) et l'Etat. Il fait obligation à l'entreprise de présenter, uniquement pour l'Ile de Wallis et sous 6 mois, un état des lieux de la production, du stockage et du réseau, puis, sous 24 mois, un schéma directeur de l'eau potable sur les 15 prochaines années.

A Futuna, les infrastructures et la distribution d'eau sont gérées par le Territoire (service des Travaux publics).

Des infrastructures vétustes et insuffisantes

Pour la production d'eau à Wallis, l'infrastructure de base est composée de douze forages, dont neuf fonctionnent actuellement. Le principal site de forage est Ahoa, avec deux forages sur trois en bon état. L'un des deux forages de la station de Holo, effondré en 2000, a été remis en état en 2003. Trois nouveaux forages ont été réalisés à Hologa dans le cadre du Contrat de développement 2000-2004 mais ne sont pas encore en service et les quatre forages de Mua sont en bon état.

¹⁰ Coût assurance fret.

¹¹ Le Territoire met à disposition les installations de génie civil nécessaires et assure l'extension du réseau. Le fonctionnement et l'entretien du réseau incombent au bénéficiaire du Contrat.

Les 13 réservoirs mis à la disposition d'EEWF sur Wallis autorisent actuellement un stockage maximal de 2.129 m³. Avec une consommation moyenne journalière de 3.500 m³, cette capacité de stockage, qui ne permet pas d'assurer une journée complète de réserve, se révèle donc insuffisante. Cela engendre quelques coupures d'eau sur l'île. Cependant le service des Travaux publics vient d'achever la construction d'un nouveau bassin à Loka. Il prévoit la mise en place une station de pompage, un refoulement et un réservoir supplémentaire à Hologa.

A Futuna, l'eau provient principalement de trois captages de surface qui alimentent les villages en aval. En 2003, des forages ont été réalisés à Futuna grâce à une enveloppe de 16,5 millions de XPF allouée dans le cadre du Contrat de développement. Cependant, aucun d'eux n'a produit de l'eau.

1.3. La production et la consommation

A Futuna, l'eau est distribuée gratuitement. L'ensemble des dépenses est donc pris en charge par le Territoire. L'absence de compteurs chez les particuliers, et même de compteurs sur les captages, ne permet pas de connaître la consommation de la population. Les seules statistiques disponibles sont donc celles d'EEWF à Wallis.

En 2005, la consommation globale d'eau à Wallis a fortement augmenté (+4,8%) alors qu'elle enregistrait une baisse de 3% en 2003 et une légère hausse (0,9%) en 2004. Le nombre d'abonnés a augmenté de 3,4% pour atteindre 2.592 fin 2005 alors qu'il diminuait en 2004. La consommation par abonné a augmenté de 1,3%, contre 5,5% en 2004.

La coexistence d'une diminution de la production et d'une progression de la consommation est possible grâce à une réduction des pertes techniques sur le réseau. L'écart important entre la production et la consommation (891.000 m³) est notamment lié aux pertes générées par la vétusté du réseau.

Production et consommation d'eau à Wallis (en milliers de m³)

	2002	2003	2004	2005	Variations	
					2004 /2003	2005/2004
Production	1866	2000	2259	2220	12,9%	-1,7%
Consommation	1297	1258	1269	1329	0,9%	4,8%
Nombre d'abonnés	2466	2621	2506	2592	-4,4%	3,4%

en m³ par abonné

Consommation/abonnés	526,07	479,97	506,38	512,85	5,5%	1,3%
----------------------	--------	--------	--------	--------	------	------

Source EEWF

1.4. La tarification

L'eau étant distribuée gratuitement à Futuna, la structure tarifaire qui suit n'est valable que pour Wallis. La tarification du m³ d'eau à Wallis, définie semestriellement par le Territoire, varie par tranches de consommation. Elle est progressive en fonction du volume consommé. Cette structure des prix vise à rationaliser la consommation sur l'île. Elle pénalise cependant les professionnels dont l'activité requiert une consommation importante d'eau (par exemple, l'hôtellerie-restauration).

Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis (prix du m³ en XPF)

	consommation en m ³	déc 02	déc 03	déc 04	déc 05	Variations	
						2004/2003	2005/2004
Prix de base de l'eau	<30	70,62	71,27	72,50	73,45	1,73%	1,31%
1ère tranche	31 > 60	86,89	87,67	89,18	90,34	1,72%	1,30%
2ème tranche	61 >100	130,45	131,85	134,13	135,88	1,73%	1,30%
3ème tranche	> 101	174,44	176,04	179,08	181,41	1,73%	1,30%

Source EEFW

2. L'ENERGIE ELECTRIQUE

L'approvisionnement en énergie électrique du Territoire est d'origine thermique. Les coûts de production à partir du gazole importé sont élevés et les solutions de substitution sont difficiles à mettre en œuvre.

2.1. La société Electricité et Eau de Wallis et Futuna

La société EEFW produit et distribue l'électricité sur l'ensemble du Territoire depuis 1976. EEFW bénéficie, depuis le 1^{er} avril 1997, d'une concession de production et de distribution d'électricité sur 25 ans (1997-2022).

Chiffres clés d'EEFW

	2002	2003	2004	2005
Chiffre d'affaires (en millions de XPF)	970	1 009	1 038	1 125
Effectifs	47	48	54	54

Source: EEFW

2.2. Les moyens de production et de distribution

A Wallis, EEFW dispose d'une centrale thermique d'une puissance totale de 5.650 kVA composée de cinq groupes électrogènes diesels : quatre d'une puissance de 1.250 kVA et un d'une puissance de 650 kVA. A Futuna, une centrale thermique automatisée a remplacé, en 2000, l'ancienne centrale vétuste et désaffectée. Elle est équipée de 4 groupes SDMO d'une puissance installée de 650 kVA chacun, exploités en production continue à 460 kVA. Un groupe complémentaire de 250 kVA est en cours d'installation. Par ailleurs, la centrale hydroélectrique de Vainifao (puissance équipée à 280 kVA, exploitée à 125 kVA), qui assurait la production de 6 à 10% des besoins de l'île, est arrêtée depuis 2003 pour cause de rupture du liner du bassin. Des études sont en cours pour la réhabilitation et la remise en service de cette dernière.

Selon les termes du contrat de concession, EEFW assure l'entretien du réseau tandis que les travaux d'extension sont à 90% à la charge de la Collectivité. Ainsi, à Wallis, les travaux réalisés en 2005 pour sécuriser les lignes électriques de la centrale par leur passage en souterrain, seront mis en service début 2006. Enfin, depuis le 1^{er} février 2005, les groupes de production et les réseaux de distribution sont équipés de nouveaux appareils de protection qui améliorent l'exploitation électrique.

Des études ont été menées depuis 1999 sur l'exploitation d'énergies renouvelables (notamment éoliennes) mais aucun projet de réalisation n'est engagé à ce jour.

2.3. La production et la consommation

En 2005, la production d'électricité s'est accrue de 5,2% (contre +4,7% en 2004) pour atteindre plus de 20,4 millions de kWh. Les ventes augmentent de 6,6% (contre une hausse de 4,8% en 2004) alors que le nombre d'abonnés connaît une croissance de 1,4%. Les ventes s'élèvent à 16,4 millions de kWh. L'écart observé entre la production et la consommation d'électricité (4,0 millions de kWh) est généré par des pertes en ligne. La consommation annuelle moyenne est de 4.490 kWh par abonné.

Production et consommation d'électricité en milliers de kWh

	déc 02	déc 03	déc 04	déc 05	Variations annuelles	
					2004/2003	2005/2004
Energie produite	17 996	18 534	19 407	20 422	4,7%	5,2%
- à Wallis	14 907	15 510	16 182	16 977	4,3%	4,9%
- à Futuna	3 089	3 024	3 226	3 445	6,7%	6,8%
Vente d'énergie	14 412	14 690	15 390	16 403	4,8%	6,6%
- dont Wallis	11 807	12 055	12 494	13 226	3,6%	5,9%
<i>Basse tension</i>	7 726	8 032	8 131	8 746	1,2%	7,6%
<i>Moyenne tension</i>	4 081	4 023	4 363	4 480	8,5%	2,7%
- dont Futuna	2 605	2 635	2 895	3 177	9,9%	9,7%
<i>Basse tension</i>	2 239	2 290	2 379	2 521	3,9%	6,0%
<i>Moyenne tension</i>	366	345	517	656	49,8%	26,9%
Nombre d'abonnés en déc	3 452	3 586	3 603	3 653	0,5%	1,4%
- à Wallis	2 399	2 485	2 495	2 538	0,4%	1,7%
- à Futuna	1 053	1 101	1 108	1 115	0,6%	0,6%

Source EEWf

2.4. La tarification

Les prix de l'électricité sont fixés par le Territoire. En 2005, ils ont enregistré une hausse de 5,5% (contre une augmentation de 2,1% en 2004).

Tarification annuelle moyenne (prix du kWh en XPF)

	2003	2004	2005	Variations annuelles	
				2004/2003	2005/2004
Basse tension					
Petits utilisateurs	55,01	56,14	59,26	2,1%	5,5%
1ère tranche	68,76	70,18	74,07	2,1%	5,5%
2ème tranche	55,01	56,14	59,26	2,1%	5,5%
3ème tranche	41,25	42,11	44,44	2,1%	5,5%
Moyenne tension					
1ère tranche	51,57	52,63	55,55	2,1%	5,5%
2ème tranche	34,38	35,10	37,04	2,1%	5,5%

Source: EEWf

3. LES HYDROCARBURES

3.1. La Société Wallisienne et Futunienne d'Entreposage des Produits Pétroliers

L'approvisionnement du Territoire en hydrocarbures est assuré par une société d'économie mixte, la SWAFEPF créée en 1989. Son capital social est réparti par tiers entre le

Territoire et les compagnies pétrolières, Total et Mobil International Petroleum Corporation. La SWAFEPF gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus des frais de passage qui couvrent les frais généraux réels et les investissements à hauteur de 20%. Cependant, elle n'est pas propriétaire du contenu des cuves, qui appartient à 50% à la société MOBIL IPC Nouvelle-Calédonie et à 50% à la société TOTAL Pacifique Nouvelle Calédonie. Cette dernière société est, par ailleurs, l'opérateur de l'outil industriel.

Chiffres clés de la SWAFEPF

	2001	2002	2003	2004
CA en millions de XPF (1)	171	165	168	203
Effectifs	10	10	13	13

3.2. Les infrastructures

Le dépôt d'hydrocarbures de Halalo (Wallis) dispose des capacités de stockage suivantes :

- une cuve de 638 m³ de gazole ;
- une cuve de 540 m³ d'essence sans plomb (octane 95) ;
- deux cuves de 200 m³ chacune et une troisième de 110 m³ de Jet A1 (carburacteur aviation), soit une capacité totale de stockage en Jet A1 de 510 m³ ;
- deux cuves de gaz butane de 70 m³ chacune, soit une capacité de stockage de 70 tonnes de gaz.

Cette capacité de stockage a été renforcée en 2000 par la construction d'un dépôt sur la commune de Mata'Utu. Sa capacité de stockage de gazole est de 1000 m³. Il permet l'alimentation de la centrale EEWF. Depuis 2002, date de sa mise en service, la Collectivité dispose donc d'un stock lui assurant 72 jours d'autonomie de consommation en carburant, en cas d'interruption des approvisionnements.

Lors du Conseil d'administration de la SWAFEPF d'octobre 2004, il a été décidé de réaliser les investissements nécessaires pour la remise aux normes des installations pétrolières du dépôt de Halalo, selon les réglementations européennes. Le coût de l'opération a été estimé à 233,1 millions de XPF. Les travaux ont démarré en avril 2005 et devraient s'achever en 2007. Le projet d'agrandissement du wharf par le doublement de sa capacité en gaz butane, initialement prévu en 2003, est reporté à la fin des travaux de mise en conformité, soit en 2008.

L'approvisionnement en carburant s'effectue par bateau pétrolier, à partir de Nouméa ou occasionnellement de Fidji, toutes les trois semaines environ. L'approvisionnement en gaz butane s'effectue par bateau butanier à partir de la Nouvelle-Zélande, ou occasionnellement d'Australie, une fois par trimestre.

Futuna dispose de cinq cuves de 50 m³ chacune, dont trois destinées au gazole et deux à l'essence sans plomb. S'y ajoute une cuve de 20 m³ pour le Jet A1.

¹² Le chiffre d'affaires de la SWAFEPF correspond aux prestations de services qu'elle réalise et non à la vente des produits pétroliers.

3.3. La consommation d'hydrocarbures

Après s'être stabilisées l'an passé, les ventes d'essence ont à nouveau fortement régressé en 2005, avec une variation de -20,4% par rapport à 2004. La baisse de consommation d'essence ces dernières années semble s'expliquer par le renouvellement du parc automobile au profit de véhicules diesels ou de véhicules neufs à consommation plus modérée.

Les ventes de gazole augmentent (+4,3%), moins qu'en 2004 (+8,1%). Elles sont pour une part importante destinées à Electricité et Eau de Wallis et Futuna dont la consommation s'accroît ces dernières années.

Les ventes de pétrole Jet A1 diminuent fortement (-17,7%) alors qu'elles avaient progressé en 2004 de 4,1%. Ce pétrole sert exclusivement au ravitaillement en carburant des avions. Son coût élevé à Wallis incite la compagnie aérienne à s'approvisionner en dehors du Territoire, notamment aux îles Fidji.

Les ventes de gaz connaissent un léger fléchissement par rapport à 2004 (-1,5%).

Consommation totale en milliers de litres

	2003	2004	2005	Variations	
				2004/2003	2005/2004
Essence	2 725,82	2 744,21	2 184,20	0,67%	-20,41%
Gazole	6 775,96	7 322,30	7 635,00	8,06%	4,27%
Jet A1	829,47	863,57	711,00	4,11%	-17,67%
Gaz butane (tonnes)	247,00	247,32	243,70	0,13%	-1,46%

Source : SWAFEPF

3.4. La tarification des hydrocarbures

La structure des prix des produits pétroliers est déterminée par délibération de l'Assemblée territoriale et publiée par arrêté du Préfet, généralement en février et en septembre de chaque année.

Le prix de vente au revendeur résulte de la somme de tous les postes de coûts intermédiaires (coût à l'importation, taxes douanières, coût des prestations locales). La marge des pompistes s'y ajoute pour l'obtention du prix de vente au public.

En glissement annuel, les coûts de l'essence et du gazole ont fortement augmenté, respectivement de 4,8% et de 8,8%.

Cette progression s'explique principalement par une augmentation du prix CAF (+15,4% pour l'essence et +22,1% pour le gazole) et des taxes (+4,8% pour l'essence et +10,3% pour le gazole), compensée par une baisse des prestations locales (-9,4% pour l'essence et -9,3% pour le gazole). Les revendeurs ont conservé leur marge à 9 XPF par litre.

Evolution et décomposition du prix des produits pétroliers (en XPF/litre)

	septembre 2004			septembre 2005			Variations 2005/2004		
	Essence	Gazole	Pétrole	Essence	Gazole	Pétrole	Essence	Gazole	Pétrole
CAF Wallis	44,3	41,9	42,2	51,1	51,2	51,3	15,37%	22,14%	21,44%
Total des taxes	48,0	35,6	33,7	50,3	39,3	37,3	4,79%	10,32%	10,49%
Total des prestations locales	29,9	29,7	29,7	27,0	26,9	21,0	-9,44%	-9,30%	-29,51%
Prix au revendeur	122,1	107,2	105,6	128,4	117,4	109,4	5,18%	9,51%	3,60%
Marge détaillant	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	0,00%	0,00%	0,00%
Prix de vente au détail	131,1	116,2	114,6	137,4	126,4	118,4	4,81%	8,78%	3,32%

Source : SWAFEPP

La structure des prix a évolué de la manière suivante :

	2004		2005	
	Essence	Gazole	Essence	Gazole
Coût CAF	33,8%	36,0%	37,2%	40,5%
Taxes	36,6%	30,6%	36,6%	31,1%
Prestations locales	22,8%	25,6%	19,7%	21,3%
Marge détaillants	6,9%	7,7%	6,6%	7,1%

Source : SWAFEPP

3.5. La tarification du gaz domestique

La péréquation du prix du gaz à Wallis et à Futuna s'est faite par arrêté le 1^{er} novembre 2004. Désormais, le prix de vente public au litre s'établit à 327,2 XPF à Wallis comme à Futuna. Le prix de la bonbonne a fortement augmenté en 2005, de 9,9% pour celle de 12,5 kg et 5,7% pour celle de 32 kg.

Evolution des prix du gaz en fin d'exercice (en XPF)

	2003	2004	2005	Variations 2005 / 2004
Wallis				
12.5 kg	3 803	3 721	4 090	9,92%
32 kg	9 734	9 907	10 470	5,68%
Futuna				
12.5 kg	4 953	3 721	4 090	9,92%
32kg	12 678	9 907	10 470	5,68%

Source : SWAFEPP

§ 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Le BTP est le seul secteur créateur de valeur ajoutée sur le Territoire, en dehors du commerce et des services. Le service des Contributions diverses recensait, fin décembre 2005, 71 entreprises et entrepreneurs individuels dans ce secteur, contre 85 un an plus tôt. Parmi celles-ci, une dizaine seulement déclare employer des salariés. Fin décembre 2005, 72 personnes cotisaient à la CLR dans cette catégorie, soit 14,9% du personnel enregistré pour le secteur privé.

Le volume d'activité du BTP est largement corrélé à l'offre de crédit immobilier pour l'habitat et à la commande publique pour le reste des opérations. En raison de la taille du marché, la demande fluctuante génère une incertitude et une précarité financière pour beaucoup d'acteurs du secteur.

Essentiellement constitué de micro entreprises peu structurées, le BTP ne canalise que 1% de l'encours total des crédits aux entreprises sur le Territoire, soit 13,9 millions de XPF. Le volume des subventions et des crédits disponibles dans le cadre de la Convention de développement 2003-2007, du IXème FED et des projets de l'AFD, devrait entraîner, à terme, une amélioration de l'activité du secteur. Celle-ci restera néanmoins contrainte par les problèmes fonciers qui perdurent mais également par la faiblesse des capacités managériales des entreprises et des maîtrises d'ouvrage locales.

1. LE BATIMENT

1.1. L'habitat classique

En matière de construction de logements, aucun permis de construire n'étant requis, les seules statistiques disponibles sont celles de l'Agence française de développement (AFD), principal bailleur de fonds dans ce domaine. Il s'agit de l'unique cas où l'AFD finance directement l'habitat sans passer par l'intermédiaire de sociétés immobilières. Elle intervient au moyen de prêts bonifiés (Prêts Sociaux de Faible Montant, PSFM, inférieurs à 9 millions de XPF) et de prêts à des conditions proches du marché d'un montant supérieur à 9 millions de XPF. L'AFD a financé près de 1.400 logements depuis 1964, soit environ 40% de l'habitat du Territoire.

Le régime foncier local ne permettant pas la prise d'hypothèque, l'Etat et le Territoire ont mis en place un Fonds de Garantie à l'Habitat (FGH) géré par la SOGEFOM, filiale de l'AFD.

L'octroi des prêts avait été suspendu en 2003 du fait de l'insuffisance des disponibilités du fonds de garantie. Il a repris début 2004, mais il a été freiné par les difficultés financières des ménages qui se traduisent par la faiblesse de l'épargne personnelle et les interdictions bancaires. Le volume de crédits à l'habitat octroyé par l'AFD, en 2004, a été de 22,7 millions répartis sur trois prêts. Depuis lors aucun nouveau crédit n'a été accordé pour l'habitat, en raison du montant élevé des impayés qui ont conduit l'AFD à privilégier le recouvrement des crédits non remboursés.

Au 31 décembre 2005, l'encours global des prêts à l'habitat accordés par l'AFD s'élevait à 1,342 milliard de XPF.

1.2. Le logement social

Le Contrat de développement 2000-2004 prévoyait une allocation d'un montant total de 516,6 millions de XPF du ministère de l'Outre-mer au titre du logement social. Les circonscriptions qui gèrent ces programmes ont passé des conventions avec les villages qui attribuent les logements gratuitement sur des critères sociaux. Les villages bénéficiaient auparavant d'une grande marge de manœuvre dans la mise en œuvre des projets. En raison de certaines dérives, une nouvelle convention a été signée en 2002. Elle instaure certaines règles, notamment en terme d'attribution des marchés. Les artisans doivent, par exemple, être à jour de leur patente et de leurs cotisations sociales.

Les engagements 2005 se sont élevés à 309,8 millions de XPF, portant le total engagé à hauteur du montant inscrit au Contrat de développement.

2. LES MARCHES PUBLICS

La réglementation des marchés publics sur le Territoire repose sur un cadre juridique ancien et réduit : un texte de 1949 pour les financements de l'Etat et un texte de 1958 pour les financements du Territoire. La faiblesse du tissu d'entreprises locales constitue un autre handicap en terme de réponse aux appels d'offres et de passation de marchés.

Les principaux marchés en 2005

Le montant total des marchés publics enregistrés en 2005 s'élève à 564,4 millions de XPF (contre 391,1 millions en 2004 soit +44,3%) dont 407,3 millions au titre du budget de l'Etat et 157,1 millions pour celui du Territoire.

Parmi les principales opérations, il faut citer :

- Les investissements pour la mise en service de la station de pompage de Hologa à Wallis (alimentation électrique, pompage et conduites) pour 73,2 millions de XPF ;
- La réfection de bâtiments et d'installations scolaires pour 43,1 millions ;
- La construction d'un réservoir d'eau à Malae, île de Futuna pour 37,1 millions ;
- La construction de 33 habitations sociales à Wallis et à Futuna pour 171,5 millions ;
- Le transport scolaire sur l'île de Wallis pour 72,2 millions.

§ 4. LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET LES SERVICES

1. LE COMMERCE

Dans une économie d'importations, le commerce constitue un secteur d'activité dynamique. Il est, avec les services, le plus gros employeur du secteur privé sur le Territoire.

Fin décembre 2005, il regroupait 170 personnes déclarées à la CLR, réparties sur 123 entreprises patentées. Il représentait 32,5% de l'encours total des crédits aux entreprises du Territoire, soit 851,9 millions de XPF.

1.1. Le commerce de gros

Le secteur est constitué d'importateurs dont la taille est relativement importante compte tenu de la structure du marché (plus de 10 salariés). Ces entreprises sont à la fois grossistes et détaillants. Elles sont généralement installées sur le Territoire depuis plusieurs années et ont développé progressivement leur activité. Elles bénéficient d'une clientèle régulière et sont assurées de débouchés stables. Leur capacité de mobilisation est de ce fait importante.

A Wallis, une entreprise de gros alimentaire et une autre spécialisée dans le secteur des matériaux de construction assurent l'essentiel de l'approvisionnement.

A Futuna, trois entreprises se partagent le marché.

1.2. Le commerce de détail

Les grossistes exercent également des activités de commerce de détail grâce à des supérettes. Le reste du marché est essentiellement occupé par des commerces de proximité.

Leur petite taille et leur activité, par définition plus restreinte, limite leur capacité d'emprunt.

Le dynamisme du secteur commercial est lié à l'évolution des modes de consommation des ménages, mais aussi et surtout à leur revenu et à leur possibilité d'accès au crédit. La morosité du marché de l'emploi, la baisse des heures supplémentaires rémunérées par l'administration, la forte diminution des crédits à la consommation (-17,2% sur un an), la baisse des crédits à l'habitat ont pesé sur la trésorerie des ménages en 2005 et sur l'activité commerciale, ceci malgré l'interdiction des jeux de hasard en mai 2005. Cependant, le nombre d'interdits bancaires s'est stabilisé en 2005 (+0,5% sur l'année), alors qu'il avait explosé en 2004 (+56,8%).

Ainsi, la vente de véhicules neufs en 2005 a diminué de 2% contre une baisse de 18% en 2004, alors que ce secteur connaissait une forte croissance depuis 2001. Le secteur alimentaire est également touché, enregistrant une baisse de 15% de son activité fin 2005.

Evolution des immatriculations de véhicules automobiles neufs en 2005

	2002	2003	2004	2005	Variation 2005 / 2004
Véhicules automobiles (1)	219	239	196	192	-2,0%
<i>Wallis</i>	<i>174</i>	<i>198</i>	<i>150</i>	<i>176</i>	<i>17,3%</i>
<i>Futuna</i>	<i>45</i>	<i>41</i>	<i>46</i>	<i>16</i>	<i>-65,2%</i>
Deux roues	151	136	97	91	-6,2%
<i>Wallis</i>	<i>70</i>	<i>75</i>	<i>55</i>	<i>65</i>	<i>18,2%</i>
<i>Futuna</i>	<i>81</i>	<i>61</i>	<i>42</i>	<i>26</i>	<i>-38,1%</i>
Total	370	381	293	283	-3,4%

Source : Service des contributions diverses

(1) sauf poids lourds et transports en commun

Par ailleurs, les commerçants connaissent d'importants problèmes de recouvrement des créances sur la clientèle.

2. L'ARTISANAT

2.1. L'artisanat de production

L'artisanat de production occupe une position relativement importante dans le secteur privé. En 2005, 88 personnes cotisaient à la CLR dans cette catégorie.

Composé d'un tissu de petites entreprises, il regroupe des activités diverses telles que la boulangerie-pâtisserie, la menuiserie, la construction de petits bateaux de plaisance. Sa capacité de mobilisation est faible puisque ce secteur ne représente que 0,9% de l'encours global des crédits aux entreprises, soit 24,2 millions de XPF.

Protégé par des coûts d'accès élevés (transport et taxes à l'importation), ce secteur devrait être appelé à se développer, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire et des activités liées au BTP (menuiserie,...).

2.2. L'artisanat traditionnel

L'intégration de ce secteur dans la sphère marchande reste marginale. Des associations de femmes produisent des objets tels que des tapas, des nattes en feuilles de pandanus tressées ou des colliers de coquillages, vendus à une clientèle locale ou de passage. Elles sont regroupées autour du Conseil territorial des femmes, créé en 1995. Cette association, loi de 1901, constitue une tentative d'unification du secteur qui reste peu structuré et dont l'activité est peu connue. Le service territorial des Affaires culturelles soutient cette initiative en mettant notamment à la disposition des associations des locaux à Aka'Aka, dans le district de Hahake à Wallis. Les associations peuvent y vendre leurs produits et y fabriquer leurs objets.

L'activité artisanale traditionnelle est exercée presque exclusivement par les femmes. Seuls quelques hommes proposent des sculptures sur bois.

Les associations sont, par ailleurs, exonérées de la patente, dès lors qu'elles se limitent à cette seule production. Elles ne sont donc pas recensées par le service des Contributions diverses.

3. L'HOTELLERIE-RESTAURATION ET LE TOURISME

En raison des caractéristiques économiques et géographiques du Territoire, le secteur de l'hôtellerie-restauration présente une activité limitée. Le tourisme reste marginal alors qu'il constitue un secteur moteur en Polynésie française et dans beaucoup d'îles de la région.

3.1. Les structures en place

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration regroupe 31 entreprises sur le Territoire. La taille restreinte du marché ne permet de développer que de petites entreprises (moins de 10 salariés). Ainsi, la capacité hôtelière n'atteint que 54 chambres sur le Territoire (37 chambres à Wallis et 17 chambres à Futuna). Elle sera portée à 60 chambres en 2006 suite aux travaux d'extension engagés par l'un des hôteliers à Wallis.

La taille du marché implique également une concurrence importante, notamment sur Wallis, et des fluctuations de la demande qui conduisent à des situations financières précaires. La capacité de mobilisation de fonds est faible. Le secteur ne représente que 0,3% de l'encours total des crédits aux entreprises, soit 8,3 millions de XPF.

3.2. Un secteur pénalisé par le caractère marginal du tourisme

La clientèle des hôtels est composée essentiellement d'hommes d'affaires ou de techniciens en mission sur le Territoire. Les hôtels accueillent, par ailleurs, des habitants de Wallis en vacances à Futuna et inversement. Certains hôtels accueillent même des locataires à l'année, ce qui leur garantit des ressources stables.

Les perspectives de croissance du secteur de l'hôtellerie-restauration restent très faibles. En effet, si le Territoire présente quelques attraits, en matière de climat, de fonds marins et de culture traditionnelle notamment, il reste tributaire de handicaps structurels :

- Les îles Wallis et Futuna sont isolées, peu connues et très éloignées des marchés émetteurs ou même des relais que pourraient constituer l'archipel des Fidji, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ;
- Le coût du transport est dissuasif en raison de l'insuffisance de la demande touristique et de l'absence de concurrence pour le transport aérien ;
- L'absence de cadre juridique relatif à la propriété foncière ne permet pas à des opérateurs spécialisés dans le développement du tourisme de s'implanter ;
- Les infrastructures (marinas, circuits de randonnées, équipements de sport et de détente...) et les services (moyens de transports intérieurs...) sont peu nombreux bien que de récentes initiatives soient prises concernant les locations de voitures (4 fournisseurs), les bateaux taxis (3 unités) et les clubs de sport (plongée sous marine).

Le nombre de touristes reste donc marginal et n'est pas recensé sur le Territoire.

L'activité plaisancière, très développée dans le Pacifique, est également très faible à Wallis et Futuna. En 2005, 39 bateaux de plaisance ont accosté sur le Territoire (19 à Wallis et 10 à Futuna), contre 52 en 2004. Cette diminution n'est pas significative dans la mesure où elle porte sur un nombre très modeste de navires qui varie d'une année à l'autre sans suivre de tendance.



Antenne de télécommunication par satellite - Wallis - *Photo : FCR*



Centrale électrique - Wallis - *Photo : EEWF*



Vue de l'îlot Saint Christophe sur l'île d'Uvea - *Photo : V. Duguy*



Lac Lalolalo - Wallis - *Photo : J. Delalande*

4. LES AUTRES SERVICES

Le reste des entreprises en activité sur le Territoire peut être rangé dans la catégorie des services. Leur classification est difficile dans la mesure où elles exercent des activités très variées et sont recensées différemment par le service des Contributions diverses et par la CLR. Selon la Nomenclature des Activités Françaises (NAF), il est possible de distinguer trois groupes :

- La catégorie « immobiliers, location et services aux entreprises » : cette catégorie concentre 19,9% de l'encours des crédits aux entreprises, soit 520,3 millions de XPF. Elle est notamment composée de sociétés civiles immobilières et de consultants ;
- La catégorie « vente et réparation d'automobiles » : cette activité est assez développée par rapport à la taille du Territoire (29 entreprises à fin 2005, contre 25 en 2004). La taille des entreprises reste modeste (moins de cinq salariés). Cette catégorie représente 0,5% de l'encours global des crédits aux entreprises sur le Territoire, soit 14,1 millions de XPF mais est en tête des importations non alimentaires ;
- L'ensemble des autres entreprises de services : il s'agit par exemple des activités de station service, de coiffure, d'entretien et de nettoyage. Cette catégorie représente 2,8% de l'encours global des crédits aux entreprises, soit 73,6 millions de XPF.

§ 5. LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

La situation géographique du Territoire, composé de deux îles distantes de 230 km et isolées dans le Pacifique sud, rend son développement fortement dépendant du coût et de la fréquence des transports aériens et maritimes. Le faible niveau d'activité et la petite taille du marché sont des freins au développement de la concurrence. La desserte est donc limitée et les coûts de transport sont élevés pour le fret, comme pour le trafic des passagers.

1. LA DESSERTE MARITIME

1.1. Les infrastructures

Le Territoire ne possède pas de port. Le ravitaillement est réalisé sur les wharfs de Mata'Utu (marchandises) et de Halalo (hydrocarbures) à Wallis et sur le wharf de Leava à Futuna. Ces points de ravitaillement ne sont pas gérés de manière autonome. Les taxes liées aux touchées de navires (42 millions de XPF en 2005) sont donc affectées au budget du Territoire.

L'accès au wharf de Halalo pour les pétroliers et butaniers est délicat et le balisage du chenal est très restreint.

Dans le cadre de la programmation du 9^{ème} Fonds européen de développement (période 2004-2007), le Territoire a obtenu un financement pour l'aménagement et l'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu. Sa taille pose, en effet, des problèmes de stockage des marchandises. Le coût de l'aménagement du wharf est évalué à 418 millions de XPF. Les travaux ne démarreront pas avant début 2007.

1.2. Le trafic maritime

Le trafic maritime est assez restreint sur le Territoire. Le service des Douanes et Affaires maritimes a enregistré 39¹³ touchées de navires commerciaux en 2005, contre 42 en 2004.

Navires porte-conteneurs

La desserte de fret maritime sur le Territoire est assurée par deux navires. Deux compagnies maritimes, Moana Shipping et Pacific Direct Line exploitent conjointement le Southern Moana, depuis fin 2001. La compagnie SOFRANA assure également la desserte du Territoire avec le Sofrana Bligh.

Le Southern Moana effectue des passages environ tous les 20 jours, la rotation incluant la Nouvelle-Zélande (Auckland). Sa durée de route est de 14 jours à partir d'Auckland et de 9 à 10 jours depuis Nouméa. Ce navire offre une capacité de chargement de 500 conteneurs. Suite à l'échouement du Southern Moana au mois de juillet 2004 à Futuna, le CEC Blue, d'une capacité de 400 conteneurs, assure les rotations depuis septembre, pour le temps de la réparation du navire.

Le Sofrana Bligh assure une rotation tous les 20 jours environ avec la Nouvelle-Zélande (Auckland). Sa durée de route est de 12 jours à partir d'Auckland, avec une capacité de chargement de 422 conteneurs.

¹³ Les navires ravitaillant à la fois Wallis et Futuna ne sont comptabilisés qu'une fois.

Cependant, ces bateaux n'arrivent jamais chargés à leur maximum au quai de Mata'Ututu ou au wharf de Leava, desservis en fin de parcours. Ils transportent en moyenne 60 conteneurs pour Mata'Ututu et 12 pour Leava ainsi que des marchandises en vrac.

En 2005, le nombre de touchées de navires porte-conteneurs a légèrement diminué par rapport à 2004, passant de 29 à 25 (-4 unités). Depuis 2000, le nombre annuel de touchées de navires a baissé de 39%. Cette baisse de la fréquence de ravitaillement s'explique principalement par l'augmentation de la capacité de charge des cargos. Elle accentue la dépendance de Wallis par rapport à une offre de transport maritime peu diversifiée et accroît le risque de pénurie et d'allongement des délais de livraison.

Transport d'hydrocarbures

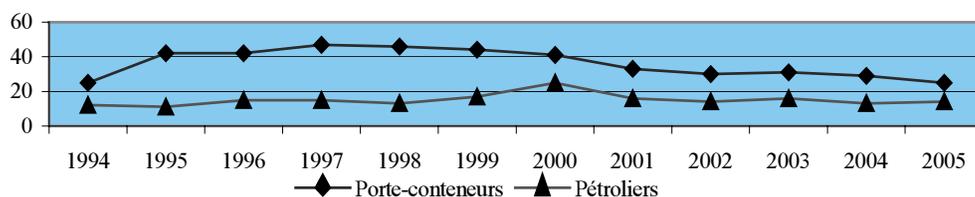
En 2005, 14 pétroliers et butaniers ont ravitaillé le Territoire, contre 13 en 2004.

Evolution du trafic maritime Commercial (nombre de touchées)

	2003	2004	2005	Variations 2005 / 2004
Trafic marchandises	31	29	25	-14%
Southern Moana / CEC Blue	16	11	10	-9%
Sofrana Bligh	15	18	15	-17%
Transport d'hydrocarbures	16	13	14	8%
Pétroliers	12	10	11	10%
Butaniers	4	3	3	0%
TOTAL	47	42	39	-7%

Source : Service des Douanes et des Affaires Maritimes

Nombre de touchées de navires à Wallis et Futuna



2. LA DESSERTE AERIEENNE

Le transport aérien constitue le seul moyen de déplacement des personnes pour se rendre à l'extérieur du Territoire ou pour se déplacer d'une île à l'autre. La desserte est assurée par la compagnie Air Calédonie International (AIRCALIN) qui bénéficie d'une situation de monopole de fait sur Wallis et Futuna.

2.1. Les infrastructures

Le Territoire est desservi par un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par l'Aviation Civile (ministère des Transports).

Grâce aux travaux d'extension et de renforcement achevés en janvier 2002, la piste de l'aéroport permet l'atterrissage d'avions en pleine charge tels que les Airbus A320 (150 sièges, masse marchande maximale de 20 tonnes). Des avions plus importants, de type Airbus A310 peuvent également se poser mais avec une charge et une fréquence réduites. Le tarmac permet également le stationnement simultané de deux avions porteurs.

L'île de Futuna est desservie par l'aérodrome territorial de la Pointe Vele, comportant une piste en herbe de 1.100 mètres. Celle-ci n'est pas accessible de nuit faute de balisage lumineux, ni par mauvais temps du fait de l'absence de revêtement et de la proximité de la falaise qui constitue un danger en cas de vents forts. Cependant, fin 2005, l'Etat a confirmé le financement, à hauteur de 8 millions d'euros, de l'aménagement de cet aéroport. La piste en terre existante doit être remplacée par une piste revêtue de bitume tricouche de 1.100 m de long et de 23 m de large avec balisage de nuit, sur laquelle pourra atterrir désormais un avion de type ATR42. Outre l'amélioration de la desserte de Futuna et de la sécurité du trafic, cette nouvelle piste éclairée sera accessible de nuit pour les évacuations sanitaires et pendant les périodes de pointe, principalement lors des vacances scolaires.

Les travaux préliminaires, comprenant notamment le déboisement, sont achevés. La première phase du chantier relative à la libération et à l'enrochement de la partie sud de la piste et au creusement de la falaise au nord, a démarré début 2006. La réception des travaux sur la piste, confiée au service des Travaux publics, est prévue fin 2008.

2.2. Le trafic extérieur

Depuis le 14 février 2004, la desserte aérienne est assurée par un nouvel Airbus A320/200, d'une capacité de 146 sièges, dont 8 sièges en classe affaires, qui vient remplacer l'ancien Boeing 737/300. Chaque semaine, le Territoire est relié à Nouméa par deux vols dont l'un fait escale à Nandi (Fidji).

Evolution du trafic aérien extérieur

	2002	2003	2004	2005	Variations 2004/2003	Variations 2005/2004
Mouvements d'avion	264	248	230	226	-7%	-2%
Passagers	21 922	21 513	22 588	22 557	5%	0%
Arrivées	11 279	10 428	11 004	10 841	6%	-1%
Départs	10 643	11 085	11 584	11 716	5%	1%
Fret (tonnes)	124,9	121,6	171,1	172,4	41%	1%
Importations	100,9	108,5	153,6	149,2	42%	-3%
Exportations	24	13,1	17,5	23,2	33%	33%
Fret postal (tonnes)	51,1	48,3	58,7	58,3	22%	-1%

Source : Délégation de l'Aviation Civile

Comme les années précédentes, le nombre de mouvements extérieurs a diminué en 2005 (-2%), pour s'établir à 226 vols. Le nombre de passagers (22.557) est resté stable. Le taux de remplissage moyen des avions, de 68,3%, a progressé d'un point par rapport à 2004. En matière de fret aérien, la demande (hors bagages de passagers, prioritaires) reste marginale.

Le volume de fret est resté stable en 2005 (fret postal inclus), pour atteindre 230,7 tonnes. Cela représente un volume moyen de fret d'une tonne par vol. Le fret reste donc essentiellement assuré par bateau avec les contraintes de délais que cela implique (cf. supra).

2.3. Le trafic intérieur

La liaison entre Wallis et Futuna est assurée au moyen d'un DHC Twin Otter (19 places), appartenant au Territoire. Cet appareil est exploité par AIRCALIN depuis 1987 dans le cadre d'une convention prévoyant une subvention d'équilibre inscrite au budget du Territoire (145,5 millions de XPF au budget 2005).

	2002	2003	2004	2005	Variations 2004/2003	Variations 2005/2004
Mouvements d'avion	1230	1196	1081	1161	-10%	7%
Passagers	12 932	12 355	12 520	12 397	1%	-1%
Fret (tonnes)	15,2	17,9	23,2	20,2	30%	-13%
Wallis / Futuna	9,7	12,6	16,1	13,3	28%	-17%
Futuna / Wallis	5,5	5,3	7,1	6,9	34%	-3%
Fret postal (tonnes)	8,8	8,6	8,9	9,4	4%	5%

Source : Délégation de l'Aviation Civile

En 2005, 1.161 mouvements ont été enregistrés, soit une augmentation de 7% par rapport à 2004. Cette hausse du nombre de vols est principalement due à la moindre immobilisation du Twin-Otter pour cause de pannes ou d'intempéries cette année. Depuis 2002, la fréquence des vols réguliers est passée de 5 liaisons aller-retour (A/R) par semaine à 8 liaisons A/R. S'y ajoutent de nombreux vols spéciaux, en raison notamment des évacuations sanitaires et des pointes de trafic en période de vacances scolaires. Au total, le nombre de vols A/R s'est établi en 2005 à plus de 11 par semaine.

Le nombre de passagers a diminué de 1% par rapport à 2004, pour atteindre 12.397 personnes. Le taux de remplissage se dégrade, passant de 80,9% en 2004 à 76,3% en 2005. L'appareil ne décolle qu'avec un poids total embarqué correspondant à sa charge opérationnelle comprenant au plus 14 passagers, contre 19 selon le constructeur. Le fret a par ailleurs régressé en 2005 (-7,8%, fret postal inclus), mais son volume reste marginal. Au total, 29,6 tonnes ont été transportées, soit environ 25 kg par vol.

2.4. Les tarifs aériens

Les tarifs aériens intérieurs, stables depuis 1990, avaient été revus à la hausse en 2003 par décision de l'Assemblée territoriale, avec pour objectif principal de réduire le déficit d'exploitation de la liaison aérienne inter îles. Ils n'ont pas été modifiés depuis 2004.

Depuis le 1^{er} novembre 2003, il existe un tarif « résidents Wallis et Futuna » à 8.900 XPF et un tarif « non-résidents » à 11.900 XPF. Cependant, en connexion d'une arrivée ou d'un départ à Nouméa, les résidents bénéficient de la gratuité du segment Wallis-Futuna ou Futuna-Wallis.

Le Twin Otter applique également des tarifs horaires, qui sont de 100.000 XPF l'heure pour l'agence de Santé, 150.000 XPF pour les associations sportives ou culturelles et 225.000 XPF pour les passagers privés.

Les tarifs aériens extérieurs n'ont pas été modifiés en 2005. Cependant, AIRCALIN a instauré un nouveau tarif « TOP », permettant de voyager moins cher (entre 47.800 et 87.800 XPF pour un aller-retour Wallis-Nouméa par exemple). Ce tarif est disponible en quantité limitée et variable en fonction des prévisions de remplissage des vols.

Evolution des tarifs aériens extérieurs (en XPF)

	2002	2003	2004	2005
Fret par kilo, tarif normal	347	357	361	361
Fret par kilo, tarif denrées alimentaires variable (1)	244	251	251	251
Passagers Classe économique aller simple	43 300	45 900	45 900	45 900
Passagers Classe économique aller-retour	86 600	91 800	91 800	91 800
Passagers Classe " Ibiscus" aller simple	57 700	61 200	61 200	61 200
Passagers Classe " Ibiscus" aller-retour	115 400	122 400	122 400	122 400

Source : Société Aircalin - (1) selon quantités, fréquence et valeur

A ces tarifs, il convient d'ajouter les taxes qui ont fortement augmenté ces dernières années passant de 2.690 XPF pour un vol aller-retour Wallis - Nouméa en 2003 à 7.500 XPF en 2004 et 9.310 XPF en 2005 (+24,1% sur un an). Ces taxes sont exclusivement perçues par les aéroports de Nouméa ou Fidji.

3. LA POSTE ET LES TELECOMMUNICATIONS

3.1 Le fonctionnement du Service des Postes et Télécommunications

A Wallis et Futuna, la poste et les télécommunications sont gérés par un service dépendant du Territoire qui ne possède pas de personnalité juridique indépendante. Il établit cependant, depuis 2003, un budget annexe à celui de la collectivité locale. Ce document obéit aux règles de la comptabilité publique.

Le service des Postes et Télécommunications (SPT) du Territoire assure l'acheminement du courrier postal ainsi que le service des mandats mais il n'offre pas de services financiers. Le Territoire déploie une activité philatélique non négligeable en éditant de nombreux timbres.

Le SPT gère les services de télécommunications fixes et Internet. Il n'y a pas de téléphonie mobile à Wallis et Futuna mais des réflexions sont engagées en vue d'une implantation prochaine.

Moyens

Le SPT dispose, à Wallis, d'une recette principale à Mata'Ututu et de deux agences postales à Mua et à Hihifo.

A Futuna, la recette principale se situe à Leava et l'agence postale, à Ono. Les agences postales offrent différents services, tels que l'affranchissement du courrier et le paiement des factures de téléphone.

L'effectif total du service s'établit en 2005 à 40 agents (10 agents à Futuna et 30 à Wallis), 15 agents sont affectés aux Télécommunications et 25 à la Poste.

Activité

Avec les infrastructures actuelles, l'activité « télécommunications » enregistre 505 abonnés à Internet en 2005 pour un total de 1.751 lignes téléphoniques installées. Ces chiffres sont en augmentation de 8,6% pour Internet (465 abonnés en 2004) et de 0,7% pour le téléphone classique (1.738 abonnés en 2004). Elle réalise un chiffre d'affaires annuel en 2005 de 506 millions de XPF, soit une baisse de 3,3% par rapport à 2004. Cette réduction provient de plusieurs éléments : peu de nouveaux abonnés du fait de l'installation tardive des

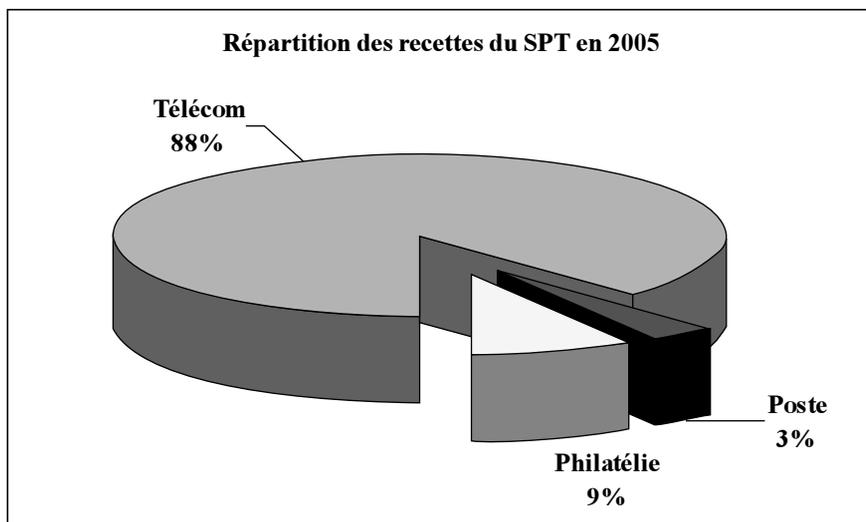
équipements nécessaires (concentrateur numérique), de l'utilisation croissante de moyens de communication annexes, de difficultés de recouvrement et du gonflement des impayés.

Les transferts monétaires annuels (mandats postaux) s'élèvent, pour l'émission, à 20,7 millions XPF, soit une augmentation de 6,3% par rapport à 2004. Quant aux mouvements concernant le paiement (mandats de retraites et allocations diverses et mandats en provenance de Nouvelle-Calédonie), ils augmentent, en 2005, de 72,9% par rapport à l'année précédente, à 62,6 millions XPF.

Les activités postales génèrent un chiffre d'affaires modeste (20 millions de XPF) auquel s'ajoute celui de la philatélie (50,1 millions de XPF). Le SPT réalise près de 87% de son chiffre d'affaires (502,4 millions) à Wallis, où les principaux services administratifs sont implantés, et 13% à Futuna (73,6 millions de XPF).

Recettes du SPT en millions de XPF

Année	Télécom	Poste	Philatélie	Total
2005	505,9	20,0	50,1	576,0



3.2 Les comptes du Service des Postes et Télécommunications

Les comptes administratifs 2003-2004

Les recettes du budget annexe du SPT sont essentiellement composées des produits des services et des emprunts. Les produits des services se sont élevés, pour l'année 2004, à 689,6 millions de XPF, en progression de près de 30% par rapport à l'exercice précédent. En 2004, un emprunt a été mobilisé auprès de l'AFD, à hauteur de 153,8 millions de XPF.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont établies à plus de 199 millions de XPF, en augmentation de 11%. Les frais de personnel représentaient le poste le plus important en volume (125,9 millions) et étaient en progression de près de 13%.

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 130,6 millions de XPF et ont principalement été consacrées à des travaux sur les réseaux territoriaux.

Bien que budgété en 2003 et 2004, aucun prélèvement n'a été effectué au bénéfice du budget principal du Territoire.

Le résultat budgétaire 2004

Le résultat des opérations de l'année (recettes réelles - dépenses réelles), hors résultats reportés de l'année précédente, s'établirait à 513,6 millions de XPF contre 328,5 en 2003 (soit +56,35%).

Le résultat budgétaire global du SPT s'est élevé à 521,5 millions, soit une progression de plus de 250% par rapport à l'exercice précédent. Cette forte augmentation est due à deux raisons principales :

- La création du budget annexe en 2003, ne permet pas de bénéficier pour cette année, des reports des exercices antérieurs
- Pour l'exercice 2004, les produits des services ont augmenté en valeur de 158 millions et, alors que plus de 153 millions d'emprunt ont été mobilisés, seuls 130 millions de dépenses d'investissement ont été réalisés.

Budget primitif (BP) + budget supplémentaire (BS) + décision modificative (DM) 2005

Les recettes de fonctionnement de 2005 étaient prévues en baisse de 13,6% par rapport au réalisé de 2004.

Les dépenses réelles de fonctionnement étaient inscrites pour 358,4 millions de XPF contre 199,2 dans le CA 2004. L'augmentation attendue des dépenses de personnel était de 10,3%, celle des frais financiers de 400% (remboursement des intérêts d'emprunt).

Pour l'exercice 2005, le reversement de 514 millions de XPF au bénéfice du budget principal du Territoire était programmé.

Les dépenses réelles d'investissement étaient budgétées à hauteur de 313,1 millions, dont près de 95% consacrés à la réalisation de travaux sur les réseaux territoriaux.

Les recettes réelles d'investissement, inscrites pour 192,2 millions, correspondent au versement de la 3^{ème} et dernière tranche de l'emprunt consenti par l'AFD.

Une convention de prêt a été signée en juillet 2002 entre le Territoire et l'AFD au profit du SPT. Ce prêt de 358 millions de XPF a pour objet la rénovation et l'extension du réseau de télécommunications. Son solde a été mobilisé à hauteur de 192 millions de XPF en mai 2005. La plupart des marchés ont été réalisés en 2005. Celui de la fibre optique reliant le commutateur de Mata-Utu à FCR Wallis et au concentrateur numérique éloigné (CNE) desservant le nord de l'île a été lancé au premier trimestre 2006. L'extension du réseau aérien a Futuna est en phase terminale.

Budget annexe du Service des Postes et Télécommunications (en millions de XPF)

	2003	2004	Var.	2005	2006	Ecart
	CA	CA	2004/2003	BP+BS+DM	BP	BP+BS05 /CA 04
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté (1)		162,6	n.s	445,2		n.s
Recettes réelles de fonctionnement (2)	531,6	689,6	29,7%	596,1	605,0	-13,6%
produits des services	531,6	689,6	29,7%	596,1	605,0	-13,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (3)	179,5	199,2	11,0%	358,4	337,0	79,9%
- dont frais de personnel	111,5	141,8	27,2%	135,7	150,7	-4,3%
- dont frais financiers	0,2	2,2	n.s	8,3	5,0	n.s
Résultat réel de fonctionnement (4) = (2)-(3)	352,1	490,4	39,3%	237,7	268,0	-51,5%
prélèvement sur la section de fonctionnement (5)	9,2	67,4	n.s	44,5	37,8	n.s
dotations aux amortissements (6)						
virement au budget général du Territoire (7)				514,0	230,0	
Opérations exceptionnelles						
recettes exceptionnelles						
dépenses exceptionnelles	180,3	140,4	-22,1%	124,4	0,2	-11,4%
- dont dép. sur exercices antérieurs	180,3	140,4	-22,1%	124,4	0,2	-11,4%
solde opérations exceptionnelles (8)	-180,3	-140,4	-22,1%	-124,4	-0,2	-11,4%
Résultat budgétaire de fonctionnement (9)						
= (1)+(4)-(5)-(6)-(7)+(8)	162,6	445,2	173,8%	0,0	0,0	
Excédent ou déficit d'investissement reporté (10)		-14,3	n.s	76,3	0,0	
Recettes réelles d'investissement (11)	11,9	153,8	n.s	192,3	0,0	n.s
- dont emprunts	11,9	153,8	n.s	192,3	-	n.s
- dont subventions						
Dépenses réelles d'investissement (12)	35,5	130,6	n.s	230,2	37,8	n.s
- dont remboursements d'emprunts						
Résultat réel d'investissement (13)=(11)-(12)	-23,6	23,2	n.s	-37,9	-37,8	n.s
Résultat budgétaire d'investissement (14)						
=(5)+(6)+(10)+(13)	-14,4	76,3	n.s	82,9	0,0	
Résultat budgétaire global du SPT (9)+(14)	148,2	521,5	251,9%	82,9	0,0	n.s

(1) et (10) excédent reporté (+); déficit reporté (-)

§ 6. EDUCATION

1. LA FORMATION INITIALE SUR LE TERRITOIRE

1.1. Structure et moyens

L'Éducation est le principal secteur d'activité du Territoire, avec 581 agents, soit près de 27,4% de l'emploi salarié, et 4.899 élèves soit 32,8% de la population totale des deux îles. C'est aussi le principal poste de dépenses avec 4.895 millions de XPF, soit 48,2% du montant total des concours de l'État pour l'année 2005.

Le système éducatif du Territoire couvre les cycles primaire et secondaire. L'enseignement supérieur est représenté uniquement par un Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) dont l'activité est limitée.

La structure administrative de l'Éducation nationale à Wallis et Futuna constitue un Vice-rectorat.

Le personnel

L'Éducation employait 581 agents en 2005 (+0,5% par rapport à 2004). Les fonctionnaires d'État, soit 233 personnes, occupent les postes d'enseignants dans le second degré et les fonctions d'encadrement administratif dans les établissements du secondaire et au Vice-rectorat. Les instituteurs et le personnel de service sont des agents de droit privé même s'ils sont payés sur des fonds publics. Tous les agents du premier degré relèvent de la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC – cf. ci-après).

Effectif du personnel de l'éducation en 2005

	2004	2005
Effectif du personnel de l'éducation	578	581
<i>dont</i>		
Enseignants du second degré	202	203
Fonctionnaires métropolitains hors enseignants	34	30
Instituteurs	240	242
Autres agents locaux	102	106

Source Vice-rectorat

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,9% cette année, pour s'établir à 4.778,2 millions de XPF. Le poste frais de personnel représente 85,1% de celles-ci.

Il faut souligner que les investissements sont, pour l'essentiel, financés au travers des Contrats de développement. Au titre du Contrat 2000-2004, une enveloppe de 807,7 millions de XPF avait été allouée à l'Éducation pour des constructions et aménagements de locaux scolaires, principalement dans le secondaire. A la fin de l'année 2005, ce Contrat, mis en œuvre par le service des Travaux publics, a été engagé à hauteur de 1.131,5 millions de XPF représentant 140% des objectifs. La Convention de développement 2003-2007, qui complète le Contrat de développement 2000-2004, prévoit, pour sa part, 465 millions de XPF d'investissements destinés à la rénovation, la mise aux normes et la modernisation des infrastructures du premier et du second degré. Le montant total des dépenses engagées fin 2005 s'élève à 288,7 millions de XFP, soit 62% des objectifs.

Le IX^{ème} FED a inscrit également une enveloppe de 597 millions de XPF destinée à la réhabilitation des bâtiments scolaires. Ce financement pourrait être mobilisé à partir de 2007.

Dépenses du ministère de l'Education Nationale en 2005 (millions de XPF)

	2003	2004	2005	Variation 2005/2004
Dépenses de fonctionnement	4 629	4 689	4 778	1,9%
- enseignement primaire	1 361	1 289	1 280	-0,7%
<i>dont frais de personnel</i>	n.d	1 146	1 223	6,7%
- enseignement secondaire	3 268	3 400	3 498	2,9%
<i>dont frais de personnel</i>	n.d	2 840	2 845	0,2%
Dépenses d'investissement	112	151	117	-22,6%
TOTAL	4 741	4 840	4 895	1,1%

Source : Vice-rectorat

n.d. : non déterminé

1.2. L'enseignement primaire

Le personnel et la gestion de l'enseignement primaire sont placés sous la tutelle de la Direction de l'enseignement catholique (DEC), ce qui constitue une spécificité du Territoire. Ainsi, la DEC assure l'organisation et le fonctionnement des 18 écoles primaires des deux îles (6 à Futuna et 12 à Wallis).

En 2005, 2.582 élèves ont été inscrits en primaire, soit en moyenne 144 élèves par école. Le nombre total de classes s'élevait à 144 (99 à Wallis et 45 à Futuna), soit une moyenne de 18 écoliers par classe. La population scolarisée dans le primaire est en baisse de 4,5% par rapport à 2004 et de 7,5% par rapport à 2003. La baisse des effectifs du primaire (d'environ 90 élèves par an) devrait se poursuivre dans les prochaines années en raison de l'évolution de la structure démographique du Territoire. Elle aura une incidence à moyen terme sur l'ensemble du système éducatif.

En 1999, une formation en IUFM sur 5 ans a été mise en place dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement du premier degré. Elle a permis, en particulier, de remplacer par de nouveaux maîtres titulaires du baccalauréat, une part importante des enseignants les moins diplômés.

1.3. L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est géré directement par l'Education Nationale. Il y a six collèges, dont deux à Futuna, et un lycée à Wallis. La majorité des élèves suit un cursus d'enseignement général (75% en 2005). Cette proportion tombe à 58% au lycée. Il existe diverses filières d'enseignement professionnel (CAP, BEP, BAC Pro). Les CAP développement (CAPD) apportent une formation rudimentaire dans diverses disciplines en faveur des élèves qui se trouvent en difficulté au collège. En raison de l'exiguïté du marché du travail, les différentes filières sont confrontées à un grave problème de débouchés. Une promotion peut saturer à elle seule l'emploi dans un secteur ; d'où la nécessité de faire évoluer les formations en fonction des besoins.

Les effectifs

Après une forte croissance de la population scolarisée dans le secondaire durant les années 90 (doublement en dix ans), due à la généralisation récente de l'enseignement dans le

Territoire¹⁴, le nombre d'élèves s'est ensuite stabilisé passant de 2.110 en 2000 à 2.317 en 2005.

En 2005, le nombre de collégiens (1.678) a diminué de 1,5% par rapport à 2004. L'enseignement général enregistre une légère baisse (-1,3%) au profit du nombre d'élèves inscrits en enseignement technique et professionnel. Le nombre de lycéens (639) a enregistré une légère hausse (+4,2%) en un an.

Effectifs de l'enseignement à Wallis et Futuna (élèves)

	2003	2004	2005	2006	Variation 05/04
Futuna	946	901	872	859	-3,2%
Wallis	1 847	1 804	1 710	1 612	-5,2%
Total Primaire	2 793	2 705	2 582	2 471	-4,5%
Collège	1 445	1 411	1 368	1 345	-3,0%
CETAD	303	292	310	360	6,2%
<i>s/total 1er cycle</i>	1 748	1 703	1 678	1 705	-1,5%
Lycée - cycle long	349	349	370	374	6,0%
Lycée - cycle court	267	264	269	276	1,9%
<i>s/total 2ème cycle</i>	616	613	639	650	4,2%
2ème degré - ens. général	1 794	1 760	1 738	1 719	-1,3%
2ème degré technique et pro.	570	556	579	636	4,1%
Total secondaire	2 364	2 316	2 317	2 355	0,0%
TOTAL GENERAL	5 157	5 021	4 899	4 826	-2,4%

Source : Vice rectorat

Les résultats de baccalauréat

Sur 104 candidats aux différents baccalauréats en 2005, 59 ont été reçus, soit un taux de réussite de 56,7%¹⁵, contre 58,1% en 2004. Parmi les 59 lauréats, 26 ont obtenu un baccalauréat général, 25 un baccalauréat technologique et 8 un baccalauréat professionnel.

Résultats au baccalauréat en 2005

	2004		2005	
	Candidats	Lauréats	Candidats	Lauréats
Baccalauréat général	49	26	37	26
Baccalauréat professionnel	8	5	13	8
Baccalauréat technologique	48	30	54	25
Total	105	61	104	59

Source : Vice rectorat

Le taux de scolarisation dans le second degré

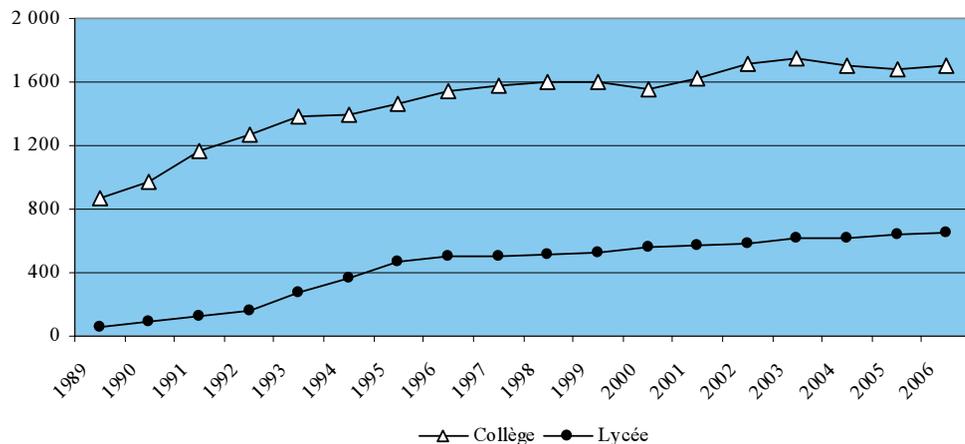
Malgré les efforts financiers consentis par l'Etat, un certain nombre de jeunes sont déclarés comme n'allant pas à l'école par leurs familles.

¹⁴ Le certificat d'études primaires a été organisé localement pour la 1^{ère} fois en 1959, le BEPC en 1974 et le baccalauréat (série A1 uniquement) en 1988.

¹⁵ En 2005, 80,2% des 610 600 candidats qui se présentaient en France métropolitaine ont été admis, soit 0,5 point de mieux qu'en 2004.

Une enquête du STSEE¹⁶ indique les proportions suivantes : 8,5% des jeunes de 14 ans, 9% des jeunes de 15 ans, 17% des jeunes de 16 ans. Il faut rappeler que l'obligation scolaire a été portée à 16 ans en 2001 seulement.

Nombre d'élèves scolarisés en second degré à Wallis et Futuna



2. L'ENSEIGNEMENT HORS DU TERRITOIRE

Les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études ou qui désirent choisir une filière du secondaire qui n'est pas enseignée sur le Territoire peuvent prétendre à une bourse dont le montant dépend des revenus de la famille. Les dépenses réalisées à ce titre se sont élevées à 71,7 millions en 2004. Elles ont été budgétées à hauteur de 160,8 millions dans les budgets primitif et supplémentaire 2005.

Effectif des élèves suivant une formation initiale hors du territoire

		2004/2005		2005/2006	
		Boursier	Non boursier*	Boursier	Non boursier*
Nouvelle calédonie	-enseignement secondaire	198	16	140	42
	-enseignement supérieur	7	16	8	6
Métropole	-enseignement secondaire	66	26	78	33
	-enseignement supérieur	6	125	38	22
Polynésie Française	-enseignement secondaire	16	6	10	2
	-enseignement supérieur	1	21	3	3
Sous totaux		294	194	277	108
Total par année scolaire		488		385	

Source: Service des bourses

*Effectif des élèves non boursiers que le service a pu recenser

¹⁶ Service territorial de la Statistique et des études économiques

En 2004/2005, une réforme du système des bourses a fait fortement chuter le nombre d'étudiants bénéficiaires. L'année 2005/2006, enregistre de nouveau une baisse du nombre d'allocataires, pour atteindre 277 étudiants (504 en 2003/2004). Le nombre de non boursiers suivant une formation initiale hors du Territoire est également en baisse et s'établit à 108 pour l'année scolaire 2005/2006, alors qu'il était de 194 l'année passée.

3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Contrat de développement 2000-2004 comporte une enveloppe de 164 millions de XPF pour la formation professionnelle (hors chantiers de développement) financée par les ministères de l'Outre-mer et de l'Emploi de la cohésion sociale et du logement. Fin 2005, l'enveloppe globale avait été consommée à hauteur de 182,4 millions de XPF (111,4% du montant prévu), dont 30,8 millions de XPF au titre du dernier exercice.

Les actions de formation professionnelle relevant du Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) sont principalement destinées à des jeunes qui ne poursuivent pas leurs études hors de Wallis et Futuna et se retrouvent sur le Territoire en situation de demandeurs d'emploi. Elles sont aussi orientées, pour une part plus modeste, vers les salariés en entreprises nécessitant des sessions de remises à niveau ou de perfectionnement en fonction de l'évolution des techniques. En outre, le programme 40-Cadres a pour objectif de fournir au Territoire les cadres originaires de celui-ci après identification des besoins, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Plusieurs dispositifs répondent à ces besoins de formation différenciés.

▫ La **formation initiale en mobilité** a concerné 88 jeunes du Territoire en 2005 qui se sont rendus en métropole pour y bénéficier d'une formation professionnelle dispensée principalement par l'AFPA, tandis que l'accueil et le suivi des stagiaires étaient assurés par l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'Outre-mer (ANT) dans le cadre d'une convention signée en août 2001. Les principaux domaines professionnels des stagiaires AFPA sont, par effectifs décroissants : le bâtiment et les travaux publics, la mécanique et le travail des métaux, la santé, l'électricité et l'électronique, la gestion et l'administration, l'hôtellerie et la restauration. L'Institut de formation aux carrières administratives, sanitaires et sociales (IFCASS) encadre 11 stagiaires admis à préparer, en un an, les concours d'entrée en écoles d'infirmières. A l'issue de ces formations, 20% des stagiaires reviennent sur le Territoire, 80% restent en métropole pour y exercer un emploi.

▫ Les stages de **pré embauche** permettent de donner un complément de formation à de jeunes salariés embauchés dans des entreprises privées en les plaçant au sein de celles-ci sous un statut de stagiaires de la formation professionnelle, pris en charge par le SITAS (38 à 58% du SMIG selon l'âge), pour une durée modulable en fonction de la qualification requise mais toujours inférieure à trois mois. A l'issue de cette période de formation, l'entreprise est tenue d'embaucher le stagiaire dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée. Depuis 2002, 56 jeunes travailleurs ont été embauchés dans ces conditions, dont 42 insérés durablement dans les entreprises, soit un taux de 75%. En outre, à ces formations peut succéder la prime à l'emploi, accordée dès l'embauche définitive et pour trois ans, ce qui constitue un élément incitatif pour les entreprises souhaitant embaucher : deux entreprises ont bénéficié des deux mesures successives en 2005, contre une seule en 2004.

▫ Les entreprises du Territoire, compte tenu de l'évolution des techniques, ont également besoin pour leurs salariés de **remises à niveau ou d'actions de perfectionnement** qui ne peuvent être réalisées sur place. Ces actions prennent souvent la forme de stages effectués en Nouvelle-Calédonie dans des entreprises partenaires ou chez les fournisseurs des entreprises locales. En 2005, 5 entreprises ont bénéficié de ce dispositif.

▫ Les actions de formation locales portent sur la préparation aux **concours d'entrée dans les IFSI** (Institut de formation aux soins infirmiers), de Nouméa et de Nantes. Cette préparation, qui a concerné 23 internes de l'agence de Santé et 13 demandeurs d'emploi, s'est déroulée d'avril à septembre 2005. A l'issue du concours organisé localement, sur cinq candidat, seule une interne a été admise.

▫ Le programme intitulé « **40 Cadres** », a pour objectif la formation de cadres moyens et supérieurs afin de permettre aux Wallisiens et Futuniens d'acquérir les diplômes nécessaires pour occuper des emplois à haut niveau de responsabilité ou pour créer leur entreprise. En 2005, 14 stagiaires relevant du programme « 40 cadres » ont été en formation pendant tout ou partie de l'année. Les formations en cours concernent principalement les domaines médical et paramédical, l'information et la communication, la pêche et l'aquaculture. Elles sont dispensées dans des universités ou des lycées techniques (niveau BTS). Deux parcours ont été achevés en 2005.

▫ Applicable depuis le 1er juillet 2002 sur l'ensemble des collectivités de l'Outre-mer, le dispositif "**passport mobilité**" concerne d'une part les jeunes souhaitant poursuivre leurs études à l'extérieur du Territoire (il s'agit du volet « étudiants » géré par le Vice-rectorat), d'autre part les jeunes âgés de 18 à 30 ans retenus pour un stage de formation professionnelle de plus de trois mois ou pour un contrat de plus de six mois, nécessitant une mobilité. Ce dernier volet est géré par le SITAS. L'aide de l'Etat permet la gratuité du transport aérien vers la métropole ou vers une autre collectivité d'outre-mer, pour les jeunes bénéficiant de ces formations professionnelles mais aussi pour les candidats admissibles à des concours (enseignement supérieur, grandes écoles ou catégories A et B des trois fonctions publiques) et devant subir les épreuves orales d'admission en métropole ou dans une autre collectivité d'outre-mer. En 2005, 118 jeunes ont bénéficié du « passport mobilité », dont plus de la moitié pour des formations professionnelles à l'AFPA. Depuis la création de ce dispositif en 2002, 319 jeunes y ont eu accès.

Le recours aux possibilités existant à l'extérieur du Territoire revêt une importance particulière compte tenu de l'absence de Centre de formation professionnelle local et de l'étroitesse du marché de l'emploi. La Convention de développement 1995-2000 comportait un crédit de 72,7 millions de XPF pour la réalisation, à partir de 1996, d'un centre de formation professionnelle pour adultes. Ce centre n'a pas été réalisé mais la construction de locaux à vocation plus large (formation professionnelle et permanente, accueil des demandeurs d'emplois et bureaux du Sitas) est de nouveau à l'ordre du jour.

§ 7. LES SERVICES DE SANTE

Les soins sont entièrement gratuits pour l'ensemble des résidents de Wallis et Futuna. En l'absence de mécanisme de sécurité sociale, le financement du système de santé repose entièrement sur l'Etat.

1. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE SANTE

Statut

L'agence de Santé de Wallis et Futuna dispose, depuis le 13 janvier 2000, du statut d'Etablissement Public National Administratif. Elle est dotée de l'autonomie administrative et financière. L'Agence est gérée par un Conseil d'Administration composé de 19 membres et présidé par le Préfet, Administrateur supérieur du Territoire des Iles Wallis et Futuna.

Moyens

Elle gère, à Wallis, l'hôpital de Sia et les 3 dispensaires de Hahake, Hihifo et Mua, tandis qu'à Futuna elle a en charge l'hôpital de Kaleveleve et les deux dispensaires de Alo et Sigave.

Elle dispose au 31 décembre 2005 de 183 postes budgétisés et 4 postes de VCAT. 33 postes sont occupés par des métropolitains. Parmi les 4 postes de VCAT, 2 sont occupés par des métropolitains, 2 par des Wallisiens.

Effectif du personnel de l'Agence de santé

	2004	2005	Ecart 2004/2005
Wallis	135	136,5	1,1%
dont médecins et chirurgiens métropolitains	12	11,5	-4,2%
dont autres agents métropolitains	14	14,5	3,6%
VCAT	2	4	
Futuna	44	46,5	5,7%
dont médecins et chirurgiens métropolitains	3	2	-33,3%
dont autres agents métropolitains	3	5	66,7%
VCAT	0	0	
Total	179	183	2,2%
dont médecins et chirurgiens métropolitains	15	13,5	-10,0%
dont autres agents métropolitains	17	19,5	14,7%
VCAT	2	4	100,0%

Entre 2004 et 2005, l'effectif total a augmenté de 2,2%. La diminution de l'équipe de médecins et de chirurgiens métropolitains, de 1,5 agent, n'est pas significative. En effet, l'effectif budgétaire de médecins et équivalents est prévu pour 19 personnes.

Activité

L'hôpital de Sia, à Wallis, dispose d'une capacité d'accueil de 23 chambres et de 53 lits.

Ses activités s'organisent autour de quatre services : médecine, maternité, chirurgie et réanimation. Il est doté d'une pharmacie et d'un laboratoire. En 2005, 43 268 consultations médicales ont été effectuées, dont 35 738 dans les 3 dispensaires de Wallis.

L'hôpital de Kaleveleve, à Futuna, dispose de 22 lits et ses activités s'organisent autour des services de médecine et de maternité. Il bénéficie d'une pharmacie mais les analyses sont effectuées au laboratoire de l'hôpital de Wallis. En 2005, 13 796 consultations ont été assurées à l'hôpital. Le nombre des naissances (61 en 2002, 11 en 2003, 12 en 2004, 3 en 2005) marque un déplacement massif des patientes vers Wallis.

Les indicateurs d'activité

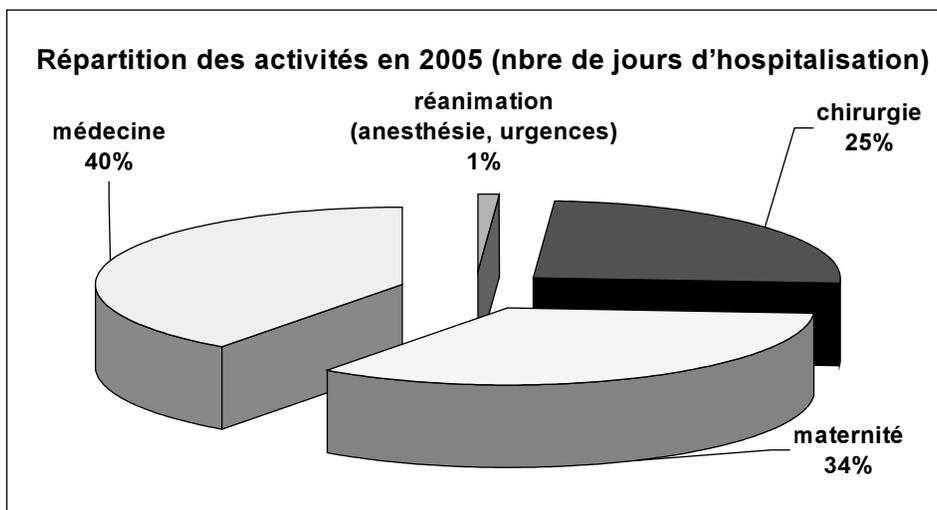
	2003	2004	2005	Ecart 2004/2005
HOPITAL DE SIA (WALLIS)				
Nombre d'entrées	2 280	2 018	1 759	-12,8%
Nombre de journées	11 002	11 175	9 287	-16,9%
Taux d'occupation (1)	56,9%	57,8%	40,3%	-30,3%
Durée moyenne de séjour en jours (2)	4,82	4,75	5,03	5,9%
HOPITAL DE KALEVELEVE (FUTUNA)				
Nombre d'entrées	813	740	503	-32,0%
Nombre de journées	3 502	2 905	2 485	-14,5%
Taux d'occupation (1)	64,0%	53,0%	45,4%	
Durée moyenne de séjour en jours (2)	4,31	4,0	4,9	23,5%

Source : Agence de Santé

(1) = (nombre de journées d'hospitalisation/(nombre de lits x 365))

(2) = (nombre de journées d'hospitalisation/nombre d'entrées)

La baisse importante du nombre d'entrées et de journées dans les hôpitaux résulte de la mise en place en mai 2005 d'un logiciel informatique de gestion du dossier patient en remplacement du suivi manuel moins précis. Elle s'explique également par une meilleure efficacité du dispositif sanitaire par l'éducation des patients.



Projets

L'état actuel des 2 hôpitaux et des dispensaires nécessite la réalisation d'importants travaux de réhabilitation, pour lesquels l'AFD a consenti en juillet 2005 le financement d'une première tranche de 179 millions de XPF dont la moitié a été décaissée au quatrième trimestre 2005.

2. LES COMPTES DE L'AGENCE DE SANTE

2.1. Le compte administratif 2005

Le premier exercice budgétaire de l'agence de Santé en tant qu'Etablissement Public National Administratif est celui de 2003. Il est donc désormais possible de comparer l'exécution budgétaire 2005 (non approuvée par le Conseil d'administration) à celle de l'année 2004. L'Agence ne dispose pratiquement d'aucune recette propre. Son budget est constitué pour l'essentiel des subventions allouées par le ministère de la Santé et, depuis 2005, des crédits provenant du prêt consenti par l'AFD, mobilisable jusqu'à 2006.

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors dépenses sur exercices antérieurs, ont augmenté globalement de 2,5% par rapport à 2004, à 1.960,5 millions de XPF.

Ceci est principalement dû à la hausse des frais de transport de 9%, à 92,1 millions de XPF, et aux frais financiers payés sur le nouveau prêt en 2005. Le poste des charges de personnel représente 53,8% des dépenses totales de fonctionnement en 2005 contre 55,2% en 2004. Ces pourcentages, qui semblent en deçà de la norme métropolitaine (65 à 70%), s'explique par un recours important à la sous-traitance, sous forme de soins dispensés en dehors du Territoire (EVASAN).

La hausse des frais de transport est essentiellement due aux coûts du transport aérien pour les évacuations sanitaires. Le nombre de ces évacuations sur des lignes internationales est passé de 331 en 2003 à 369 en 2004 et 321 en 2005 (soit -13%). En intégrant le prix des transports et le coût des hospitalisations à l'extérieur, les EVASAN ont représenté près de 30% du budget de fonctionnement.

Les dépenses totales de pharmacie, en terme d'acquisition de médicaments et d'accessoires médicaux, s'élèvent à 268 millions de XPF. Toutefois, après ajustement des dépenses réelles afin de tenir compte des reports sur exercices antérieurs, elles s'élèvent à 223 millions de XPF, contre 280 millions en 2004, soit une baisse de 20,4%. Celle-ci résulte d'une meilleure rationalisation de la politique d'achat et de l'adhésion à une centrale d'achat. Près de 26% de ces dépenses de pharmacie concernent l'hôpital de Futuna.

Il faut, par ailleurs, noter que l'agence avait accumulé une dette sur exercices antérieurs très importante. L'Etat a pris en charge le remboursement de cette dette qui est totalement apurée à ce jour, en versant, en 2004, une subvention exceptionnelle de 1.360 millions de XPF. En 2005, aucune opération exceptionnelle de ce type n'a été enregistrée.

2.2. Le budget primitif 2006

Le budget primitif de l'agence de Santé, en l'absence de recette propre, est conditionné par les subventions accordées par l'Etat.

Pour 2006, elles s'élèveront à 2.866 millions de XPF : 2.721 millions XPF en fonctionnement et 145 millions de XPF en investissement, auxquelles il convient d'ajouter un tirage sur emprunt de 241 millions de XPF.

Le budget de fonctionnement 2006, qui est proposé aux ministères de tutelle, s'établit à 2.730 millions de XPF. Il prend en compte en recettes une dotation spécifique de 357 millions FCFP, dont 178 millions de XPF destinés à réajuster les besoins réels de l'agence en année pleine et 178 millions de XPF prévus pour financer les reports de charges de l'exercice 2005.

Hors dotation spécifique, l'augmentation par rapport à 2005 serait de 22,3% et concernerait en particulier les mesures de revalorisation des salaires et de recrutement du personnel, les évacuations sanitaires, et les charges exceptionnelles suite à des condamnations de l'agence de Santé par les tribunaux

Le budget d'investissement de 2006 est de 470 millions XPF, soit une diminution de 30% par rapport à 2005. Le programme retenu prévoit la restructuration et l'adaptation des locaux, le lancement de la phase opérationnelle du plan directeur hospitalier, l'acquisition d'équipements médicaux et non médicaux ainsi que l'implantation du dispositif de télé-médecine entre Wallis et Futuna.

Budget de l'Agence de santé (en millions de XPF)

	2004 CA	2005 CA	2006 BP (prov)	Ecart CA 05 / 04
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté(1)	47,1			
excédent affecté à l'investissement	11,9			
excédent reporté en fonctionnement	35,2			
Recettes courantes de fonctionnement (2)	1 948,8	1 943,8	2 730,9	-0,3%
dont subvention	1 948,2	1 943,8	2 721,2	-0,2%
Dépenses courantes de fonctionnement (3)	1 913,3	1 960,5	2 730,9	2,5%
dont frais de personnel	1 056,1	1 054,3	1 341,3	-0,2%
dont autres frais généraux hors transport	772,6	747,1	1 097,3	-3,3%
dont transport	84,5	92,1	155,5	9,0%
dont frais financiers		7,0	2,3	
résultat réel de fonctionnement (4) = (2)-(3)	35,5	-16,7	0,0	n.s
prélèvement sur la section de fonctionnement (5)	11,9			n.s
dotations aux amortissements (6)	40,0	51,9	84,5	29,8%
Opérations exceptionnelles				
recettes exceptionnelles	1 360,4			n.s
dont subventions	1 360,4			n.s
dépenses exceptionnelles	1 360,2			n.s
dont dép. sur ex. antérieurs	1 360,2			n.s
solde opérations exceptionnelles (7)	0,2			n.s
Résultat budgétaire de fonctionnement (8) = (1)+(4)-(5)-(6)+(7)	30,9	-68,6	-84,5	n.s
Excédent ou déficit d'investissement reporté (9)	70,9	67,1		-5,4%
Recettes réelles d'investissement (10)	16,4	195,2	470,7	n.s
dont subventions	16,4	53,3	145,0	225,0%
dont emprunts		90,0	241,2	
Dépenses réelles d'investissement (11)	76,6	164,0	470,7	114,2%
dont remboursement des emprunts				
Résultat réel d'investissement (12)=(10)-(11)	-60,2	31,2	0,0	n.s
Résultat budgétaire d'investissement (13) = (5)+(6)+(9)+(12)	62,6	150,2	84,5	139,9%
Résultat budgétaire global (8)+(13)	93,5	81,6	0,0	-12,8%

(1) intègre en 2004 l'excédent du BA Sida de 5.568.999 XPF

nb:- le BP 2006 est le budget qui doit être approuvé par le Conseil d'Administration avant juin 2006-Chiffres 2005 et 2006 provisoires

§ 8. LA PROTECTION SOCIALE

1. LA CAISSE DE COMPENSATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

La Caisse de Compensation des Prestations Familiales (CCPF) a été instituée le 11 novembre 1990. Elle assure la collecte des cotisations uniquement à la charge de l'employeur et le versement des prestations familiales. Elle est dotée d'un statut d'établissement public territorial, placé sous la tutelle du Préfet, Administrateur supérieur du Territoire. Elle jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Budget de la CCPF

- **En ressources :**
 - Les subventions et avances accordées par le Territoire ou la CLR ;
 - Les revenus des placements de la Caisse (10 millions en 2005) ;
 - Les cotisations patronales, qui s'élèvent à 6% des salaires bruts;
 - Dans le cadre du régime d'aide à la famille, l'Assemblée territoriale verse une subvention à la CCPF dont une partie provient d'une subvention de l'Etat.
- **En dépenses :**
 - Les prestations (235,9 millions de XPF en 2005) ;
 - Les frais de fonctionnement (40,9 millions de XPF en 2005) ;
 - Le remboursement des avances.

Prestations versées

Les prestations familiales sont payées à tout salarié ayant travaillé un minimum de 120 heures dans le mois. Elles prennent la forme d'allocations mensuelles versées pour chaque enfant (sans limite du nombre d'enfants), avec la prise en compte d'un 13^{ème} mois. Le montant de l'allocation par enfant est passé de 6.000 à 7.000 XPF en 2005 (7.500 XPF à partir 1^{er} janvier 2006).

En 2005, 232 millions de XPF ont été versés au titre de ces allocations, soit une stabilité par rapport à l'exercice précédent (231,8 millions de XPF).

L'Assemblée territoriale a également institué, en fin d'année 1992, un régime d'aide en faveur des familles ne répondant pas au critère d'emploi mentionné ci-dessus. Le montant de cette aide sociale est actuellement de 3.000 XPF par enfant jusqu'au 4^{ème} enfant, (contre 2.500 XPF en 2004). Cette aide s'élèvera à 3.500 XPF sans limite du nombre d'enfants à compter du 1^{er} janvier 2006.

En 2005, les prestations servies se sont élevées à 87,1 millions de XPF (contre 87 millions de XPF en 2004). Cette aide est financée par une subvention annuelle de l'Assemblée territoriale (90 millions de XPF en 2005) et versée par la CCPF.

Enfin, la prise en charge des congés de maternité, qui donne droit à la moitié du salaire pendant seize semaines consécutives, a coûté 3,9 millions de XPF en 2005, soit une baisse de 16,4% par rapport à 2004.

Cotisations perçues

Les cotisations perçues en 2005, se sont élevées à 300,5 millions (319,6 en 2004, montant qui résultait du versement d'arriérés de cotisations par le secteur public). Le ratio de couverture des prestations servies par les cotisations perçues se dégrade.

Cette évolution résulterait de l'absence d'augmentation significative des salaires, de la baisse de l'emploi et de la stagnation du taux de cotisation. A terme, des réformes sont envisagées pour préserver l'équilibre financier des prestations familiales.

Cotisations perçues et aides versées par la CCPF

	2001	2002	2003	2004	2005	Variation 2005 / 2004
Cotisations perçues	249,0	264,5	253,0	319,6	300,5	-6,0%
Public	179,9	172,9	167,0	229,3	199,7	-12,9%
privé	69,1	89,4	86,0	90,3	100,8	11,6%
Majoration de retards	-	2,2	0,1	0,0	0,0	n.s
Prestations servies	161,7	200,5	264,5	236,5	235,9	-0,2%
Allocations familiales mandatées	157,6	197,3	260,1	231,8	232,0	0,1%
Congés maternité	4,1	3,2	4,5	4,7	3,9	-16,4%
Solde (cotisations perçues - prestations servies)	87,3	64,0	-11,5	83,1	64,6	-22,3%
Aide sociale						
Subventions Assemblée territoriale	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	n.s
Allocations servies (par la CCPF)	85,5	86,8	88,4	87,0	87,1	0,1%

Source : CLR/CCPF

2. LA CAISSE LOCALE DE RETRAITES

La Caisse Locale de Retraites (CLR) a été créée le 4 août 1977. Elle assure la collecte des cotisations avec la CCPF et verse les pensions de retraite. Son statut est identique à celui de la CCPF. Le personnel est commun aux deux institutions.

Budget de la CLR

- **En ressources :**
 - Les cotisations patronales et salariales, qui s'élèvent respectivement à 6% et 3% des salaires bruts, les revenus des placements effectués par la CLR et les subventions du Territoire (voir tableau ci-dessous) ;
 - Les produits des placements de ses disponibilités, qui ont représenté 60 millions de XPF en 2005 (budgété).
- **En dépenses :**
 - Les pensions de retraite ou de réversion (cf. tableau ci-dessous) ;
 - Les remboursements de cotisations versés aux salariés quittant définitivement le Territoire ;
 - Les frais de fonctionnement de la CLR qui s'étaient élevés à 54,7 millions de XPF en 2005.

Prestations servies

Le taux des pensions de retraite est égal à 3,2% du salaire moyen des quatre dernières années de travail multiplié par le nombre d'années de cotisation, soit 48% de ce salaire moyen pour 15 années de cotisation. Le taux de la pension est majoré de 2% par année supplémentaire de cotisation, sans toutefois pouvoir excéder 65%. La pension de retraite minimale est égale à la moitié du SMIG.

Une pension de retraite est ouverte aux salariés ayant au moins 55 ans et 15 annuités de cotisations. En outre, en cas de décès du salarié, une pension de réversion est versée au conjoint survivant, égale à 50% de la retraite du défunt.

Evolution du nombre de retraites

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variations	
							2005 / 2004	2005 / 2000
Pleines pensions	215	229	244	261	281	298	6,0%	38,6%
Pensions de réversion	68	71	71	83	88	95	8,0%	39,7%
Total	283	300	315	344	369	393	6,5%	38,9%

Source : CLR/CCPF

En 2005, 393 pensions ont été versées, soit une hausse de 6,5% sur un an et de 38,9% sur cinq ans.

Le montant des prestations servies est en augmentation de 14,4% sur un an et de 97% sur cinq ans. Il atteint 387 millions de XPF en 2005. Le montant moyen d'une pension de retraite s'élève à 98.121 XPF par mois et celle d'une pension de réversion à 45.134 XPF.

Cotisations perçues et des prestations servies par la CLR

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variations	
							2005 / 2004	2005 / 2000
Cotisations perçues	334,3	383,1	398,1	383,9	497,8	463,5	-6,9%	38,6%
public	225,5	273,0	259,7	257,4	361,4	311,3	-13,9%	38,1%
privé	108,8	110,1	138,4	126,5	136,4	152,2	11,6%	39,9%
Prestations servies	196,4	230,4	280,4	316,5	338,3	387,0	14,4%	97,0%
pensions de retraite	164,1	192,3	238,7	269,9	288,0	332,0	15,3%	102,3%
pensions de réversion	23,8	28,4	35,0	40,1	43,6	51,0	17,0%	114,3%
remboursements de cotisations	8,5	9,7	6,7	6,5	6,7	4,0	-40,3%	-52,9%
Solde (cotisations perçues -prestations servies)	137,9	152,7	117,7	67,4	159,5	76,5	-52,0%	-44,5%

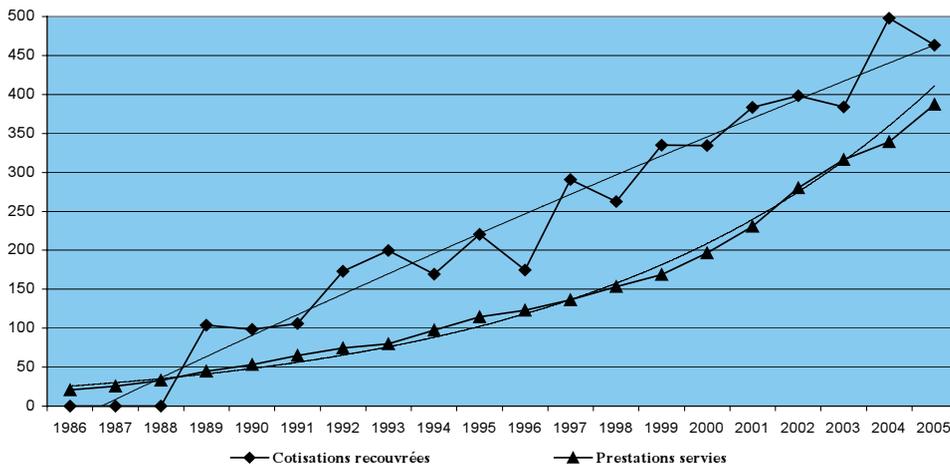
Source : CLR/CCPF

Cotisations reçues

Les cotisations diminuent pour leur part de 6,9% sur un an. Cette évolution provient de la forte baisse des cotisations perçues du secteur public (-13,9%). Cependant, cette baisse n'est pas significative compte tenu du montant exceptionnel des cotisations versées en 2004 pour rattraper les retards de versement sur les exercices antérieurs. Il convient toutefois de souligner le poids relativement élevé des cotisations des services de l'État, rendant la CLR fortement dépendante de leur versement.

Le ratio de couverture des prestations servies par les cotisations perçues suit une tendance à la baisse qui, d'après les estimations des services de la CLR, devrait devenir problématique en 2008. La stagnation de l'emploi et l'arrivée à l'âge de la retraite de nombreux agents de la fonction publique territoriale risquent en effet d'engendrer des déséquilibres difficiles à gérer pour une caisse de retraites dont le nombre de cotisants restera faible. Des réformes (hausse du taux de cotisation, augmentation du nombre d'annuités nécessaires...) devront être mises en œuvre afin de pérenniser le système des retraites sur le Territoire.

Evolution des cotisations et des prestations de la CLR en millions de XPF



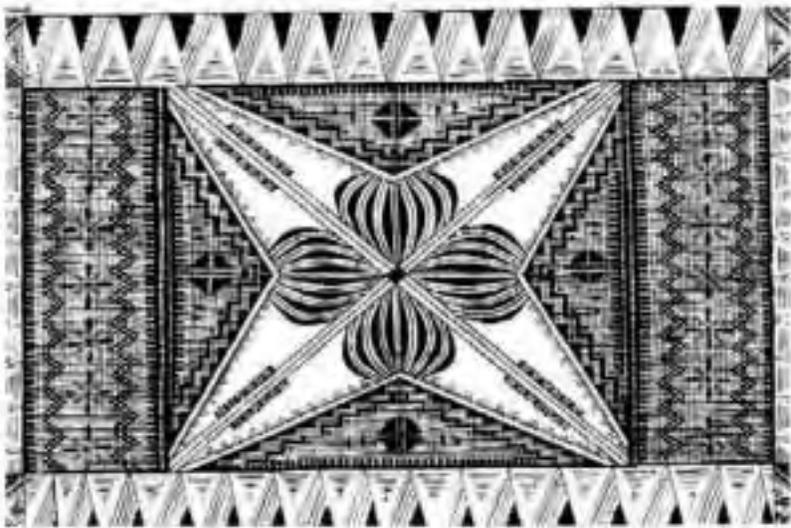
3. L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

Les personnes ayant dépassé l'âge de la retraite et non pensionnées ou titulaires d'une pension mensuelle inférieure à 15.000 XPF, bénéficient d'une allocation trimestrielle depuis le 1^{er} juillet 1981. En 2005, cette allocation s'élève à 43.500 XPF, comme en 2004. Elle est financée par l'Etat (92,5%) et par le Territoire (7,5%). Le montant global de l'enveloppe allouée à cette aide sociale s'est élevé à environ 208 millions de XPF en 2005 (133 millions pour Wallis et 75 millions pour Futuna), contre 203,5 millions en 2004. Cette année, 1.201 personnes âgées ont bénéficié de cette aide (770 personnes pour Wallis et 431 à Futuna), contre 1.153 en 2004.

4. L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Instituée en janvier 2001, cette aide comprend le versement de l'allocation trimestrielle dite « de grande dépendance », d'un montant de 37.500 XPF et la prise en charge d'auxiliaires de vie.

Le financement de cette allocation est en principe assuré conjointement par l'Etat et le Territoire. Depuis l'institution de ce régime, 116 personnes au total ont bénéficié de l'allocation de grande dépendance, dont 76 à Wallis et 40 à Futuna. Afin de compléter cette aide, le SITAS place auprès des personnes handicapées, en concertation avec les associations d'aide aux handicapés, des « auxiliaires de vie » rémunérés sur le dispositif des chantiers de développement local. Ces auxiliaires sont au nombre d'une cinquantaine pour Wallis et de trois pour Futuna.



Tapa traditionnel de Futuna

CHAPITRE II

L'évolution monétaire et financière

SECTION 1

LE SYSTEME BANCAIRE

§ 1. L'ORGANISATION BANCAIRE

Le système bancaire des îles Wallis et Futuna est peu développé. Il comprend la Banque de Wallis et Futuna (BWF), l'Agence française de développement et le Trésor public. Certains établissements non représentés localement réalisent quelques opérations ponctuelles.

1. LES ETABLISSEMENTS PRESENTS A WALLIS ET FUTUNA

La Banque de Wallis et Futuna (BWF) a été créée en 1991, son siège est à Wallis et son capital social s'élève à 455 millions de XPF. La Banque Nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie détient 51% de son capital et en assure la direction. Elle dispose d'un guichet permanent établi à Mata'utu (Wallis) et d'un bureau temporaire à Leava (Futuna), ouvert trois jours par mois. Cette banque gère les dépôts de sa clientèle (dépôts à vue et à terme, comptes sur livrets) et octroie des prêts à court ou moyen terme. La BWF emploie dix personnes à plein temps.

Le Trésor public collecte des dépôts d'entreprises et de particuliers (activité dite de « fonds particuliers ») sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Il propose également des produits d'assurance-vie de la Caisse Nationale de Prévoyance. Dix-huit personnes travaillent au sein de l'agence du Trésor public à Mata'utu. L'activité de « fonds particuliers » a été maintenue, à titre exceptionnel, par arrêté du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie en date du 20 décembre 2001. Cependant, le Trésor n'ouvre plus de nouveaux comptes et ne renouvelle plus les cartes bancaires arrivées à expiration depuis juin 2004. Cette activité devrait donc s'éteindre progressivement. Compte tenu des difficultés rencontrées auprès du secteur bancaire par une partie de la clientèle dépourvue de compte, le Trésor public déroge à la politique de non expansion en faveur des associations et des responsables coutumiers recevant des subventions ou des fonds publics. De cette manière, la Paerie entend offrir un service bancaire minimal (sans chéquier ni carte bancaire) et contribuer à la mise en œuvre du droit au compte inscrit dans le Code monétaire et financier.

L'Agence française de développement (AFD) est une Institution financière spécialisée qui intervient dans les régions et collectivités d'outre-mer et dans les Etats étrangers. Compte tenu de la faiblesse des interventions des banques commerciales, l'AFD a été amenée à prendre une part prépondérante dans le financement des prêts à long terme à l'habitat et à l'économie à Wallis et Futuna. Cependant, au regard des impayés des emprunteurs, l'activité de financement de l'habitat est en déclin. Les interventions de l'AFD se concentrent, en conséquence, sur des prêts au Territoire (télécommunications) et à l'agence de Santé.

La **SOGEFOM**, Société financière gérée par l'AFD, est un Fonds de garantie interbancaire qui intervient dans le Pacifique français. Cette société gère également, pour le compte de l'Etat et du Territoire, le Fonds de Garantie à l'Habitat (FGH) de Wallis et Futuna.

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre de guichets	Effectifs
Banque de Wallis et Futuna	455 millions de XPF	BP 59 Mata'Utu 98600 Wallis et Futuna	Idem	51% BNP Paribas NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	10 dont 3 expatriés
Trésor public		BP 29 Havelu 98600 Wallis et Futuna	Idem	Etat	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	18 dont 8 expatriés

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION

Dénomination	Siège social	Effectifs
--------------	--------------	-----------

Les Institutions Financières Spécialisées

Agence française de développement (AFD)	5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	5 dont 1 expatrié
Banque Européenne d'Investissement	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	n.d.

Les Sociétés Financières

SOGEFOM	5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	1
---------	---	---

2. SERVICES BANCAIRES ET MOYENS DE PAIEMENTS

L'offre de services bancaires est réduite. Depuis le 21 janvier 2003, un DAB/GAB a été mis en service par la BWF à Mata'Utu.

Espèces

Une partie de la population utilise exclusivement des espèces, dont la demande devient particulièrement importante en période de versement des salaires, allocations, pensions de retraite et lors des fêtes coutumières locales.

Il faut enfin signaler qu'il existe un guichet de change à la BWF. Le visiteur étranger peut donc effectuer ses opérations au départ de Nouméa, à Mata'Utu ou retirer des espèces au DAB/GAB en utilisant une carte de crédit internationale.

Comptes bancaires

Globalement, le nombre de comptes bancaires de la clientèle a légèrement augmenté pour atteindre 7.315 comptes au 31 décembre 2005, soit 67 comptes de plus qu'au 31 décembre 2004 (+0,9%) et 225 comptes de plus qu'en 2003 (+3,1%).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	Variation 2005/2004
Comptes de dépôts à vue	4 663	4 760	4 603	4 820	4 917	2,0%
BWF	2 824	3 060	3 134	3 377	3 458	2,4%
Trésor Public	1 839	1 700	1 469	1 443	1 459	1,1%
Comptes sur livrets	2 044	2 368	2387	2396	2373	-1,0%
dt livret ordinaire	2 044	2 368	2387	2396	2373	-1,0%
Comptes de dépôts à terme	52	108	100	32	25	-21,9%
BWF	52	64	48	23	25	8,7%
Trésor Public	0	44	52	9	0	-
Total	6 759	7 236	7 090	7 248	7 315	0,9%

Cartes bancaires

Fin décembre 2005, 1.394 cartes de crédit étaient en circulation, contre 1.568 en 2004. Cette importante variation résulte à la fois des restrictions par la banque de la distribution des cartes bancaires du fait des abus constatés et d'une actualisation du recensement des bénéficiaires. Il est important de mentionner, outre les cartes distribuées par la banque locale et par le Trésor public, celles distribuées aux titulaires de comptes dans des banques extérieures au Territoire (principalement la Nouvelle-Calédonie et la métropole), dont le nombre est difficile à évaluer.

Nombre de cartes bancaires

	2002	2003	2004	2005
Nombre de cartes bancaires	187	1549	1568	1394
<i>dont</i>				
Cartes à débit immédiat	12	1110	1337	857
Cartes de crédit (Visa, Mastercard, ...)	175	439	231	537

BWF, Trésor Public

Grâce à la modernisation de la banque locale, les terminaux de paiement électroniques (26 en 2005) se sont diffusés auprès des commerçants. Il est freiné par le coût prohibitif des connexions (150 XPF pour 12 secondes). Les moyens de paiement communément utilisés restent les espèces, les chèques et les virements. S'y ajoute une pratique courante, l'ouverture de comptes auprès des commerçants.

Opérations interbancaires

Pour l'année 2005, les chèques représentent, en volume, 52,7% du total des opérations traitées en chambre de compensation et les virements 47,3%. Les chèques ne représentent plus que 38,7% du montant total des opérations. Globalement, le nombre et le montant des opérations de compensation ont respectivement diminué de 18,5% et de 20,5% en 2005, ce qui s'explique par la fermeture progressive des comptes du Trésor Public et par le traitement de certaines opérations de celui-ci à travers le système interbancaire de télécompensation (SIT) métropolitain.

Statistiques annuelles de compensation

	Cumul 2003	Cumul 2004	Cumul 2005	Variation 2005/2004
Chèques				
- Nombre d'opérations	34 797	29 849	28 397	-4,9%
- Montant (en millions de XPF)	2 773	2 583	2 178	-15,7%
- Montant moyen (en XPF)	79 515	86 536	76 707	-11,4%
Virements				
- Nombre d'opérations	37 369	36 276	25 526	-29,6%
- Montant (en millions de XPF)	5 002	4 496	3 451	-23,2%
- Montant moyen (en XPF)	133 429	123 939	135 216	9,1%
Total				
- Nombre d'opérations	72 166	66 125	53 923	-18,5%
- Montant (en millions de XPF)	7 775	7 078	5 629	-20,5%
- Montant moyen (en XPF)	107 430	107 040	104 404	-2,5%

Source : IEOM

§ 2. LA DISTRIBUTION DU CREDIT

Le taux de référence de la BWF est celui appliqué par la BNP-Paribas Nouvelle-Calédonie. Il demeure inchangé à 8,90% depuis le mois de mars 1996.

1. LE CREDIT AUX PARTICULIERS

Deux établissements bancaires prêtent aux particuliers sur le Territoire : la BWF à court et moyen terme et l'AFD à moyen et long terme.

Encours des crédits aux particuliers distribués par les établissements de crédit (en millions de XPF)

	Encours des crédits			variation 2005/2004
	2003	2004	2005	
Crédits affectés	835	697	500	-28,3%
- Ventes à tempérament	835	697	500	-28,3%
- Crédits divers	0	0	0	
Crédits non affectés	259	408	409	0,3%
- Prêts personnels*	236	377	388	3,0%
- Ouvertures de crédits permanents	0	0	0	
- Comptes ordinaires débiteurs	23	31	21	-32,3%
Prêts immobiliers	1 711	1 542	1 360	-11,8%
Total des crédits bruts	2 806	2 646	2 269	-14,3%
Total crédits à la consommation	1 095	1 105	909	-17,7%

(*) Ensembles des crédits divers non affectés

L'encours global des crédits accordés aux particuliers recule de 14,3% en 2005, pour s'établir à 2.269 millions de XPF. La baisse est particulièrement sensible pour les prêts immobiliers, l'AFD n'ayant octroyé aucun prêt sur la période. Cette situation s'explique par l'augmentation des clients débiteurs envers l'AFD et du montant des impayés.

L'encours des ventes à tempérament diminue de 28,3% au cours de l'année 2005, pour s'établir à 500 millions de XPF.

Les crédits non affectés se stabilisent au niveau de 2004 (+0,3%). Leur encours atteint 409 millions de XPF au 31 décembre 2005.

La part relative de chaque type de crédits demeure sensiblement la même d'une année à l'autre. Les crédits à l'habitat représentent la majorité (59,9%) du total des concours accordés aux particuliers, les autres crédits affectés s'établissent à 22% et ceux non affectés à 18%.

2. LE CREDIT AUX ENTREPRISES

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer procède dans les collectivités d'Outre-mer à la centralisation des risques bancaires sur les crédits, les engagements de hors-bilan ainsi que les

opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat, conformément aux dispositions du règlement n°86/09 du Comité de la réglementation bancaire du 27 février 1986.

Le Service central des risques (SCR), après l'agrégation et la restitution des données, permet aux établissements de crédit déclarants, de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients. Les établissements qui déclarent des risques à l'IEOM sont ceux qui disposent localement d'au moins un guichet d'exploitation (Banque de Wallis et Futuna) et ceux qui, tout en n'ayant pas de guichet sur le Territoire, déclarent des risques sur leurs clients qui y sont implantés (AFD, BED). Enfin, l'IEOM extrait de la centralisation des banques calédoniennes les risques déclarés sur des entreprises de Wallis et Futuna et intègre les risques déclarés auprès de la Banque de France par des établissements métropolitains.

2.1. Les risques sur les entreprises

Le volume total des risques sur les entreprises s'élève à 1.927 millions de XPF au 31 décembre 2005. Le total brut des concours (hors engagements de hors bilan) atteint le montant de 1.260,3 millions de XPF. Le volume des créances douteuses brutes est particulièrement élevé puisqu'il représente plus de 19,8% du total net avec 382,6 millions de XPF.

Risques sur les entreprises du Territoire au 31/12/2005

<i>en millions de XPF</i>	31/12/03	31/12/04	31/12/05
Créances douteuses brutes	360,9	404,8	382,6
Total brut	1 192,0	1 081,0	1 260,3
Engagements de hors-bilan	351,8	786,9	666,7
Encours total	1 543,8	1 867,9	1 927,0

nota : risques hors particuliers et administrations publiques

Source : IEOM

Les banques calédoniennes portent 47,3% du risque sur les entreprises du Territoire, alors que les établissements hors zone d'émission représentent 28% de ces engagements. L'établissement local arrive en troisième position avec 24,7% des concours.

Répartition des crédits aux entreprises par origine au 31/12/05

<i>valeurs en millions de XPF</i>	douteux	total crédits	hors bilan	total risques
Banques locales	52,1	198,5	278,6	477,1
E.C. de Nouvelle-Calédonie	232,0	905,4	5,9	911,3
E.C. métropole et Europe	98,5	156,4	382,2	538,6
Total	382,6	1 260,3	666,7	1 927,0

Source IEOM

2.2. Les risques par secteur d'activité

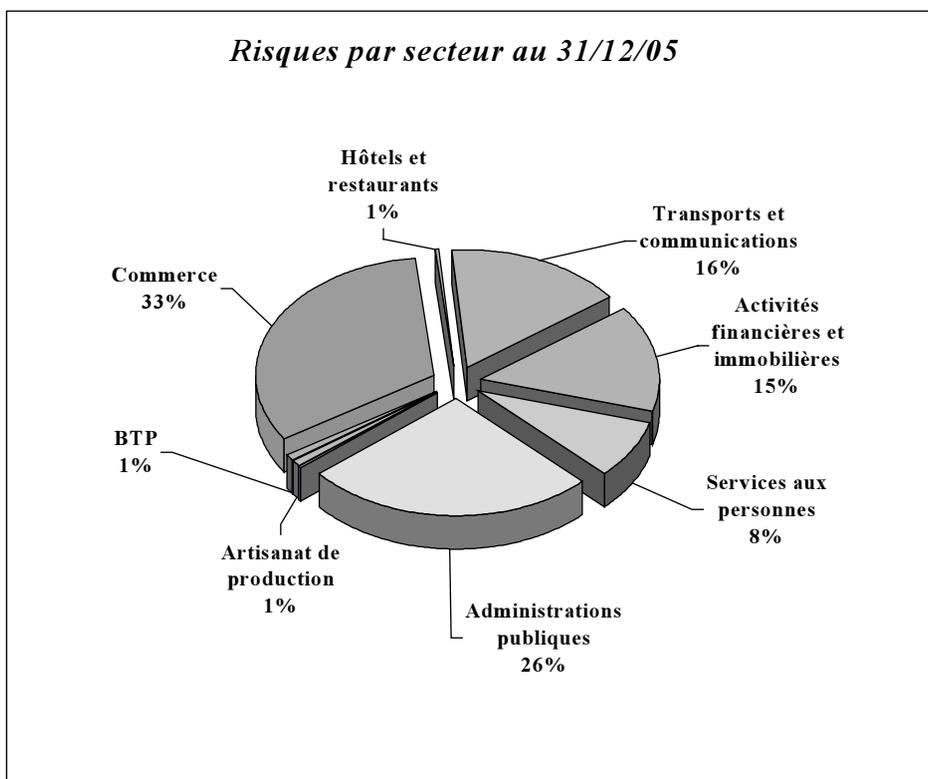
La ventilation du crédit par secteur d'activité, hors particuliers, témoigne d'une forte polarisation des crédits autour de trois ou quatre secteurs. Le commerce concentre plus de 32,5% de l'ensemble des concours accordés aux entreprises et administrations de Wallis et Futuna. Il est suivi au niveau des entreprises par le secteur des transports et communications qui totalise 16% des risques et par celui des activités financières et immobilières (15%). Les administrations, qui englobent les télécommunications, bénéficient de 26% des engagements bancaires.

Répartition des crédits par secteur d'activité au 31/12/05

<i>valeurs en millions de XPF</i>	douteux	total crédits	hors bilan	total risques
Activités agricoles et pêche	5,3	6,5	0,0	6,5
Artisanat de production	6,8	24,2	0,0	24,2
Production d'électricité	0,0	0,0	0,0	0,0
BTP	8,0	12,5	4,8	17,3
Commerce	296,0	624,5	227,3	851,9
Hôtels et restaurants	1,4	8,2	0,0	8,2
Transports et communications	16,8	24,3	398,2	422,5
Activités financières et immobilière	12,9	378,8	10,7	389,5
Services aux personnes	35,5	181,4	25,4	206,8
Administrations publiques	0,0	603,9	89,6	693,4
Total	382,7	1 864,2	756,0	2 620,2

Source : IEOM

Le secteur du commerce (33% de créances douteuses) et celui des administrations publiques (26%) présentent les risques les plus élevés.



SECTION 2

L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE

Remarque liminaire

L'examen de la situation monétaire de Wallis et Futuna est basé sur l'analyse des déclarations des établissements ayant un guichet sur le Territoire et qui sont donc soumis à déclaration auprès de l'IEOM. Pour les dépôts, sont concernés la banque locale et le Trésor public, pour les crédits, la seule banque locale. L'analyse est complétée par la prise en compte des crédits distribués par les établissements installés hors de la zone d'émission de l'IEOM mais ayant une activité significative sur le Territoire¹.

L'éclairage monétaire peut permettre de préciser ou d'illustrer l'analyse générale de la conjoncture économique présentée par ailleurs dans ce rapport annuel.

Le lecteur trouvera dans cette section les tableaux fournissant les agrégats « traditionnels » des composantes et des contreparties de la masse monétaire.

Il faut rappeler que l'exiguïté de Wallis et Futuna, la gestion extinctive de l'activité de « fonds particuliers » du Trésor et la faible diversité de l'offre bancaire induisent une diminution de l'épargne sur le Territoire au profit des établissements de Nouvelle-Calédonie et de métropole. Ce phénomène, favorisé par le développement de la gestion des comptes via Internet, est difficilement mesurable. Il perturbe l'analyse de l'évolution des dépôts dans la Collectivité.

§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DES RESIDENTS

1. ENSEMBLE DES DEPOTS

L'IEOM recense sous cette rubrique l'ensemble de l'épargne financière détenue par les agents économiques de Wallis et Futuna. Il s'agit donc des dépôts inscrits dans les livres de la banque et du Trésor public ou de l'épargne investie sous forme de valeurs mobilières ou autres (actions, obligations, assurance-vie, ...) gérée par des établissements installés hors du Territoire.

Ainsi, au 31 décembre 2005, le montant de l'ensemble des dépôts d'épargne s'élevait à 7.269 millions de XPF, en hausse de 8,7% depuis fin 2004.

2. LES DEPOTS COLLECTES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX POUR LEUR PROPRE COMPTE

L'ensemble des dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte, auprès de la clientèle non financière, a augmenté de 2% en un an, pour s'établir à

¹ AFD et BEI

3.302 millions de XPF au 31 décembre 2005. Les dépôts collectés par la banque locale ont augmenté de 1,4% et ceux du Trésor de 5% en 2005 (contre -9% en 2004) en dépit de la gestion extinctive de son activité de « fonds particuliers ».

Fin 2005, le montant des dépôts à vue s'élevait à 2.485 millions de XPF, en hausse de 8,3% en glissement annuel. Cette évolution s'explique vraisemblablement par la baisse des taux créditeurs, qui n'incite guère les épargnants à placer leurs avoirs sur des comptes d'épargne. Ainsi, la part des dépôts non rémunérés augmente, passant de 70,9% à 75,3% du total des dépôts.

Les comptes sur livrets, uniquement des livrets ordinaires collectés par la banque locale, suivent une tendance annuelle à la hausse (1,2%). Ils atteignent le montant de 335 millions de XPF au 31 décembre 2005. Ces dépôts, instruments privilégiés des petits épargnants, ne représentent que 10% environ du total des dépôts, ce qui reflète la faiblesse de l'effort d'épargne des ménages.

L'encours des dépôts à terme atteint 482 millions de XPF fin 2005 et diminue fortement en glissement annuel (-20,5%). Il faut souligner que le Trésor Public n'intervient plus dans cette catégorie de dépôts qui représentaient encore 14 millions de XPF en 2004.

TABLEAU I

Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	<i>variations</i>	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Dépôts à vue	1 992	2 295	2 485	15,2%	8,3%
dont banque locale	1 579	1 811	1 960	14,7%	8,2%
dont Trésor Public	413	484	524	17,3%	8,2%
Comptes sur livrets	334	331	335	- 1,0%	1,2%
dont banque locale	334	331	335	- 1,0%	1,2%
dont Trésor Public	0	0	0	—	—
Autres placements liquides et à court terme	846	611	482	-27,8%	-21,1%
Dépôts à terme	841	607	482	-27,9%	-20,5%
Bons de caisse	5	5	0	- 8,4%	-100,0%
Certificats de dépôts	0	0	0	—	—
Divers	0	0	0	—	—
dont banque locale	711	597	482	-16,1%	-19,2%
dont Trésor Public	134	14	0	-89,2%	-100,0%
TOTAL DES DEPOTS INCLUS DANS M3	3 172	3 238	3 302	2,1%	2,0%
dont banque locale	2 624	2 739	2 777	4,4%	1,4%
Placements d'épargne à long terme collectés par la banque locale	0	0	0	—	—
Plans d'épargne logement	0	0	0	—	—
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX	3 172	3 238	3 302	2,1%	2,0%
dont banque locale	2 624	2 739	2 777	4,4%	1,4%
dont Trésor Public	548	499	524	- 9,0%	5,0%

3. L'ÉPARGNE COLLECTÉE LOCALEMENT ET GÉRÉE PAR DES INSTITUTIONS EXTERIEURES

L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures à la zone d'émission augmente de 14,9% sur un an. L'encours s'établit ainsi à 3.967 millions de XPF au 31 décembre 2005. Il faut cependant rester prudent dans l'interprétation de ces données, qui n'incluent pas l'épargne collectée par les compagnies d'assurances et par les établissements non représentés sur le Territoire. Les données de la CLR – CCPF sont maintenant comprises dans les statistiques publiées par l'IEOM. Cependant, l'actualisation des données par cet établissement n'est pas régulière.

Les placements liquides et à court terme totalisent un montant de 1.198 millions de XPF au 31 décembre 2005, soit une régression de 4,2% sur douze mois.

Les placements d'épargne à long terme sont principalement représentés par les OPCVM non monétaires et par les obligations. Le montant de ces placements atteint 2.769 millions de XPF au 31 décembre 2005, en forte hausse (25,8%) par rapport à 2004.

TABLEAU II
Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures
(hors zone d'émission)

en millions de XPF	31/12/2004	31/12/2005	variations
	m-12	m	m/m-12
Placements liquides et à court terme	1 250	1 198	- 4,2%
OPCVM monétaires (<i>banque locale</i>)	213	161	-24,3%
Autres placements (<i>Trésor Public</i>)	1 037	1 037	-
Placements d'épargne à long terme	2 201	2 769	25,8%
Actions	18	20	11,7%
Obligations	851	1 536	80,5%
OPCVM non monétaires	1 332	1 212	- 9,0%
Assurances-vie	-	-	-
TOTAL DE L'ÉPARGNE GÉRÉE HZE	3 451	3 967	14,9%

nota : les chiffres donnés tiennent compte de l'ensemble des avoirs détenus hors zone d'émission par la caisse de retraite (CLR - CCPF).

4. LES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENTS ECONOMIQUES

4.1. Les dépôts locaux

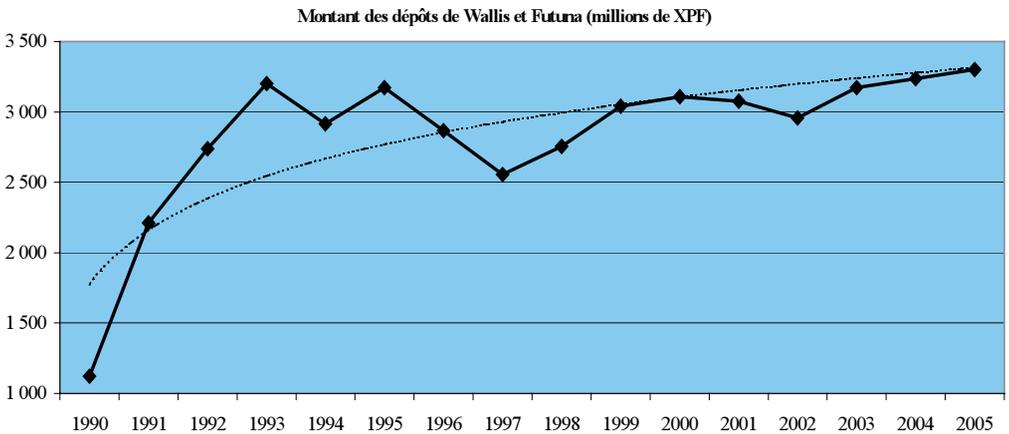
Les dépôts des sociétés non financières ont connu une faible régression au cours de l'année 2005 (-1,5%), pour s'établir à 1.223 millions de XPF contre 1.141 millions au 31 décembre 2004. L'encours des dépôts à vue de ces mêmes agents économiques a diminué de 8,3% alors que les dépôts à terme enregistrent une forte hausse (+32,2%). En part relative, les dépôts des sociétés non financières régressent de 1 point et restent en seconde place par ordre d'importance, avec 37% du total.

L'encours détenu par les entrepreneurs individuels a fortement progressé, de 53,5%, pour atteindre 224 millions de XPF fin 2005. L'encours correspondant reste marginal (7% de l'ensemble des dépôts contre 3% en 2004).

Les dépôts locaux des particuliers ont progressé de 9,1% en un an et s'établissent à 1.416 millions de XPF. Malgré cette évolution favorable, les particuliers ne représentent que 43% des dépôts collectés localement, contre 77% environ en métropole. Les dépôts des particuliers restent cependant prééminents dans la zone d'émission comme dans la zone euro. A titre de comparaison, au 31 décembre 2005, les particuliers détenaient 48% des dépôts en Nouvelle-Calédonie et 60% en Polynésie française.

Les dépôts à vue des particuliers progressent de 14,9% alors que les dépôts à terme sont en net recul (-10,6%). Ainsi, l'épargne monétaire des particuliers, même si elle augmente légèrement (94.750 XPF par habitant contre 86.120 XPF en 2004), devient de plus en plus liquide.

L'encours total des dépôts des autres agents résidents diminue de 38,4%, avec des dépôts à vue en hausse (+9,4%, à 175 millions de XPF) et des dépôts à terme en baisse (-70,7%, à 260 millions de XPF). L'importance des fluctuations observées sur ces comptes s'explique en partie par le versement de subventions au profit de certains d'entre eux. Il faut souligner la part importante (13%) et relativement stable des autres agents économiques.



ACTIFS FINANCIERS

TABLEAU III

Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte

Répartition par agent économique

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2004		31/12/2005		<i>variations en %</i>
	m-12	%	m	%	m/m-12
Dépôts à vue	2 295		2485		7,6%
Sociétés non financières	1 101	48%	1016	41%	- 8,3%
Entrepreneurs individuels	103	4%	197	8%	47,9%
Particuliers	932	41%	1095	44%	14,9%
Autres agents résidents	158	7%	175	7%	9,4%
Non résidents	1	n.s.	1	n.s.	n.s.
Autres dépôts	942		792		-19,0%
Sociétés non financières	140	15%	207	26%	32,2%
Entrepreneurs individuels	2	n.s.	1	n.s.	-51,4%
Particuliers	355	38%	321	41%	-10,6%
Autres agents résidents	444	47%	260	33%	-70,7%
Non résidents	2	n.s.	3	n.s.	47,7%
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX (hors CDD)	3 238		3302		2,0%
Sociétés non financières	1241	38%	1223	37%	- 1,5%
Entrepreneurs individuels	104	3%	224	7%	53,5%
Particuliers	1287	40%	1416	43%	9,1%
Autres agents résidents	602	19%	435	13%	-38,4%
Non résidents	3	n.s.	5	n.s.	41,2%
Certificats de dépôts (CDD)					
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX	3 238	100%	3302	100%	2,0%

4.2. Epargne collectée localement et gérée hors zone d'émission

Au sein de l'épargne gérée par des institutions extérieures à la zone d'émission, la part des autres agents résidents est dominante avec 86% de l'encours. Constituée exclusivement par les dépôts de la Caisse Locale des Retraites et des Prestations Familiales, cette épargne a progressé de 17,1% en un an. Les dépôts hors zone des particuliers baissent fortement (-21,9%) et restent relativement faibles, à 323 millions de XPF (soit 8% de l'encours).

Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures

Répartition par agent économique

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2004		31/12/2005		<i>variations en %</i>
	m	%	m	%	m/m-12
TOTAL	3 451		3966		14,9%
Sociétés non financières	123	4%	230	6%	86,6%
Entrepreneurs individuels	-	n.s.	-	n.s.	-
Particuliers	413	12%	323	8%	-21,9%
Autres agents résidents	2 914	84%	3413	86%	17,1%
Non résidents	-	n.s.	-	n.s.	-

§ 2. LES PASSIFS FINANCIERS

Cette partie concerne l'ensemble des prêts consentis aux agents économiques par les établissements de crédit et assimilés, situés dans et hors de la zone d'émission et ayant une activité régulière sur le Territoire.

Au 31 décembre 2005, le montant total des passifs financiers des établissements déclarants (voir remarque liminaire) s'établissait à 3.256 millions de XPF, en régression sur les douze derniers mois (-6,2%).

1. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION

A la fin du quatrième trimestre 2005, le volume brut des concours accordés par l'établissement de crédit de la place s'élève à 1.255 millions de XPF, en baisse de 14,9% en glissement annuel. Cet encours reste relativement stable dans le temps. En effet, les crédits distribués par l'établissement local ont peu évolué depuis 1999 (ils atteignaient alors 1.395 millions de XPF).

Les crédits de trésorerie ont fortement reculé au cours de l'année (-17,2%), pour s'établir à 889 millions de XPF au 31 décembre 2005. Ils représentent 71% des encours des crédits contre 17,5% en Nouvelle-Calédonie et 32% en Polynésie française. Il s'agit là d'une des caractéristiques du marché local. Les particuliers sont les seuls bénéficiaires de ces crédits.

Les comptes ordinaires débiteurs restent le second type d'emplois de la banque locale (9,2%). Ils baissent fortement, de 35,3%, au cours de l'année 2005 pour s'établir à 116 millions de XPF.

Les crédits à l'équipement atteignent le montant de 84 millions de XPF au 31 décembre 2005, en régression de 7% puisqu'ils s'élevaient à 90 millions au 31 décembre 2004. Ils demeurent limités (6,7% de l'encours global des crédits, contre 19,1% en Nouvelle-Calédonie et 14,2% en Polynésie française), ce qui révèle la faiblesse du niveau des investissements des entreprises à Wallis et Futuna.

Les crédits à l'habitat augmentent fortement, passant de 19 à 35 millions de XPF. Cette forte hausse est la résultante d'un concours accordé à un particulier, classé parmi les crédits à l'habitat, alors que ce concours s'apparente davantage au financement d'une activité économique, dont l'encours s'élevait à 30 millions de XPF à fin 2005. Une fois retranché cet encours, les crédits à l'habitat demeurent marginaux et ne représentent que 3,9% de l'encours total, contre 43,2% en Nouvelle-Calédonie et 31% en Polynésie française. Le statut coutumier de la propriété foncière ne permet pas en effet l'apport de garanties suffisant pour ce type de concours.

L'encours des créances douteuses nettes, à considérer avec prudence, reste faible (18 millions de XPF), et ne représente que 1,4% de l'encours. Ceci peut s'expliquer par le fait que la banque locale est peu engagée dans des crédits à long et moyen terme aux entreprises, qui demeurent les concours bancaires les plus risqués.

Les particuliers recueillent toujours plus de 83% des crédits accordés par la banque locale. Les entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) totalisent moins de 17% des concours bancaires locaux. A titre de comparaison, les entreprises métropolitaines cumulent 53% de l'encours des crédits bancaires au secteur privé. La faiblesse des crédits distribués aux entreprises témoigne de la pauvreté de l'appareil productif et commercial local.

TABLEAU IV
Concours de caractère bancaire
(Etablissements de crédit situés dans la zone d'émission)

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	<i>Variations</i>	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	1 181	1 074	889	- 9,0%	-17,2%
Sociétés non financières	88	-	-	-100,0%	-
Entrepreneurs individuels	20	-	-	-100,0%	-
Particuliers	1 072	1 074	889	0,2%	-17,2%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Crédits à l'équipement	28	90	84	224,9%	- 7,0%
Sociétés non financières	19	59	40	216,1%	-32,7%
Entrepreneurs individuels	9	31	44	243,3%	42,6%
Particuliers	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Crédits à l'habitat	5	19	35	270,4%	88,8%
Sociétés non financières	-	12	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	2	1	-	-56,6%
Particuliers	5	4	34	-22,0%	770,7%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	185	179	116	- 2,9%	-35,3%
Sociétés non financières	159	141	90	-11,2%	-36,2%
Entrepreneurs individuels	3	6	6	95,8%	- 5,1%
Particuliers	23	31	21	39,4%	-33,1%
Autres agents résidents	-	1	-	-	-
Autres crédits	-	14	12	-	-14,8%
Sociétés non financières	-	9	7	-	-25,5%
Entrepreneurs individuels	-	-	5	-	-
Créances douteuses nettes	31	18	18	-40,9%	- 1,8%
Sociétés non financières	9	2	1	-73,9%	-57,4%
Entrepreneurs individuels	1	4	1	314,5%	-75,9%
Particuliers	21	12	16	-43,6%	35,2%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Non résidents	-	-	-	-	-
TOTAL NET	1 429	1 394	1 153	- 2,4%	-17,3%
Sociétés non financières	275	225	138	-18,3%	-38,6%
Entrepreneurs individuels	33	44	57	30,4%	30,6%
Particuliers	1 120	1 126	959	0,5%	-14,8%
Autres agents résidents	-	1	-	-	-
Non résidents	-	-	-	-	-
Provisions non ventilées	64	81	101	25,9%	24,6%
TOTAL BRUT	1 493	1 476	1 255	- 1,2%	-14,9%

2. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES E.C. INSTALLES HORS DE LA ZONE D'EMISSION

Les concours bancaires des établissements installés hors de la zone d'émission (HZE) regroupent les crédits accordés à des résidents wallisiens et futuniens par des établissements établis hors de la zone franc Pacifique.

L'encours net des crédits octroyés par les établissements situés hors de la zone d'émission¹⁷ s'élève à 2.001 millions de XPF au 31 décembre 2005, en baisse de 3% sur les douze derniers mois.

TABLEAU V
Concours de caractère bancaire
(Etablissements de crédit situés hors de la zone d'émission)

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	<i>Variations</i>	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
Crédits à l'équipement	395	450	560	13,8%	24,5%
Sociétés non financières	129	78	27	-39,5%	-65,4%
Entrepreneurs individuels	26	-	-	-100,0%	-
Particuliers	-	20	21	-	3,8%
Autres agents résidents	240	352	512	46,4%	45,6%
Crédits à l'habitat	1 420	1 192	1 001	-16,0%	-16,0%
Sociétés non financières	-	3	3	-	-
Entrepreneurs individuels	-	30	28	-	- 5,6%
Particuliers	1 420	1 159	970	-18,4%	-16,3%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-
Autres crédits	-	-	-	-	-
Créances douteuses nettes	373	422	440	13,2%	4,3%
Sociétés non financières	22	23	38	3,0%	68,2%
Entrepreneurs individuels	59	59	61	0,4%	2,8%
Particuliers	291	340	341	16,6%	0,3%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
TOTAL NET	2 188	2 063	2 001	- 5,7%	- 3,0%
Sociétés non financières	151	104	68	-31,2%	-34,5%
Entrepreneurs individuels	85	89	89	4,2%	-
Particuliers	1 711	1 519	1 332	-11,2%	-12,3%
Autres agents résidents	240	352	512	46,4%	45,6%
Provisions non ventilées	-	-	-	-	-
TOTAL BRUT	2 188	2 063	2 001	- 5,7%	- 3,0%

Il faut souligner l'importance relative des crédits accordés par les établissements hors zone puisqu'ils représentent environ 61,5% de l'ensemble des crédits distribués contre environ 20% en Nouvelle-Calédonie et 18,3% en Polynésie française.

¹⁷ Les crédits accordés par les établissements calédoniens ne sont pas compris dans ce total. Hors crédits aux particuliers, ils s'élevaient à près d'un milliard de XPF au 31 décembre 2005.

Ces crédits sont principalement constitués par les crédits à l'habitat octroyés à des particuliers (environ 48,5% de l'ensemble des crédits accordés par des établissements se situant en dehors de la zone d'émission). L'importance des crédits à l'habitat dans les crédits HZE est plus grande sur le Territoire qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française où les crédits à l'habitat représentent respectivement 41% et 23,7% des crédits HZE. Cette particularité s'explique par la faible implication de la banque locale sur ce segment de marché.

3. L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE ACCORDES SUR LA PLACE

L'encours brut des concours de caractère bancaire accordés aux différents agents économiques du Territoire s'élève à 3.256 millions de XPF au 31 décembre 2005.

Les crédits à l'habitat, avec un encours de 1.036 millions de XPF, représentent la part majoritaire des crédits octroyés, soit 31,8% du total contre 42% en Nouvelle-Calédonie et 31% en Polynésie française.

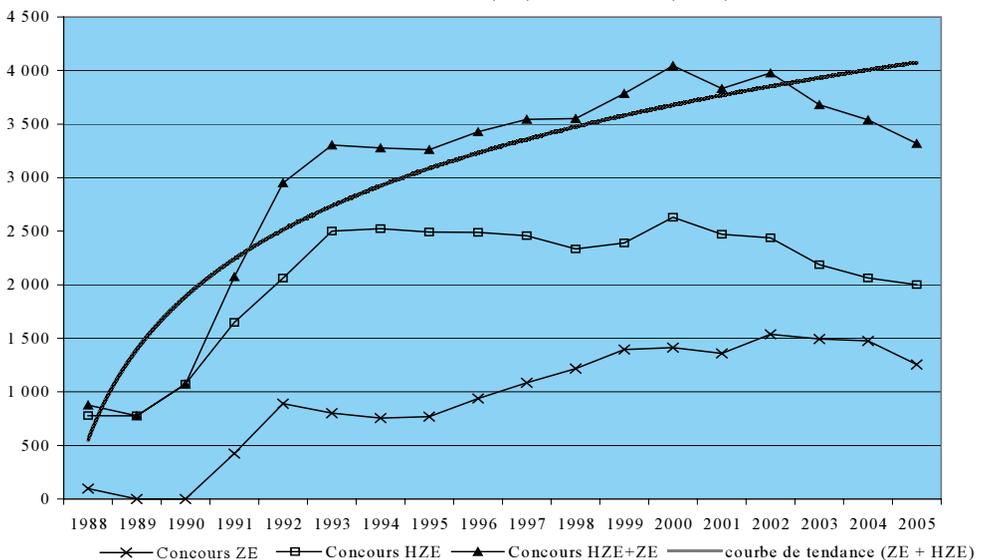
Viennent ensuite les crédits de trésorerie avec 889 millions de XPF, soit 27,3% du total contre 15,4% en Nouvelle-Calédonie et 28% en Polynésie française.

Les crédits à l'équipement (644 millions de XPF, soit 19,7% du total) sont moins importants que la moyenne de la zone IEOM.

La répartition par agent économique confirme la structure atypique de la distribution du crédit sur le Territoire. Les particuliers sont ainsi les principaux bénéficiaires de la distribution du crédit avec, au 31 décembre 2005, 2.291 millions de XPF d'encours (soit 70,3% du total). Viennent ensuite les sociétés non financières, les entrepreneurs individuels (352 millions de XPF) et les autres agents (512 millions de XPF).

Les entreprises, qui bénéficient de 10,8% de l'ensemble des crédits, voient leur importance diminuer (-2,3 points). Cette part est très inférieure à celle rencontrée en Nouvelle-Calédonie (41,3%) et en Polynésie française (37%).

Evolution des concours bancaires locaux (ZE) et hors zone (HZE) en millions de XPF



§ 3. LA MASSE MONETAIRE (M3) ET SES CONTREPARTIES

1. LA MASSE MONETAIRE

La masse monétaire (M3) a connu une légère augmentation sur un an (+4,5%) et s'établit à 4.817 millions de XPF au 31 décembre 2005.

L'agrégat M1, qui s'élève à 4.000 millions de XPF, est marqué par une hausse de 9,1%, liée à la forte progression de la circulation fiduciaire (+10,5%) et à l'augmentation des dépôts à vue de 8,3%. La circulation fiduciaire du Territoire est affectée par l'importance des échanges avec la Nouvelle-Calédonie et doit être considérée avec prudence. Il convient de souligner que la circulation fiduciaire représente 31,5% de M3, contre moins de 4% en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. La faiblesse de la bancarisation n'explique pas, à elle seule, l'importance de la circulation théorique des billets dans la Collectivité. Il est vraisemblable qu'une fraction seulement de la circulation fiduciaire reste effectivement à l'intérieur de Wallis et Futuna, une partie des espèces étant sans doute dépensée en Nouvelle-Calédonie par les voyageurs wallisiens et futuniens.

L'agrégat M2-M1 progresse sur un an (1,2%) à 335 millions de XPF. En l'absence de comptes d'épargne logement, l'agrégat M2-M1 ne regroupe que les comptes sur livrets. Les variations relatives de cet agrégat doivent être interprétées avec prudence compte tenu de sa faiblesse (7% de M3).

L'agrégat M3-M2 enregistre une forte baisse (-21,1%) en glissement annuel, à 482 millions de XPF. Cet agrégat étant désormais exclusivement constitué par les dépôts à terme de la banque locale (482 millions de XPF).

TABLEAU VI
Composantes de la masse monétaire
à Wallis et Futuna

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	Variations	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
M1					
Circulation fiduciaire	1 297	1 372	1 516	5,8%	10,5%
- Billets	1 298	1 373	1 517	5,8%	10,5%
- Pièces	- 1	- 2	- 1	n.s	-50,0%
Dépôts à vue	1 992	2 295	2 485	15,2%	8,3%
- Banque(s)	1 579	1 811	1 960	14,7%	8,2%
- SPT	-	-	-		
- Trésor public	413	484	525	17,3%	8,4%
Total M1	3 289	3 667	4 000	11,5%	9,1%
M2 - M1	334	331	335	- 1,0%	1,2%
Comptes sur livrets	334	331	335	- 1,0%	1,2%
Comptes d'épargne logement	-	-	-		
Total M2	3 623	4 000	4 336	10,4%	8,4%
M3 - M2	846	611	482	-27,8%	-21,1%
Dépôts à terme	841	607	482	-27,9%	-20,5%
- Banque(s)	707	592	482	-16,3%	-18,6%
- SPT	-	-	-		
- Trésor public	134	14	-	-89,2%	n.s
Bons	5	5	-	- 8,4%	n.s
Certificats de dépôt	-	-	-		
Total M3	4 469	4 609	4 817	3,1%	4,5%

2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

Les contreparties de M3 progressent de 4,5% au 31 décembre 2005 par rapport à la même époque de l'année précédente.

L'augmentation des avoirs hors zone d'émission de l'IEOM contribue pour 2,9% à la croissance des contreparties de M3. Les concours sur ressources monétaires se contractent fortement et contribuent négativement à la croissance des contreparties de la masse monétaire.

La position extérieure nette du système bancaire local, qui résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements, augmente sur un an de 12,5%. Cette même position extérieure nette, corrigée des avoirs du Trésor public, évolue sur la même période de 12,8%.

Contreparties de la masse monétaire à Wallis et Futuna

31/12/2003 31/12/2004 31/12/2005

	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Avoirs hors zone d'émission	3 911	4 051	4 501	3,6%	11,1%
- Institut d'émission	1 816	1 913	2 050	5,3%	7,2%
- Etablissements de crédit locaux (*)	2 095	2 139	2 451	2,1%	14,6%
Créances sur le Trésor public	487	432	492	-11,4%	14,0%
Concours sur ressources monétaires	72	127	-175	74, 8%	n.s
- Concours de caractère bancaire des EC locaux	1 493	1 476	1 264	- 1,2%	-14,3%
- Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	1 421	1 349	1 439	- 5,1%	6,7%
- Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	704	655	553	- 6,8%	-15,6%
- Provisions sur créances douteuses	64	81	101	25,9%	24,6%
- Engagements hors zone d'émission (**)	240	301	384	25,5%	27,4%
- Epargne contractuelle	-	-	-	-	-
- Divers	413	311	401	-24,7%	28,9%
Total	4 470	4 609	4 818	3,1%	4,5%

Position extérieure nette du système bancaire

local : 1 855 1 837 2 067 - 1,0% 12,5%

Position extérieure nette corrigée des avoirs

du Trésor public : 2 342 2 269 2 559 - 3,1% 12,8%

nota : la position extérieure nette du système bancaire local résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux (*) et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements (**).

§ 4. L'EQUILIBRE EMPLOIS - RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Le tableau emplois/ressources de l'établissement local met en évidence une progression positive de la position extérieure nette sur un an (+12,5%), qui atteint 61% des emplois, alors que la part des crédits à la clientèle ne représente que 37% des emplois.

L'importance des crédits hors zone d'émission, qui représentent près de 60,3% des crédits distribués, permet au système bancaire local d'être extrêmement liquide, car ce dernier est peu engagé dans le financement de l'économie.

Les ressources se composent pour 81% des dépôts collectés et 19% des ressources propres. Le montant total des ressources s'élève, au 31 décembre 2005, à 3.407 millions de XPF, soit une baisse de 0,5% sur un an.

La surliquidité apparente du système l'amène à ne pas recourir au réescompte de l'IEOM, ce qui n'est pas sans incidence sur le coût du crédit.

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2004

en millions de XPF

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	1 476	43%	Dépôts collectés (- encaisses)	2 716	79%
Réserves obligatoires	111	3%	Financement sur ressources propres *	736	22%
Réserves libres	0	0%	Excédent des op. diverses des EC	-28	-1%
(-) position extérieure nette des EC	1 837	54%	Réescompte		0%
TOTAL DES EMPLOIS	3 424	100%	TOTAL DES RESSOURCES	3 424	100%

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2005

en millions de XPF

Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	1 264	37%	Dépôts collectés (- encaisses)	2 751	81%
Réserves obligatoires	76	2%	Financement sur ressources propres *	654	19%
Réserves libres	ñ	0%	Excédent des op. diverses des EC	2	0%
(-) position extérieure nette des EC	2 067	61%	Réescompte		0%
TOTAL DES EMPLOIS	3 407	100%	TOTAL DES RESSOURCES	3 407	100%

(*) Financement sur ressources propres = (Fonds propres + provisions sur créances douteuses - valeurs immobilisées)



Photographies aériennes IGN, 2004 - STARP - Propriété du Territoire des Iles Wallis et Futuna



Photographies aériennes IGN, 2004 - STARP - Propriété du Territoire des Iles Wallis et Futuna

SECTION 3

LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

§ 1. LE REGIME FISCAL

Il n'existe ni impôt sur le revenu, ni impôt sur les bénéfices des sociétés, ni impôt sur le revenu des valeurs mobilières à Wallis et Futuna. Le régime fiscal du Territoire est donc essentiellement basé sur la fiscalité indirecte (93,3% des recettes fiscales en 2005).

Ce régime repose sur une délibération de l'Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a été profondément remanié par une délibération de l'Assemblée territoriale rendue exécutoire par l'arrêté préfectoral 89-36 du 8 février 1989. L'arrêté préfectoral 92-353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition au tarif des douanes du Territoire qui, depuis lors, n'a connu que des modifications de taux. La fiscalité directe a été remaniée par l'Assemblée territoriale en 1992.

Répartition des recettes fiscales (en millions de XPF)

	2003	2004	2005	Variation annuelle	Part en %
Taxes douanières	1 391,2	1 379,1	1 439,2	4,4%	86%
Impôts directs	115,2	117,6	107,8	-8,3%	7,3%
Taxes diverses suivies par le services des douanes	83,0	105,3	71,1	-32,5%	6,6%
Total recettes suivies par le service des douanes	1 589,5	1 601,9	1 618,1	1,0%	100,0%
Total recettes	1 626,4	1 632,5	1 652,2	1,2%	-

Source : service des Douanes et des affaires maritimes, comptes administratifs

En 2005, les recettes fiscales de la Collectivité¹⁸ sont en hausse par rapport à 2004 (+1%, contre +0,2% en 2004) pour atteindre 1.618,1 millions de XPF¹⁹.

1. LA FISCALITE INDIRECTE

Les recettes liées à la fiscalité indirecte²⁰ représentent l'essentiel des ressources propres du Territoire. Elles sont constituées principalement des droits de douanes au sens large (1.439,2 millions de XPF, soit 86% des recettes fiscales) et des taxes diverses (71,1 millions de XPF, soit 6,6% des recettes fiscales).

1.1. Les droits de douane au sens large, perçus sur les marchandises importées

Les droits de douane sont des taxes qui s'appliquent aux produits importés depuis les marchés extérieurs à la zone de l'Union Européenne et aux TOM. La taxe d'entrée s'applique à l'ensemble des produits importés sur le Territoire de Wallis et Futuna. Le calcul de la taxe d'entrée se fait sans intégrer les droits de douane au prix du produit.

¹⁸ hors droits d'enregistrement et taxe sur l'électricité

¹⁹ donnée provisoire

²⁰ taxes douanières et taxes diverses

Les taux sont définis par l'Assemblée territoriale. Leurs modifications sont soumises au vote de l'Assemblée territoriale réunie en session budgétaire et font l'objet d'un arrêté préfectoral. Le 1er janvier 1993, l'assiette des droits de douane et taxes douanières a été élargie, passant de la valeur FOB (franco à bord) à la valeur CAF (coût assurance fret) des marchandises, conformément au règlement CEE du Conseil des Communautés européennes n°1224/80 du 28 mai 1980.

Les taxes intérieures de consommation s'ajoutent aux droits de douane et taxes d'entrée pour trois catégories de produits : les alcools, les tabacs et les hydrocarbures.

Contrairement aux droits de douane et taxes d'entrée, le montant de la taxe intérieure de consommation est calculé en fonction de la quantité, et non de la valeur, du produit importé.

Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2005
Droits de douane	Marchandises en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne	10% de la valeur CAF en taux moyen
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	20% de la valeur CAF en taux moyen
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	Ensemble des boissons alcoolisées	de 187 à 3835 XPF par litre
Taxes intérieures sur la consommation d'hydrocarbures	Ensemble des hydrocarbures	de 6,19 à 33 XPF par litre
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	Ensemble des tabacs	de 900 à 1100 XPF par cartouche
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95% de la valeur CAF
Taxe parafiscale de propreté	Boissons alcoolisées vendues au détail	10%

Source : service des Douanes et des affaires maritimes

En 2005, les taxes douanières au sens large enregistrent une hausse de 4,4% par rapport à 2004 et s'élèvent à 1.439,2 millions de XPF. Les taxes d'entrée, qui touchent toutes les marchandises importées, progressent de 2%. Les taxes intérieures de consommation prélevées sur les tabacs, les alcools et les hydrocarbures progressent de 1,7%, à 445,6 millions.

Evolution des recettes douanières (en millions de XPF)

	2003	2004	2005	Variation annuelle
Droits de douane	227,1	224,8	253,9	13,0%
Taxes d'entrée	724,2	708,2	722,4	2,0%
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	161,5	153,2	157,3	2,7%
Taxes intérieures sur la consommation d'hydrocarbures	172,0	182,1	185,0	1,6%
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	92,3	103,0	103,3	0,3%
Taxe spéciale sur les armes	5,9	0,1	0,3	136,6%
Taxe parafiscale de propreté	6,7	7,4	7,7	3,6%
Amendes et confiscations et divers	1,6	0,3	9,4	n.s.
Total	1 391,2	1 379,1	1 439,2	4,4%

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des affaires maritimes

1.2. Les taxes diverses perçues à l'occasion de certaines opérations ou de certains actes administratifs

Les taxes diverses ne représentent que 6,6% des recettes fiscales de la Collectivité, soit 71,1 millions de XPF. Elles régressent globalement de 32,5%, principalement du fait de l'immatriculation d'un navire en 2004 qui avait entraîné un gonflement exceptionnel de ces recettes.

Les produits de la majorité des taxes diverses diminuent, à l'exception de la taxe sur l'électricité qui augmente proportionnellement à la consommation.

Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

	Assiette	Taux en 2005
Taxe de lamanage et de balisage	Sur les navires accédant au port	de 50 à 85 XPF la tonne de jauge
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées	Selon la longueur, le poids ou le volume du conteneur
Taxe de francisation des navires	Sur les navires immatriculés en France	Selon le type de navire
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	de 2900 à 4500 XPF
Taxe d'immatriculation des navires	Sur les navires	Selon la valeur du navire
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	3250 XPF
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3000 XPF

Source : service des Douanes et des affaires maritimes

Evolution des taxes diverses (en millions de XPF)

	2003	2004	2005	Variation annuelle
Taxe de lamanage et de balisage	4,0	3,6	4,2	16,0%
Taxe de quai	47,2	46,1	38,4	-16,7%
Taxe de francisation des navires	12,5	9,1	7,5	-17,2%
Taxe d'immatriculation de véhicules	6,4	6,2	4,8	-22,6%
Taxe d'immatriculation des navires	0,0	25,7	1,5	-94,2%
Taxe sur les passeports et les permis de conduire	7,7	10,1	10,0	-1,0%
Taxe sur l'Environnement	5,2	4,6	4,7	2,7%
Sous-total taxes diverses suivies par le service des douanes	83,0	105,3	71,1	-32,5%
Taxe sur l'électricité	28,6	30,6	31,8	3,9%
Droits d'enregistrement	8,1	n.c.	2,0	-
Taxe exceptionnelle et nda	0,2	n.c.	0,3	-
Total	119,9	135,9	105,2	-22,6%

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des affaires maritimes

n.c. non communiqué

La Taxe à l'Environnement est prélevée sur les produits importés susceptibles de générer des déchets polluants (batteries, piles, huiles lourdes, pesticides). En 2005, les recettes tirées de la Taxe à l'Environnement se stabilisent par rapport à 2004, passant de 4,6 millions à 4,7 millions de XPF. Entre 2002 et 2003, elles avaient plus que doublé, mais ces recettes restent faibles.

1.3. Les recettes de services

Les ventes de tabac

Les ventes de tabacs et de cigarettes génèrent en revanche des revenus plus importants pour le Territoire, qui s'élevaient à 244,2 millions de XPF fin décembre 2005, montant stable par rapport à 2003.

Les Postes et télécommunications

Les postes et télécommunications font l'objet d'un budget annexe de celui de la Collectivité. Une contribution au budget général est prélevée sur le résultat de fonctionnement du SPT.

2. LA FISCALITE DIRECTE

Les impôts directs sont perçus par le service territorial des Contributions diverses, rattaché au service des Douanes. Les recettes liées à ces impôts ont diminué de 8,3% en 2005, pour atteindre 107,8 millions de XPF (6,5% des recettes fiscales) contre 117,6 millions de XPF en 2004.

Evolution des impôts directs (en millions de XPF)

	2003	2004	2005	Variation annuelle
Contributions des patentes	32,5	36,6	32,4	-11,4%
Taxes sur les sociétés sans activité	19,1	28,1	26,7	-5,1%
Droit proportionnel	54,0	42,5	39,2	-7,6%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	9,7	10,4	9,5	-9,0%
Total	115,2	117,6	107,8	-8,3%

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des affaires maritimes

La patente est composée d'un droit fixe payé une fois par an et d'un droit proportionnel. Elle est obligatoire pour toute personne physique ou morale qui se livre dans le Territoire à l'exercice d'un commerce, d'une industrie ou d'une profession pour son propre compte et dans un but lucratif. Cette taxe, principalement forfaitaire, prend aussi en compte la surface des locaux et les effectifs des sociétés commerciales.

En 2005, la contribution des patentes s'élève à 32,4 millions, en baisse par rapport à 2004 où le barème des patentes avait été revalorisé en droit fixe, engendrant une augmentation des montants perçus (36,6 millions en 2004 contre 32,5 millions en 2003 et 29,6 millions en 2002).

Le droit proportionnel, également perçu une fois par an, s'élève à 1% de la valeur totale des importations effectuées au cours de l'année précédente. En 2005, le montant collecté a atteint 39,2 millions de XPF.

Les centimes additionnels sont destinés à financer l'activité de la Chambre inter-professionnelle de Wallis et Futuna.

Dans le cadre du Code des investissements, toute entreprise agréée bénéficie d'un abattement fiscal sur tous les impôts directs pendant 5 ans. Cet abattement est de 5% par emploi net créé dans l'entreprise, plafonné à 50% du montant de l'investissement.

La taxe sur les sociétés sans activité est acquittée par les sociétés ayant leur siège à Wallis et Futuna mais n'y exerçant pas d'activité. Il s'agit d'une taxe forfaitaire annuelle, due quel que soit le résultat comptable. Cette taxe comprend un droit fixe, un droit proportionnel et le cas échéant un droit additionnel. Le droit fixe est fonction du montant du capital social de l'entreprise et varie de 165.000 XPF (pour un capital inférieur à 1 million de XPF) à 500.000 XPF (capital social supérieur ou égal à 500 millions de XPF). Le droit proportionnel est égal à 10% du capital social, plafonné à 5 millions de XPF depuis le 1er janvier 2004. Enfin, le droit additionnel porte seulement sur les armateurs ne desservant pas Wallis et Futuna. En 2005, cette taxe a rapporté 26,7 millions de XPF au Territoire (contre 28,1 millions en 2004).

§ 2. LES DEPENSES DE L'ETAT

1. LES DEPENSES REGLEES PAR L'ETAT EN 2005

Les interventions de l'Etat se sont élevées à 10.155 millions de XPF en 2005, en régression de 2,9% par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement ont représenté 85,8% du total, soit 8.717,7 millions, contre 9,3% soit 949,2 millions pour l'investissement. La diminution des dépenses de l'Etat s'explique principalement par la non reconduction en 2005 d'une subvention exceptionnelle de 1.360 millions attribuée à l'agence de Santé pour lui permettre d'apurer ses dettes sur exercices antérieurs et d'une subvention exceptionnelle au budget du Territoire de 274 millions accordée pour le même motif. Hors subvention exceptionnelle de 2004 à l'agence de Santé, les dépenses de l'Etat auraient augmenté de 11,6% en 2005.

DEPENSES DE L'ETAT PAR MINISTERE en millions de XPF	2003	2004	2005	variation 2005/2004	part en %
Education Nationale	4 741,4	4 838,6	4 894,7	1,2%	48,2%
Santé	2 010,9	3 327,2	2 201,5	-33,8%	21,7%
Outre-mer	1 124,9	1 140,5	1 711,4	50,1%	16,9%
Intérieur et décentralisation	136,0	482,4	521,0	8,0%	5,1%
Economie, finances et industrie	267,5	273,8	265,4	-3,1%	2,6%
Agriculture et pêche	106,8	146,8	142,6	-2,8%	1,4%
Jeunesse et sports	73,1	122,7	152,2	24,1%	1,5%
Emploi	58,6	55,4	33,0	-40,5%	0,3%
Justice	39,5	40,2	41,0	2,0%	0,4%
Service commun-Transports	90,7	27,7	174,2	529,3%	1,7%
Environnement	2,9	5,2	17,3	231,1%	0,2%
Mer	0,8	0,8	0,8	0,5%	0,0%
TOTAL	8 653,2	10 461,3	10 155,1	-2,9%	100,0%
Répartition entre investissement et fonctionnement					
dont fonctionnement	8 024,4	9 522,1	8 717,7	-8,4%	85,8%
dont investissement	603,4	492,8	949,2	92,6%	9,3%
dont comptes spéciaux et dépenses sans ordonnancement	25,4	446,4	488,3	9,4%	4,8%

Source : Trésor public

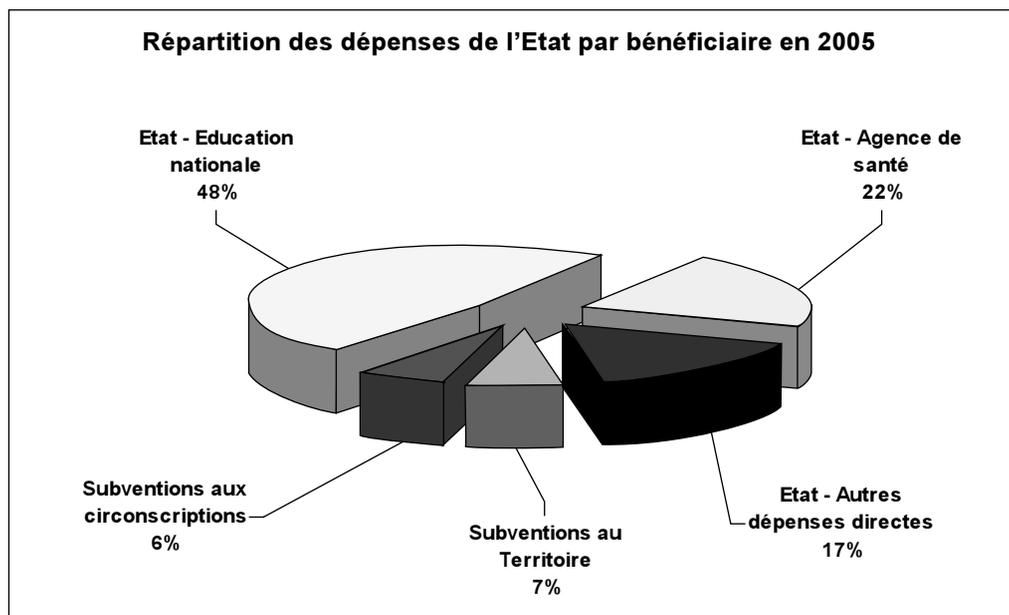
L'aide de l'Etat peut prendre la forme de subventions inscrites au budget des collectivités territoriales ou bien versées directement à partir du budget des ministères concernés (Education Nationale, Santé ...).

Les aides inscrites aux budgets des collectivités territoriales (13% des dépenses) comprennent différentes subventions et dotations en direction du Territoire et des circonscriptions.

Le Territoire a bénéficié au titre de l'exercice 2005 d'une enveloppe globale de 715 millions de XPF contre 774 en 2004 (-7,6%). Ce montant est principalement composé d'une subvention d'équilibre, d'une subvention à l'aide sociale (enfance, personnes âgées et handicapées) et au transport scolaire, d'une participation de l'Etat à la desserte aérienne. Il comprend, en outre, le solde d'une subvention exceptionnelle de l'Etat budgétée pour 439 millions de XPF en 2004 mais versée en 2005, pour 165 millions. Cette aide était destinée à régler des dépenses sur exercices clos.

Les circonscriptions, échelons administratifs se rapprochant de la commune métropolitaine, ont perçu, au titre de différentes dotations²¹, la somme de 642 millions de XPF en 2005 contre 409 millions en 2004 (+57%). Cette progression résulte en particulier du versement en 2005 de la dotation « contrats de villages » de 2004.

Les dépenses réglées directement par l'Etat représentent 86,6% de l'enveloppe globale et concernent principalement l'éducation (4.895 millions, +1,2%) et la santé (2.202 millions, -33,8%).



²¹ dotation globale de fonctionnement, dotation globale d'équipement, dotation de développement rural, dotation élu local, dotation contrats de village.

2. LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2000-2004

Une partie des dépenses de l'Etat incluse dans le montant global indiqué ci-dessus, est engagée au titre d'un Contrat de développement pluriannuel. Le Contrat qui s'achève couvrait la période 2000-2004 et a été prorogé en 2005 et 2006. Il a été signé le 4 mai 2000, pour un montant global de 4.493,5 millions de XPF, auxquels il convient d'ajouter 272,9 millions au titre du Territoire. Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élevaient à 1.879,4 millions, soit 39,4%, essentiellement au profit de l'aide sociale et de l'emploi. L'investissement représentait 2.887,1 millions, soit 60,6% du budget.

En 2005, 1.815,5 millions de XPF ont été engagés au titre de ce Contrat. Le cumul des engagements au 31 décembre 2004 atteint 5.452,2 millions de XPF. Le taux d'engagement global est de 114,4%. Il était de 101,8% en 2004, avec 4.791 millions de XPF.

Contrat de développement 2000-2004 en millions de XPF

MINISTERES	Montant inscrit	Cumul engagement 2004	Engagement 2005	Cumul engagement 2005	% Engagement/prévision
Fonctionnement	1 879,4	2 212,7	165,2	2 377,9	126,5%
MOM (chantiers de développement)	545,8	620,7	109,2	729,8	133,7%
Agriculture	132,9	73,2	25,2	98,5	74,1%
Emploi	163,7	151,5	30,8	182,4	111,4%
Aides sociales					
<i>dt Affaires sociales</i>	764,1	994,1	0,0	994,1	130,1%
<i>dt MOM</i>	0,0	27,1	0,0	27,1	n.s.
<i>dt Territoire</i>	272,9	346,0	0,0	346,0	126,8%
Investissement	2 887,1	2 578,3	1 650,3	3 074,3	106,5%
F I D E S (MOM)	1 249,8	939,1	310,7	1 249,8	100,0%
Autres ministères	1 637,3	1 639,2	1 339,6	1 824,5	111,4%
Agriculture et forêt	52,8	22,8	22,8	22,8	43,3%
Equipement et transport	254,7	254,7	0,0	254,7	100,0%
Economie et finances	9,1	9,1	0,0	9,1	100,0%
Environnement	118,2	0,0	27,0	27,0	22,9%
Santé	176,5	176,5	0,0	176,5	100,0%
Sports	200,1	44,6	155,5	200,1	100,0%
Education nationale	807,7	1 131,5	1 131,5	1 131,5	140,1%
Culture	18,2	0,0	2,7	2,7	15,0%
Total	4 766,4	4 791,0	1 815,5	5 452,2	114,4%

Source : Administration supérieure

Les trois principaux participants au Contrat de développement ont été : le ministère de l'Outre-mer avec 2.006,8 millions soit 36,8% des dépenses engagées, suivi des ministères de la Santé et des Affaires sociales (1.170,6 millions), de l'Education nationale et de la Recherche (1.131,5 millions), soit approximativement 21% chacun.

3. LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT 2003-2007

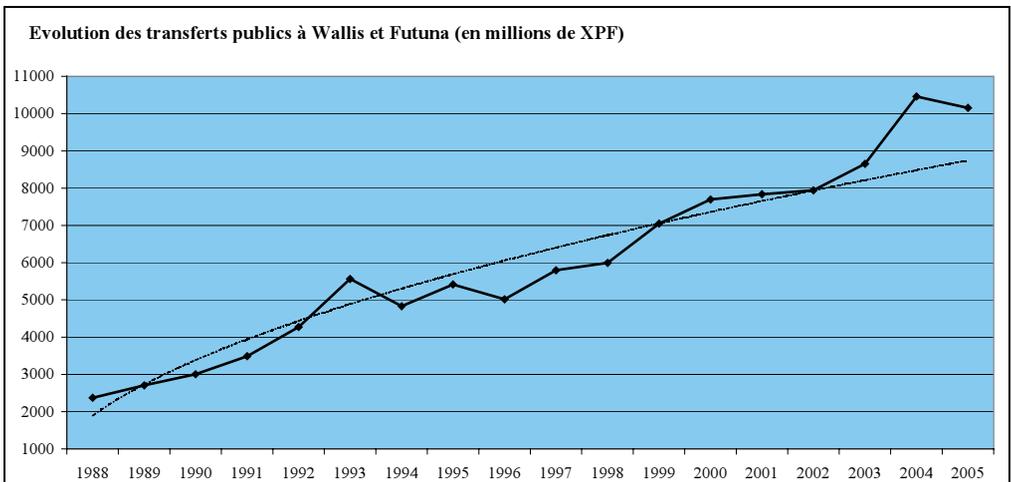
En complément du Contrat 2000-2004, une Convention de développement 2003-2007 a été signée le 20 décembre 2002. Elle comporte un engagement de financement de 25 millions d'euros soit 2.983,3 millions de XPF.

Elle comprend notamment des subventions du ministère de la Santé pour la réhabilitation des hôpitaux (811 millions de XPF), des Sports pour la construction d'infrastructures sportives (stade de Kafika notamment, à hauteur de 507 millions) et de l'Éducation nationale pour la rénovation des bâtiments scolaires (465 millions).

Au 31 décembre 2005, les dépenses engagées au titre de cette convention s'élevaient à 991,2 millions de XPF, soit 33% du total prévisionnel, contre 13% à fin 2004.

Ministères	Prévisions en millions XPF	Engagements au 31/12/2005 millions XPF	% engagements
Agriculture et Pêche	75,2	32,9	44%
Equipement	95,5	71,6	75%
Ecologie	59,7	0,0	0%
Education nationale	238,7	62,8	26%
Artisanat	29,8	0,0	0%
Sports	190,9	0,0	0%
Santé	477,3	0,0	0%
Mission d'études (pour mémoire)	324,6	0,0	0%
Total ministères techniques	1 491,6	167,3	11%
Outre-mer	1 491,6	823,9	55%
TOTAL	2 983,3	991,2	33%

Source : Administration supérieure



§ 3. LES COMPTES DU TERRITOIRE

Le budget du Territoire représente environ 25% de la dépense publique à Wallis et Futuna. Il est financé à 86% sur des ressources propres (recettes fiscales et des services).

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2003- 2004¹

Depuis 2003, le service des Postes et télécommunication fait l'objet d'un budget annexe qui est analysé dans la rubrique « Postes et télécommunications ». Les recettes et les dépenses du budget territorial stricto sensu ont donc été amputées des montants relatifs au SPT. Afin de rendre comparables les résultats budgétaires globaux, celui du SPT a été ajouté au résultat du Territoire.

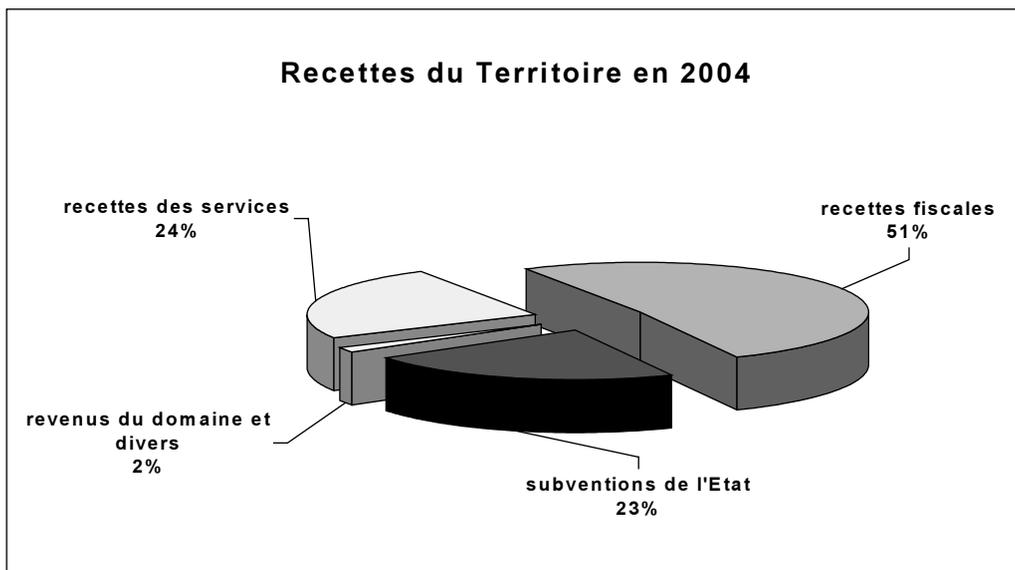
1.1. Ressources

Hors reports des exercices antérieurs, les recettes réelles totales du Territoire se sont élevées à 3.257 millions de XPF en 2004, dont 740 millions au titre de subventions de l'Etat, soit 23% des ressources, contre 351 millions en 2003 (14% des ressources).

Ses ressources propres se sont élevées à 2.517 millions de XPF, soit 77% du total, compte tenu de l'excédent du budget du SPT de 522 millions.

Les recettes fiscales et les services (excédent du budget des Postes et vente de tabacs) représentaient respectivement 51% et 24% des ressources réelles du Territoire.

Le Territoire n'a pas mobilisé d'emprunt en 2004.

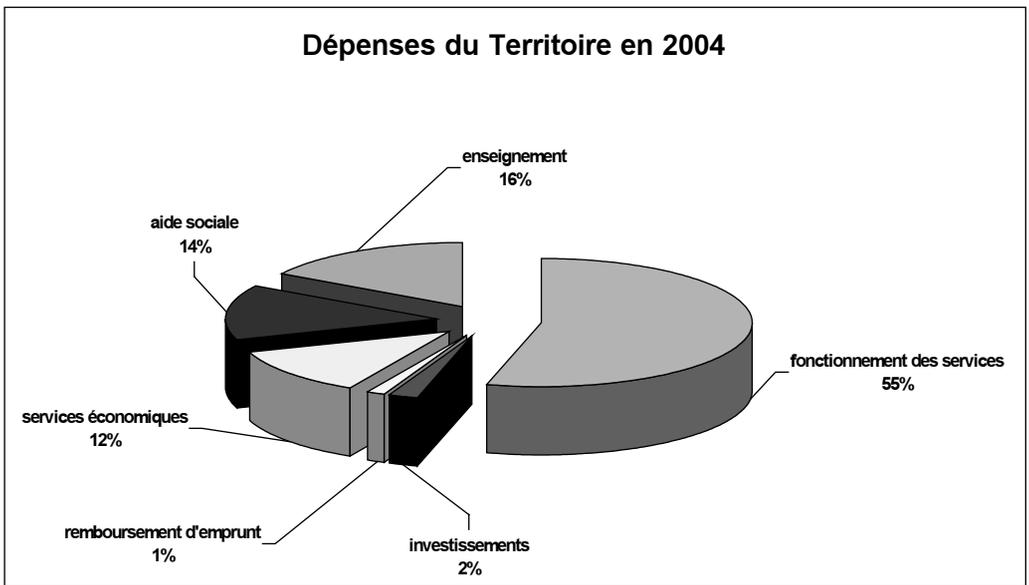


¹ Derniers comptes administratifs disponibles à la date de rédaction du présent rapport.

1.2. Dépenses

Les dépenses réelles du Territoire (hors SPT) en 2004 se sont élevées à 2.841 millions. Le fonctionnement a représenté 97% des dépenses du Territoire, dont 55% au titre des services territoriaux. Le second poste de dépenses du Territoire est l'enseignement, essentiellement les bourses aux étudiants et stagiaires (16% de la dépense), à 467 millions, en progression de 21,3% par rapport à 2003, suivi de l'aide sociale (14% de la dépense) à 394 millions de XPF, en hausse de 8% par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses réelles d'investissement se sont établies à 61 millions de XPF, soit 2% des dépenses réelles totales. Elles affichent, de nouveau, une forte régression par rapport à l'exercice précédent (-54% après -37% en 2003). Alors que plus de 30,7 millions XPF étaient inscrits au budget 2004, seuls 4,6 millions ont été investis dans l'habitat social. Les remboursements d'emprunts de 40 millions de XPF représentaient 1% des décaissements du Territoire en 2004. Au 31/12/04, l'endettement du Territoire s'élevait à 351 millions de XPF. Il était contracté auprès de l'AFD et de la BEI.



1.3. Résultat budgétaire 2004

Le résultat des opérations de l'année (recettes réelles - dépenses réelles), hors excédent du SPT, serait déficitaire de 106 millions. Cependant, compte tenu d'un excédent reporté de 321 millions, le résultat budgétaire du Territoire s'établit à 215 millions. Ce résultat doit être interprété avec prudence, car il ne prend pas en compte 261 millions de dépenses engagées et non réglées en fin d'exercice.

Sous cette réserve, le résultat budgétaire « consolidé », c'est-à-dire tenant compte de l'excédent du SPT (522 millions), ressortirait à 737 millions de XPF.

Evolution du budget du Territoire (millions de XPF)

FONCTIONNEMENT	2 002	2 003	2 004	Var. 04/03	2005 BP+BS +DM	2006 BP	Var. 06/05
1-Excédent de fonctionnement reporté	666	510	242	-53%	95	0	
2-Recettes de fonctionnement de l'année	2 704	2 262	2 734	21%	3 119	2 708	-13%
- Recettes fiscales	1 483	1 626	1 670	3%	1 622	1 709	5%
- Recettes des services	834	228	276	21%	760	492	-35%
- dont tabacs	245	225	242	8%	242	260	7%
- dont recettes du SPT (2)	588				514	230	-55%
- Subvention de l'Etat	299	351	740	111%	682	453	-34%
- Revenus du domaine	69	49	39	-19%	49	48	-2%
- Divers	19	9	9	4%	7	7	-1%
3-Dépenses de fonctionnement de l'année	2 482	2 259	2 740	21%	3 087	2 750	-11%
- Services Territoriaux	1 247	1 122	1 347	20%	1 344	1 307	-3%
- dont frais financiers	16	11	7	-37%	6	4	-23%
- dont personnel	1 061	981	1 114	14%	1 056	1 076	2%
- Autres services administratifs	481	503	657	31%	824	609	-26%
- dont enseignement	350	385	467	21%	634	446	-30%
- Aide Sociale	348	364	394	8%	391	421	8%
- Services économiques	389	271	338	25%	368	300	-18%
- Service fiscal dépenses réelles	17	0	3	n.s.	160	112	-30%
Résultat opérations de fonct. de l'année	222	3	-6	n.s.	32	-42	n.s.
4-Financement section d'investissement	378	271	141	-48%	127	110	-13%
A-Résultat de fonctionnement (1+2)-(3+4)	510	242	95	-61%	0	-152	
INVESTISSEMENT	2 002	2 003	2 004	Var. 04/03	2005 BP+BS +DM	2006 BP	Var. 06/05
1- Excédent d'investissement reporté	-76	0	79		120	110	
2 - Prélèvement sur recettes fonct.	378	271	141	-48%	127	110	n.s.
3 -Recettes réelles d'investissement	13	29	1	-96%	95	1	n.s.
- Subventions de l'Etat	1				95	1	n.s.
- Emprunts	12						
- Autres		29	1	-96%			
4 - Dépenses réelles d'Investissement	315	220	101	-54%	341	111	-68%
- Dépenses réelles d'investissement	214	134	61	-54%	308	81	-74%
- dont dépenses d'équipement	148	85	57	-33%	282	81	-71%
- dont habitat social	66	49	5	-91%	26	0	-100%
- Remboursement d'emprunt	86	86	40	-54%	33	30	-9%
- Participation à des SEM(1)	15						
Résultat opérations d'inv.de l'année	76	79	41	-48%	-120	0	-100%
B-Résultat d'investissement (1+2+3) - 4	0	79	120	51%	0	110	n.s.
Résultat budgétaire global (A+B)	510	321	215	-33%	0	-42	n.s.
Résultat budgétaire du SPT (2)		148	522	252%	83	230	n.s.
Résultat budgétaire consolidé	510	470	737	57%	83	188	126%

Source : Administration supérieure - (1) Société d'économie mixte - (2) budget autonome depuis 2003

2. BUDGET PRIMITIF (BP) ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS) 2005

2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du BP+BS+DM de 2005 étaient prévues en hausse de 14% à 3.119 millions de XPF, par rapport à la réalisation de 2004. Cette évolution résultait essentiellement de la budgétisation de l'affectation de l'excédent du budget annexe du SPT à hauteur de 514 millions de XPF.

Les recettes fiscales effectivement réalisées se sont élevées à 1.622 millions de XPF et les subventions perçues à 682 millions. Les recettes réelles devraient donc s'inscrire en progression par rapport au budget 2005.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement étaient prévues en hausse de 13% à 3.087 millions de XPF. Les dépenses de l'enseignement étaient budgétées à 634 millions (+36%) et plus de 160 millions (contre 3 millions dépensés en 2004) ont été inscrits en admission en non-valeurs (créances irrécouvrables) sur les impôts directs.

2.3 La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement étaient inscrites pour 308 millions contre 61 dans le compte administratif (CA) 2004. Les dépenses d'équipement devraient progresser de plus de 394%, pour atteindre 282 millions contre 57 millions investis en 2004. L'habitat social figurait au budget pour 26 millions, contre 5 dans le CA 2004 (26 millions y étaient budgétés mais restaient à réaliser) et 49 dans le CA 2003.

Le remboursement des emprunts ne représentait plus que 33 millions en 2005. L'endettement du Territoire au 31/12/2005 s'élevait à 347,7 millions de XPF.

3. LE BUDGET PRIMITIF 2006.

3.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont budgétées pour 2.708 millions de XPF (-13% par rapport aux prévisions de 2005), dont 1.709 millions au titre des recettes fiscales. En 2005, les recettes fiscales, hors droits d'enregistrement et taxe sur l'électricité, s'étaient élevées à 1.622 millions.

3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, hors financement de la section d'investissement, sont estimées à 2.750 millions. Elles seraient en baisse de 11% par rapport à l'exercice 2005. Les frais de personnel progresseraient de 2% pour atteindre 1.076 millions de XPF.

3.3. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont inscrites pour 111 millions, dont 81 pour les investissements réels et 30 pour le remboursement des emprunts. Le financement du logement social qui figurait au budget du Territoire jusqu'en 2004, est désormais géré en direct par l'Administration supérieure. La charge de l'emprunt sur l'amélioration des télécommunications est supportée par le budget annexe du SPT.

§ 4. LES DEPENSES ET LES RECETTES DES CIRCONSCRIPTIONS

Les circonscriptions sont des entités spécifiques au Territoire, calquées sur les royaumes : Uvéa pour Wallis, Alo et Sigave pour Futuna.

Les circonscriptions ont très peu de ressources propres : elles se limitent au versement par le Territoire de la taxe sur la propriété et par l'agence de Santé d'une subvention correspondant à l'utilisation de l'ambulance de la circonscription. Leurs ressources proviennent essentiellement des subventions de l'Etat, qui s'élèvent à 692,4 millions de XPF en 2005 en hausse de 69% par rapport à 2004. Uvéa a reçu une dotation de 399,6 millions de XPF en 2005, soit l'équivalent de 39.678 XPF par habitant. Les ressources d'Alo s'élèvent à 157,5 millions de XPF, ce qui représente 52.622 XPF par habitant, et celles de Sigave à 135,3 millions de XPF, soit 71.968 XPF par habitant.

En 2005, les dépenses effectuées par les 3 circonscriptions atteignent 584,9 millions de XPF. Les dépenses d'investissement ont représenté 165,4 millions de XPF (28,3% des dépenses), en hausse de 22,6% par rapport à 2004. Cette forte augmentation est principalement liée au versement en une fois, sur 2005, des dotations des contrats de villages des deux derniers exercices (173,5 millions de XPF). Les dépenses de fonctionnement ont atteint 419,5 millions de XPF (71,7% des dépenses totales).

Dépenses et recettes réalisées par les circonscriptions (en millions de XPF)

	2003	2004	2005	variation en %
R E C E T T E S				
Uvéa	302,9	242,1	399,6	65,0 %
<i>investissement</i>	43,9	11,1	143,8	n.s.
<i>fonctionnement</i>	25,9	231,0	255,8	10,7 %
Alo	128,4	97,0	157,5	62,4 %
<i>investissement</i>	37,1	3,5	50,1	n.s.
<i>fonctionnement</i>	91,3	93,5	107,4	14,9 %
Sigave	81,2	70,2	135,3	92,7 %
<i>investissement</i>	9,5	3,0	46,7	n.s.
<i>fonctionnement</i>	71,7	67,2	88,6	31,8 %
Total recettes	512,5	409,3	692,4	69,1 %
<i>dont investissement</i>	90,5	17,7	240,6	n.s.
<i>dont fonctionnement</i>	422	391,7	451,8	15,4 %
D E P E N S E S				
Uvéa	323,1	292,6	320,0	9,4 %
<i>investissement</i>	6,9	63,7	72,6	5,2 %
<i>fonctionnement</i>	254,1	228,9	247,4	-2,6 %
Alo	128,4	108,9	164,8	51,3 %
<i>investissement</i>	37,1	16,9	70,1	88,9 %
<i>fonctionnement</i>	91,3	92,0	94,7	3,7 %
Sigave	126,7	93,6	100,1	6,9 %
<i>investissement</i>	28,8	17,7	22,7	-21,2 %
<i>fonctionnement</i>	97,9	75,9	77,4	-20,9 %
Total dépenses	578,2	495,1	584,9	18,1 %
<i>dont investissement</i>	134,9	98,3	165,4	22,6 %
<i>dont fonctionnement</i>	443,3	396,8	419,5	-5,4 %
Résultat des opérations de l'année	-65,7	-85,8	107,5	225,4 %

Source : Trésor Public

Les opérations de l'année apparaissent donc excédentaires de 107,5 millions, contre un déficit de 85,2 millions en 2004. Cette situation provient pour une grande part des ressources additionnelles apportées cette année aux circonscriptions.

§ 5. LES AIDES DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Le Territoire bénéficie également d'aides communautaires du Fond européen de développement (FED).

1. LE VIIIEME FED

Le VIII^{ème} FED couvrait la période 2000-2004. Le montant total des fonds mis à la disposition du Territoire à ce titre s'élevait à 763,7 millions de XPF, soit une augmentation de 39,1% par rapport au VII^{ème} FED.

Le programme prévisionnel n'a été réalisé que très partiellement. Ainsi, les 381,9 millions de XPF prévus pour l'aménagement du wharf de Mata'utu et du port de pêche de Halalo n'ont pas été utilisés et ont été reportés sur le IX^{ème} FED.

Le projet « cartographie » (80 millions de XPF) a également été reporté sur le IX^{ème} FED hors document unique de programmation (DOCUP), mais il est actuellement en cours de réalisation.

L'axe « préservation de l'environnement » et en particulier la protection des ressources en eau du Territoire, budgété pour 240 millions de XPF, est en cours de réalisation depuis 2002. Il concerne notamment les travaux forestiers et la réhabilitation des tarodières à Futuna, pour lesquels une dernière tranche de 27 millions de XPF sera mobilisée en 2006.

2. LE IXEME FED

Le IX^{ème} FED couvre la période 2004-2007. L'enveloppe financière disponible s'élève à 11,5 millions d'euros (1.372 millions de XPF) au titre des ressources du IX^{ème} FED auxquels il convient d'ajouter 5,13 millions d'euros (612 millions de XPF) correspondant aux reliquats non engagés des programmes précédents. C'est donc une dotation globale de 1.984 millions de XPF qui pourra être mobilisée dans le cadre du IX^{ème} FED.

La composante « infrastructure scolaire » (597 millions de XPF) vise à réhabiliter sur l'ensemble des deux îles les établissements du secteur de l'éducation primaire ainsi qu'un internat situé à Wallis. Il est également prévu de développer les capacités d'accueil pour certaines activités (salles informatique, centres de documentation).

La composante « infrastructure portuaire » concerne l'aménagement du port de commerce de Mata'utu – district de Hahake au centre de l'île de Wallis - (418 millions de XPF) et la construction d'un port de pêche à Halalo – district de Mua au sud de l'île de Wallis - (642 millions de XPF).

Il est également prévu une enveloppe de 328 millions de XPF pour mettre en place une Unité Technique de Gestion (UTG) auprès du Préfet, ordonnateur territorial, et financer des études dans le domaine de l'environnement, de la pêche et des infrastructures.

Le document unique de programmation du 9^{ème} FED a été signé par la Commission et le Territoire le 16 août 2005. Une mission d'experts de l'Union européenne, venant de Nouméa et de Fidji, a séjourné sur le Territoire fin février-début mars 2006. Elle a indiqué que les financements prévus pour le Territoire devraient être octroyés avant la fin de l'année 2006 afin que les travaux démarrent début 2007.

CONCLUSION

Comme anticipé début 2005, l'exercice écoulé n'a pas vu d'amélioration de la situation économique de Wallis et Futuna.

L'isolement du Territoire, l'absence de ressources naturelles et la faiblesse de son peuplement resteront des contraintes incontournables. Les pesanteurs sociologiques notamment dans le domaine foncier et la complexité des processus de décisions liée à l'enchevêtrement des pouvoirs seront également difficiles à lever.

La poursuite des efforts d'assainissement des finances locales, indispensable pour retrouver une capacité d'investissement satisfaisante, et le poids très élevé de la fonction publique amènent à penser que celle-ci ne sera pas créatrice d'emplois à moyen terme. Le secteur privé, dont le développement est bridé par l'ensemble des facteurs évoqués plus haut ne devrait pas être en mesure de prendre la relève à court terme.

La prise de conscience de la fragilité de l'écosystème local est récente et les populations n'y sont pas encore suffisamment sensibilisées. L'utilisation du sable de mer, la pêche à la dynamite et le vagabondage des porcs sont encore trop fréquents. La protection du lagon de Wallis, celle des ressources en eau des deux îles ainsi que des mesures visant à rationaliser l'occupation des sols apparaissent donc comme des priorités pour les autorités politiques et administratives de la Collectivité.

Les faibles perspectives de création d'emplois à Wallis et Futuna pourraient continuer d'amener de nombreux jeunes à émigrer hors de la Collectivité. Par ailleurs, le remplacement progressif des quelques trois cents fonctionnaires métropolitains nécessitera l'arrivée sur le marché du travail de jeunes wallisiens et futuniens diplômés de l'enseignement supérieur. L'Éducation, dont les résultats ne sont pas à la hauteur de l'effort financier consenti par l'Etat, devra entreprendre une politique de redressement dont les grands axes ont été définis dans le cadre du projet éducatif pour le Territoire.

Le système de santé, deuxième poste de dépenses de l'Etat, devra également évoluer en modernisant ses moyens et son financement mais, surtout, en mettant en place des politiques de prévention indispensables pour améliorer l'état sanitaire des populations.

Enfin, le régime local des retraites devra faire face, à moyen terme, à une forte augmentation du nombre des retraités, non compensée par une évolution comparable des actifs.

Les financements nécessaires pour réaliser la plupart de ces objectifs existent au niveau des Contrats ou Conventions de développement, comme des aides européennes ou des crédits de l'Agence française de développement et de la Banque européenne d'investissement. Il apparaît cependant que les capacités locales de mise en œuvre des projets demeurent insuffisantes tout comme restent à améliorer les processus de décision.

Peu de changements sont donc à prévoir pour 2006, notamment au niveau de l'emploi et des investissements, qui restent insuffisants pour un réel développement du Territoire.

LES MISSIONS DE L'IEOM

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) dont le siège est à Paris a été créé par la loi n°66-948 du 22 décembre 1966 (repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les Territoires français du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la banque d'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n°98-1244 du 29 décembre 1998. Etablissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna ses activités :

L'émission des signes monétaires : l'IEOM émet ses propres billets et pièces, libellés en franc CFP²² (code ISO XPF), monnaie ayant cours légal dans les Collectivités d'Outre-mer du Pacifique. Sa parité a été fixée le 1^{er} janvier 1960 à 100 XPF = 5,50 FRF (ou 1 FRF = 18,1818 XPF). Depuis le 1^{er} janvier 1999, la parité du franc Pacifique est définie par rapport à l'euro (1.000 XPF = 8,38 Euros). L'IEOM met en circulation des billets d'une valeur faciale de 10.000, 5.000, 1.000 et 500 XPF et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2 et 1 XPF.

Les opérations de compensation interbancaire : la chambre de compensation de Wallis et Futuna a été ouverte en janvier 1999. Auparavant, les établissements locaux étaient représentés au sein de la Chambre de compensation de Nouvelle-Calédonie, qui traitait aussi les opérations concernant Wallis et Futuna. Les chambres de compensation ont pour objet d'assurer entre les établissements participants le règlement par compensation des remises réciproques de diverses valeurs telles que les chèques, les virements et les effets. Le solde résultant de la compensation est inscrit au compte de chaque participant tenu dans les livres de l'IEOM.

Depuis le 1^{er} octobre 1995, l'Institut d'Emission d'Outre-mer a mis en place un système de **cotation des entreprises**. La cotation est une mesure de la solvabilité à court terme d'une entreprise. Elle détermine notamment l'éligibilité d'un crédit aux mécanismes de refinancement de l'Institut d'émission.

Le refinancement des établissements de crédit, principalement au moyen du **réescompte des crédits bancaires** consentis aux entreprises qui présentent une situation financière équilibrée. Ce dispositif permet aux entreprises de bénéficier, dans certaines conditions²³, de crédit à taux réduits.

Les services rendus à la communauté bancaire (recensement des risques, centralisation des incidents de paiement sur effets de commerce, élaboration des statistiques monétaires, ...).

La réalisation d'études périodiques (Rapport annuel, Bulletin trimestriel, Lettre mensuelle de l'IEOM, enquête de conjoncture, enquête sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, ...) sur l'économie des COM.

²² CFP: Change Franc Pacifique.

²³ Tous les secteurs économiques marchands sont éligibles au réescompte à Wallis et Futuna

SIGLES

AFD : Agence française de développement
AIT : Accord interprofessionnel du travail
BEI : Banque européenne d'investissement
BP : budget primitif
BS : budget supplémentaire
BWF : Banque de Wallis et Futuna
CA : compte administratif
CAF : coût, assurance, fret
CCPF : Caisse de compensation des prestations familiales
CDA : chantier de développement pour les adultes
CDJ : chantier de développement pour les jeunes
CIPWF : Chambre interprofessionnelle de Wallis et Futuna
CLR : Caisse locale de retraites
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
COM : Collectivité d'Outre-mer
CPS : Commission du Pacifique Sud
DAB / GAB : distributeur automatique de billets / guichet automatique de banque
DAT : dépôts à terme
DEC : Direction de l'enseignement catholique
EC : établissement de crédit
EEWF : Electricité et eau de Wallis et Futuna
EVASAN : évacuation sanitaire
FED : Fonds européen de développement
FGH : Fonds de garantie à l'habitat
FIDES : Fonds d'investissement pour le développement économique et social
HZE : hors zone d'émission
IEOM : Institut d'Emission d'Outre-mer
MOM : Ministère de l'Outre-mer
NAF : Nomenclature des activités françaises
OGAF : Opérations groupées d'aménagement
OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PIB : produit intérieur brut
PSFM : Prêts sociaux de faible montant
SCR : Service central des risques
SIT : Système interbancaire de télécompensation
SITAS : Service de l'Inspection du travail et des Affaires sociales
SOGEFOM : Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer
STARP : Service territorial des Affaires rurales et de la pêche
SPT : Service des Postes et télécommunications
STSEE : Service territorial de la Statistique et des études économiques
SWAFEPP : Société wallisienne et futunienne d'entreposage des produits pétroliers
VCAT : volontaire civil à l'aide technique
XPF : Change franc pacifique (CFP)
ZE : zone d'émission
ZEE : zone économique exclusive



Bâtiment de l'Assemblée territoriale - Wallis - *Photo : J. Delalande*



Bâtiment de l'IEOM et de l'AFD à Mata'Utu - Wallis - *Photo : J. Delalande*

Zone économique exclusive des îles Wallis et Futuna



Copyright (C) 1985-1990, Microsoft Corporation et ses fournisseurs. Tous droits réservés.

D'après carte SHOM n°7283 (1992) sur fond ENCARTA 2000
Cartographie A.F.D.

RESUME DES DONNEES DE WALLIS ET FUTUNA EN 2005

Superficie	142,2 km ²
Population	14.944 habitants
Taux d'accroissement naturel	13,5 ‰
Taux annuel moyen de migration	- 7,1 ‰
Emploi	2.121 salariés
SMIG	434,09 XPF / heure
	73.362 XPF / mois
Inflation	2,5%
Importations	4.778.1 millions de XPF
	28.617 tonnes
Exportations	n.s.
Trafic maritime commercial	39 touchées de navires
Trafic aérien international	2 vols réguliers par semaine
	Sur l'année : 226 vols, 22.557 passagers
Electricité	3.653 abonnés
	Energie vendue : 16,4 millions de kWh
Consommation d'hydrocarbures	Essence : 2.184,2 milliers de litres
	Gazole : 7.635 milliers de litres
	Pétrole Jet A1 : 711 milliers de litres
Télécommunications	1.751 lignes installées
	505 abonnés Internet
Education	4.899 élèves (32,8% de la population totale)
	581 agents (près de 30% de l'emploi salarié)
	104 candidats au baccalauréat, 56,7% de réussite
Santé	1 hôpital et 3 dispensaires à Wallis
	1 hôpital et 2 dispensaires à Futuna
	183 agents, dont 13 médecins et chirurgiens
Masse monétaire M3	4.817 millions de XPF
Total dépôts locaux	3.302 millions de XPF
Total crédits (ZE+HZE)	3.256 millions de XPF
Dépenses de l'Etat	10.155 millions de XPF
Recettes fiscales ²⁴	1.652 millions de XPF
Endettement extérieur du Territoire	347.7 millions de XPF

²⁴ hors droits d'enregistrement et taxes sur l'électricité

PUBLICATIONS DE L'IEOM ET CONTACTS

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES REALISÉES PAR L'IEOM

Publications	Diffusion
Rapports annuels Fascicule Wallis et Futuna Fascicule de Nouvelle-Calédonie Fascicule de Polynésie française	Commande à l'Agence de Mata'utu ou au siège Prix : 2.000 XPF Prix : 2.500 XPF Prix : 2.500 XPF
Toutes les publications de l'IEOM (Lettres mensuelles, Bulletins trimestriels de conjoncture, Rapports annuels, Rapports annuels de la Balance des paiements, Études sectorielles, Notes de l'Institut d'émission et Publications CEROM) sont disponibles, gratuitement, en consultation ou par téléchargement sur le site Internet de l'IEOM : www.ieom.fr <u>Elles</u> sont également disponibles par courrier, selon un tarif figurant sur le site Internet de l'IEOM : www.ieom.fr , rubrique « Publications ». Le bon de commande peut être téléchargé au même emplacement.	

COORDONNÉES DE L'IEOM

Coordonnées de l'agence de Mata'Utu :

IEOM - BP G5 Mata'Utu - 96800 UVEA - Territoire des îles Wallis et Futuna.

Téléphone : (681).72.25.05
Télécopie : (681).72.20.03
Email : ieomwf@wallis.co.nc

Coordonnées du siège :

IEOM - 5, rue Roland Barthes - 75598 PARIS CEDEX 12.
Téléphone : 01.53.44.41.41
Télécopie : 01.44.87.99.62
Site Internet : www.ieom.fr

Directeur de publication :

M. Patrick BESSE

Responsable de la rédaction :

M. Didier SIMON

Editeur:

IEOM - Etablissement Public

BP G5 Mata'Utu

98600 UVEA

Territoire des îles Wallis et Futuna

Tel : 72 25 05

Fax : 72 20 03

Mail : ieomwf@wallis.co.nc

Dépôt légal juin 2006

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :

Didier SIMON, Jérôme DELALANDE

Photographie de couverture :

Pirogue traditionnelle à voile - Wallis - Photo V. DUGUY

Impression : Imprimeries Réunies de Nouméa

Le rapport annuel de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) comprend une analyse de l'évolution économique de Wallis et Futuna au cours de l'année écoulée, notamment une présentation des principaux indicateurs, des secteurs d'activité, des échanges et également une analyse complète de l'évolution monétaire et financière, en particulier du système bancaire, de la situation monétaire et des finances publiques.

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer, établissement public national, est la banque centrale des collectivités françaises du Pacifique. A ce titre, l'IEOM en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.